

Instances syndicales de mars 2021

Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL *Séance du 22 mars 2021*

COMITE SYNDICAL *Séance du 29 mars 2021*

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

BUREAU SYNDICAL
22 mars 2021 à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 23 novembre 2020	3
2. Adoption des fiches de subvention :	11
▪ Diagnostic, restauration et plantation de vergers	13
▪ Amélioration énergétique des bâtiments publics	14
▪ Amélioration de l'éclairage public	15
▪ Développement des énergies renouvelables et valorisation des eaux pluviales	17
▪ Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien aux études et diagnostics - soutien aux projets à haute performance énergétique et environnementale (<i>Privé</i>)	19
▪ Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques (<i>Privé</i>)	21
▪ Restauration et mise en valeur du patrimoine rural remarquable (<i>public</i>)	26
▪ Restauration des murs et des façades (<i>public</i>)	29
▪ Restauration des murs et des façades (<i>privé</i>)	31
▪ Études de paysage, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture durables	34
▪ Aménagements paysagers ruraux	36
▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée (<i>privé</i>)	37
▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée (<i>public</i>)	38
▪ Prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques - aide au conseil	40
▪ Soutien aux initiatives culturelles locales (<i>privé</i>)	41
▪ Fond d'initiatives citoyennes locales (<i>privé</i>)	46
3. Questions diverses	49

COMITE SYNDICAL
29 mars 2021 à 20h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 30 novembre 2020	53
2. Projet de budget primitif principal, participation des communes, des communautés de communes et des villes portes – année 2021 – Adoption de l'état du personnel au 31/12/20	61
3. Proposition d'adoption des budgets primitifs annexes 2021 « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine »	89
4. Annulation de subventions	131
5. Modification du tableau des effectifs	135
6. Création de poste	141
7. Réponse à l'appel à projets pour la reconquête de la biodiversité	145
8. Recherche de financements complémentaires pour la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine	149
9. Désignation des représentants du Parc dans la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales	153
10. Adoption de la nouvelle convention « Ville-Porte » 2021-2023 avec la C.A.C.P.	157
11. Modification des statuts et du règlement intérieur des instances syndicales	171
12. Questions diverses	175



Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL

Séance du 22 mars 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 23 novembre 2020

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 23 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre à dix-huit heures s'est réuni, en visioconférence, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le 9 novembre 2020, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres ayant pouvoir	2
Nombre de votants	20

Etaient présents :

Collège de la Région

Ghislaine SENEÉ, Thibault HUMBERT,

Collège des Départements

Gérard SEIMBILLE,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Emeric DE ROBIEN, Christophe DEPONT, Cédric GUILLAUME, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Patrick PELLETIER, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON, Jean-Luc GRIS

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Martine TELLIER,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Florence PORTELLI, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Sophie BORGEON, Pierre-Edouard EON,

Collège des Communes

Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Patrick PELLETIER,

Collège des Villes-Portes

Raphaël COGNET

Pouvoirs :

de Cécile DUMOULIN à Cédric GUILLAUME,

de Marc GIROUD à Jean LORINE,

I - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FONCTIONNEMENT DU PARC ET FINANCES ET DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL »

La commission Fonctionnement du Parc et Finances est présidée par le Vice-Président en charge de la délégation, Jean-Luc GRIS. Le Bureau syndical désigne ainsi les 5 membres issus du Bureau et représentée d'un membre par collège, qui sont les suivants :

- ↳ Ghislaine SENE, membre du collège de la Région Ile-de-France,
- ↳ Cécile DUMOULIN, membre du collège du département des Yvelines,
- ↳ Michel RICHARD, membre du collège des communes,
- ↳ Capucine FAIVRE, membre du collège des communautés de communes,
- ↳ Raphaël COGNET, membre du collège des villes-portes.

En ce qui concerne la commission d'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional », elle est présidée par le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY. Le Bureau syndical désigne les 2 membres issus de celui-ci :

- ↳ Joëlle VALENCHON, mairie de La Chapelle-en-Vexin
- ↳ Michel RICHARD, mairie de Labbeville.

II – ADOPTION DES FICHES D'OPERATION ET DE SUBVENTION

Sur les rapports présentés par Ghislaine SENE, Jean LORINE, Joëlle VALENCHON, Benjamin DEMAILLY, Capucine FAIVRE, Jean-Luc GRIS et Gérard SEIMBILLE, le Bureau ADOPTE les opérations et subventions suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1064	Soutien des communes et particuliers pour protéger et restaurer le patrimoine naturel	20 000,00 €
1067	Programmes de recherche et publications scientifiques	5 000,00 €
1060	Accompagnement des actions biodiversité	5 000,00 €
1063	Restaurer les trames écologiques : focus sur la trame noire	5 000,00€
1065	Inventaire, suivi et protection de la faune et de la flore	20 000,00 €
1061	Etudes et prospective en aménagement	10 000,00 €
1066	Actions de sensibilisation et formation à l'éco-construction et rénovation	10 000,00 €
1071	Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins	5 000,00 €
1072	Programme de sensibilisation et observatoire photographique du paysage	10 000,00 €
1074	Accompagnement de projets de restauration : chantiers démonstrateurs, chantiers bénévoles	10 000,00 €
1081	Communication/sensibilisation à la biodiversité en milieu agricole	5 000,00 €
1082	Création de sentiers communaux du patrimoine	25 000,00 €
1080	Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants	5 000,00 €
1079	Accompagnement de pratiques d'élevage	10 000,00 €
996/04	Acquisition d'espaces naturels à Moussy	4 800,00 €
996/03	Restauration d'un verger à Brueil-en-Vexin	1 785,00 €
1033/04 985/29	Installation d'un poêle à granulés à Brueil-en-Vexin – M. Mme Valence	700,00 €
1033/05	Installation d'une chaudière à granulés à Saint-Gervais – Mme Basset	2 000,00 €

1033/06	Installation d'une chaudière à granulés à Ambleville – M. Feugueur	2 000,00 €
1033/07	Installation d'une chaudière à granulés à Commeny – M. Gueguen	2 000,00 €
1033/08	Installation d'une chaudière à granulés à Avernes – M. Van Meirhaeghe	2 000,00 €
985/28	Installation d'une chaudière à granulés à Amenucourt – M. Lebarque	700,00 €
1033/09	Diagnostic de rénovation énergétique à Frémécourt – M. Lemaire	641,67 €
1033/10	Rénovation de l'éclairage public à Vallangoujard	12 073,42 €
995/07	Aménagement d'un columbarium et jardin du souvenir à Chérence	15 000,00 €
995/08	Projet d'aménagement « je jardine mon village » à Longuesse	5 600,00 €
926/04	« PLU + » patrimoines – commune d'Arthies	11 000,50 €
1030/14	Mission de diagnostic de l'église Notre-Dame de la Nativité à Magny-en-Vexin	21 000,00 €
973/33	Restauration du calvaire de petits éléments de patrimoine communal d'Aincourt	5 410,00 €
973/34 1030/13	Restauration de l'ancien abri à Corbillard à Frouville	2 942,20 €
1030/16	Restauration d'un pilier du porche du domaine de La Chapelle à Labbeville – M. Vinet	1 455,00 €
1030/17	Restauration d'un pilier du porche du domaine de La Chapelle à Labbeville – Haras de La Chapelle	1 455,00 €
1030/18	Restauration du porche d'entrée du « manoir » à Bréançon – M. Mme Molland	9 000,00 €
1030/23	Restauration du « Belvédère » à Fontenay-Saint-Père – M. Mme Ziegler	5 415,00 €
1030/15	Restauration d'une clôture, portail et portillon en ferronnerie à Avernes – M. Mme Sénéchal	4 800,00 €
1030/19	Restauration de façade à Haravilliers – M. Desloges	4 800,00 €
1030/20	Restauration de façade à Auvers-sur-Oise – Mme Poucet	4 800,00 €
1030/21	Restauration de façade à Montalet-le-Bois – M. Suaudeau	4 800,00 €
1030/22	Restauration de la façade du Blanc Moulin à Seraincourt – M. Reyl	4 800,00 €
1030/24	Restauration de façade à Boissy-L'Aillerie – M. Mme Blin	3 200,00 €
1030/25	Restauration du mur du cimetière de Livilliers	6 931,00 €
973/35	Restauration de la coupole de la vierge de l'église de Maudétour-en-Vexin	5 983,50 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1054	Démarche opérationnelle de mise en valeur des patrimoines culturels (Pays d'Art et d'Histoire)	35 000,00 €
1051	Soutien aux initiatives culturelles	10 000,00 €
1076	Réseau des acteurs culturels	25 000,00 €
1053	Gestion et animation du musée du Vexin français	30 000,00 €
1058	Aide à l'installation des porteurs de projet	25 000,00 €
1057	Concours créateurs d'entreprise	12 500,00 €
1056	Valorisation des métiers d'art	5 000,00 €
1038	Marque « valeurs Parc naturel régional » et valorisation des actions exemplaires en matière de gestion environnementale	2 000,00 €
1044	Aide à la prise en compte de l'environnement dans les	30 000,00 €

	hébergements touristiques	
1039	Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables	10 000,00 €
1040	Développement d'itinéraires thématiques visant à la valorisation du patrimoine	25 000,00 €
1037	Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines	5 000,00 €
1042	Edition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs	30 000,00 €
1043	Mise à niveau des outils numériques de promotion du territoire	30 000,00 €
1077	Développement de circuits courts alimentaires et valorisation de produits locaux	20 000,00 €
1078	Expérimentation et développement de filières locales	10 000,00 €
979/01	Installation d'un poêle à bois – Chambres d'hôtes « Au Relais de Chaussy » - Mme Cuntz	738,80 €
1017/02	Réouverture d'un chemin et installation d'arceaux et de tables de pique-nique à Fontenay-Saint-Père	5 721,80 €
1017/03	Installations de barrières à Courcelles-sur-Viosne	3 528,00 €
1008/07	PACT-en-Vexin – projet 2021	3 000,00 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1046	Ateliers de sensibilisation des habitants « Bien vivre au naturel »	5 000,00 €
1047	Participation et implication citoyenne	10 000,00 €
1049	Mise en réseau des partenaires éducatifs	3 000,00 €
1075	Signalétique du Parc	30 000,00 €
1050	Système d'information inter Parc	5 500,00 €
958/08	Je veux courir Auvert	960,00 €
1024/01	A la recherche de l'eau	1 500,00 €

Le Président est donc autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

Les aides attribuées sur les opérations 1056 et 1058 seront notifiées par le Président après avis de la Commission d'attribution des aides économiques.

Enfin, les lauréats de l'opération 1057 seront choisis par un jury et la notification sera adressée par le Président.

III – SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – REPORT DES PROJETS 2020 SUR 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, le Bureau a décidé de reporter les projets ci-dessous de 2020 sur 2021 :

N° d'opération	Libellé	Montant
969/07	Biennale de céramique contemporaine	4 000,00 €
1008/02	Amis d'Hélène de Montgeroult	2 500,00 €
1008/03	La Nature au cœur du Parc du Vexin	2 500,00 €

.../...

IV – RESEAU DES ACTEURS CULTURELS – PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DE L’USINE

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Bureau valide le souhait du Parc de poursuivre les partenariats avec le Théâtre de l’Usine afin de favoriser l’émergence de nouveaux projets culturels sur le Vexin français.

Le Parc financera le projet du Théâtre de l’Usine à hauteur de 4 000 € TTC qui sera prise sur la fiche 1007 « Actions culturelles et réseau des acteurs ».

L’information sur la Saison Vexinoise sera relayée dans l’ensemble des supports de communication du Parc. Le Président est donc autorisé à signer la convention de partenariat et tous documents y afférents.

V – PARTENARIAT AVEC LA SCENE NATIONALE DE CERGY «POINTS COMMUNS» DANS LE CADRE D’UN SOUTIEN A LA DIFFUSION DU SPECTACLE THEATRAL « FRANCE PROFONDE » SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le Bureau valide le partenariat avec la Scène Nationale de Cergy « Points Communs » dans le cadre d’un soutien à la diffusion du spectacle théâtral « FRANCE PROFONDE » sur le territoire du Parc.

Le budget attribué pour 2 représentations est de 10 908,70 € TTC.

Les différents partenaires financiers identifiés et prévisionnels à ce projet sont les suivants : « Points Communs », Nouvelle Scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val d’Oise, L’EPCC de la Roche Guyon, La Communauté de communes Sausseron Impressionnistes, La commune de Wy-dit-Joli-Village, Le Parc, Le Festival théâtral du Val d’Oise.

Enfin, le Parc soutient financièrement ce projet à hauteur de 3 400 € TTC, qui sera imputé sur la fiche 1007 « Actions culturelles et réseau des acteurs ». Le Président est donc autorisé à signer la convention de partenariat et tous documents y afférents.

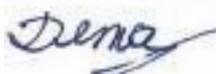
VI – QUESTIONS DIVERSES

Pour un meilleur déroulement et une meilleure compréhension, les participants au présent Bureau syndical souhaitent que les prochaines réunions se fassent en présentiel, en respectant les gestes barrières.

* * * * *

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption des fiches de subvention

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

Elus référents : Ghislaine SENEÉ

Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

DIAGNOSTIC, RESTAURATION ET PLANTATION DE VERGERS
--

996/05 : Aménagements et plantations complémentaires dans le verger de Chérence :

La commune de Chérence souhaite réaliser plusieurs aménagements sur le verger communal. Ce verger est actuellement occupé par quelques vieux fruitiers hautes tiges. De petits fruitiers, quelques vignes et plantes d'ornement ont été plantés avec l'aide du Parc en 2018, à l'occasion d'un projet d'aménagement plus vaste concernant aussi les abords de l'église et le cimetière. Un plan de gestion différenciée avait alors été proposé pour l'aménagement d'un cheminement à travers la végétation herbacée du verger.

La commune sollicite aujourd'hui une subvention du Parc pour les aménagements complémentaires suivants :

- L'achat et les travaux d'implantation d'un abri de jardin destiné à entreposer le matériel d'entretien du verger et à accueillir des expositions pédagogiques dans le cadre d'animations centrées autour du verger,
- L'achat et la plantation de 8 arbres fruitiers et d'une vigne.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Pour les travaux de restauration et de plantation	4 658,00 € Taux : 70 %	3 260,60 €
	Montant total de la subvention	3 260,60 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 3 260,60 €
- Bénéficiaire : 1 397,40 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Agir pour le climat et l'énergie

Projet P07 : Amélioration énergétique du bâti existant et des équipements

Action P07-A02 : Amélioration énergétique des bâtiments publics dans le cadre des CEP

Elus référents : Ghislaine SENEÉ

Chargé(e)s de mission : Sébastien HAMOT

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

1033/24 : Remplacement des menuiseries de l'ancien logement de l'instituteur à Vétheuil :

Dans le cadre de la création d'un cabinet médical dans l'ancien logement de l'instituteur, situé au cœur de l'ancienne cour d'école, la commune souhaite procéder au changement des menuiseries de ce bâtiment typique des écoles édifiées au début du XXème siècle (dans la continuité du mouvement lancé dans les années 1880 avec les lois Ferry). Cette ancienne école de filles, dominée par l'emblématique église Notre-Dame, est composée de deux bâtiments accolés, avec un corps principal décoré par des bandeaux, chaînes d'angle, allèges et encadrements à décor de brique, fronton central en lucarne avec inscription "Ecole de filles", et une aile plus modeste.

Le bâtiment n'a pas été habité pendant une quinzaine d'années. Il est chauffé actuellement par une chaudière alimentée au gaz de ville qui sera remplacée par une chaudière performante. D'autres travaux sont prévus, notamment pour limiter les consommations d'énergie, tels que l'isolation des murs et de la toiture.

L'édifice comporte pas moins de 16 fenêtres, de tailles variées (dont deux grandes baies cintrées type "salle de classe"). Les menuiseries seront en bois avec une performance thermique élevée U_w de 1,0 à 1,4 $W/m^2.K$ et un classement A4 E6b Vb3.

Le montant total des travaux de remplacement des menuiseries s'élève à 40 757 € HT.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention pour le remplacement des huisseries	40 757,00 € Taux : 40 % (Plafond 30 000,00 €)	12 000,00 €
	Montant total de la subvention	12 000,00 €

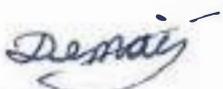
PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 12 000,00 €
- Bénéficiaire : 28 757,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Agir pour le climat et l'énergie

Projet P07 : Amélioration énergétique du bâti existant et des équipements

Action P07-A02 : Amélioration énergétique des bâtiments publics dans le cadre des CEP

Elus référents : Ghislaine SENEÉ

Chargé(e)s de mission : Sébastien HAMOT

AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2000, le Parc soutient les projets valorisant le cadre bâti et les paysages en permettant la pose de mobilier public adapté et respectueux des qualités des villages du Vexin français. Dans le contexte de la nouvelle Charte, des objectifs importants sont pris par les collectivités en faveur de la maîtrise de la dépense énergétique. Après avoir introduit ces notions lors de l'installation de candélabres, le Parc poursuit désormais ces actions de sensibilisation à la pollution lumineuse et aux économies d'énergie sur ce poste, en proposant des critères d'éligibilité spécifiques.

1033/18 : Rénovation de l'éclairage public à Hérouville-en-Vexin

Dans le cadre de son adhésion au CEP, la commune d'Hérouville-en-Vexin souhaite poursuivre la rénovation de son éclairage public entamée entre 2008 et 2010. La commune avait profité de campagnes successives d'enfouissement des réseaux pour renouveler ses luminaires. Cependant, compte-tenu de l'évolution des produits proposés ces dernières années, l'éclairage n'est pas homogène, tant sur les consommations d'énergie que sur la couleur, et l'aspect du village a été transformé. Environ un tiers des ampoules installées sont encore à filaments ou à vapeur de sodium.

Suite à une étude conduite par la commune pour homogénéiser l'éclairage public, une nouvelle phase de travaux, objet de la demande de subvention au Parc, prévoit le remplacement de 38 ampoules et 8 candélabres par des systèmes complets à LED.

L'objectif poursuivi est de réduire de manière significative les consommations d'électricité de l'éclairage public mais aussi de permettre l'abaissement de l'intensité de l'éclairage sur des plages horaires définies afin de diminuer l'impact sur la pollution lumineuse.

Le montant total de travaux prévu est de 39 913 € HT, et environ 2 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre (frais d'études et suivi de chantier). La commune bénéficiant d'une subvention DETR à hauteur de 50 %, elle sollicite une participation de la part du PNR à hauteur de 30 %, soit un montant de 12 573,90 € de subvention.

1033/23 : Rénovation de l'éclairage public à Amenucourt

Dans le cadre de son adhésion au Conseil en Energie Partagé via la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, la commune d'Amenucourt souhaite améliorer l'efficacité énergétique de son éclairage public, et ainsi réduire les consommations électriques et la pollution lumineuse.

La présente demande de subvention porte sur le remplacement des anciennes ampoules par des lanternes de type LED, au nombre de 32, à la fois dans le centre bourg de la commune et ses hameaux.

L'objectif poursuivi est de réduire de manière significative les consommations d'électricité de l'éclairage public mais aussi de permettre une réduction de 35 % de l'intensité lumineuse entre 00h30 et 5h30 afin de diminuer l'impact sur la pollution lumineuse.

Avec ce type de remplacement un gain énergétique compris entre 60 et 75 % est attendu ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le montant total des travaux s'élève à 25 253,80 € HT.

1033/26 : Rénovation de l'éclairage public à Ennery

Dans le cadre de son adhésion au Conseil en Energie Partagé via la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, la commune d'Ennery souhaite améliorer l'efficacité énergétique de son éclairage public, et ainsi réduire les consommations électriques et la pollution lumineuse.

En 2018, la commune a remplacé une centaine de luminaires, grâce au concours du PNR via les certificats d'économie d'énergie. Avec des résultats très encourageants et 65 % d'économie d'énergie réalisées, la commune s'est engagée en programmant des travaux pluriannuels sur son réseau d'éclairage public. Une 2ème tranche de travaux est en cours, concernant 80 luminaires. La présente demande de subvention porte sur le remplacement des lampes sur une douzaine de rues en cœur de bourg, par des luminaires de type LED, au nombre de 88.

L'objectif poursuivi est de réduire de manière significative les consommations d'électricité de l'éclairage public mais aussi de permettre une meilleure régulation et gestion de l'éclairage grâce à la pose d'horloges astronomiques et de systèmes de variation de puissance. Le tout doit également permettre de diminuer ainsi l'impact sur la pollution lumineuse.

Avec ce type de remplacement un gain énergétique estimé de 55 % est attendu ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre associées.

Le montant total des travaux s'élève à 79 638,60 € HT. La commune bénéficie également pour ces travaux d'une dotation de l'Etat (DSIL) d'un montant de 47 783 €, soit 60 % de subvention. Une subvention maximale de 20 % du montant HT peut donc être sollicitée auprès du Parc.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1033/18	Rénovation de l'éclairage public à Hérouville-en-Vexin	41 913,00 € Taux : 30 %	12 573,90 €
1033/23	Rénovation de l'éclairage public à Amenucourt	25 253,80 € Taux : 60 %	15 152,28 €
1033/26	Rénovation de l'éclairage public à Ennery	79 638,60 € Taux : 20 %	15 927,72 €
TOTAL			43 653,90 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 43 653,90 €
- Total autres financements : 68 739,50 €
- Bénéficiaire : 103 151,50 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable



Benjamin DEMAÏLLY
Président du Parc

Objectif : Agir pour le climat et l'énergie

Projet P07 : Amélioration énergétique du bâti existant et des équipements

Action P07-A02 : Amélioration énergétique des bâtiments publics dans le cadre des CEP

Elus référents : Ghislaine SENEÉ

Chargé(e)s de mission : Sébastien HAMOT

**DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET VALORISATION
DES EAUX PLUVIALES**

La prise en compte des principes du développement durable dans la construction et l'aménagement peut se traduire par des interventions concrètes comme la mise en place de systèmes de chauffage à base d'énergies renouvelables ou des actions en faveur de la gestion de l'eau (récupération d'eaux pluviales notamment).

1033/19 : Installation d'une chaudière à granulés à Amenucourt

Dans le cadre de son adhésion au Conseil en Energie Partagé via la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, la commune d'Amenucourt souhaite améliorer l'efficacité énergétique de sa mairie, en installant une chaudière à granulés de bois.

Dans ce bâtiment de 364 m², les fenêtres ont été changées et l'isolation du grenier est prévue dans les années à venir. La chaudière au fioul actuelle, commence à donner des signes de faiblesse. La commune sollicite ainsi l'aide du Parc pour le remplacement de celle-ci par une chaudière à granulés d'une puissance de 25 kW et d'un rendement de 94 %, couplée à un silo textile de 3,7 tonnes.

Les consommations actuelles sont en moyenne de 2 800 litres de fioul par an pour une facture moyenne annuelle de 2 600 €.

Les consommations prévisionnelles estimées de granulés sont comprises entre 4 et 6 tonnes, soit une facture moyenne comprise entre 1 000 et 1 620 € et donc une économie de quasiment 40 %.

Le montant total des travaux prévus est de 20 698,25 € HT. La commune bénéficie également d'une subvention DETR à hauteur de 4 497,19 €, soit 21,73 %.

1033/22 : Installation de 2 chaudières à granulés à Saint-Gervais

Dans le cadre de son adhésion au Conseil en Energie Partagé, la commune a bénéficié en 2015 d'un diagnostic énergétique de ses bâtiments communaux. Celui-ci a fait apparaître que l'ensemble mairie-école représente 90 % de la consommation énergétique de la commune, soit 85 % des dépenses d'énergie communales.

La commune souhaite ainsi remplacer les 2 anciennes chaudières fioul par 2 chaudières à granulés de bois, objet de la présente demande de subvention. De tels systèmes permettent des économies d'énergies notables et un gain environnemental important.

Une chaudière de 32 kW et d'un rendement de 94,5 % sera installée pour l'ensemble mairie/bibliothèque/classe externe. Une autre chaudière de 25 kW sera installée pour l'ensemble école/logement. Ces 2 chaudières seront couplées à 2 silos textiles de stockage des granulés, d'une capacité de 4,6 tonnes chacun. Le montant total des travaux s'élève à 50 709,61 € HT

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1033/19	Chaudière à granulés à la mairie d'Amenucourt	20 698,25 € Taux : 40 %	8 279,30 €
1033/22	Chaudières à granulés à Saint-Gervais	50 709,61 € Taux : 40 % (Plafond 30 000 €)	12 000,00 €
TOTAL			20 279,30 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 20 279,30 €
- Total autres financements : 4 497,19 €
- Bénéficiaire : 51 128,56 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Agir pour le climat et l'énergie

Projet P07 : Amélioration énergétique du bâti existant et des équipements

Action P07-A04 : Aides aux particuliers pour l'amélioration énergétique

Elus référents : Christaline SENEÉ

Chargé(e)s de mission : Sébastien HAMOT

**ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'HABITAT - SOUTIEN AUX
ÉTUDES ET DIAGNOSTICS - SOUTIEN AUX PROJETS À HAUTE
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
(PRIVÉ)**

Suite au Grenelle de l'environnement, les exigences de la réglementation thermique applicable aux constructions neuves (RT 2012) ont été élevées au niveau BBC (Bâtiment basse consommation). Cette évolution doit conduire le secteur de la construction vers l'objectif de la construction « Passive » en 2020, et même « Positive » au-delà de cette échéance. De même, le secteur de la réhabilitation dispose désormais d'un référentiel clair avec le label BBC rénovation. Dans le cadre de ses politiques en faveur de l'efficacité énergétique et de la restauration du patrimoine, le Parc souhaite aider la diffusion des pratiques et des techniques permettant de limiter au maximum les consommations énergétiques et les impacts environnementaux dans le secteur de l'habitat. Pour ce faire, il propose une aide complète portant sur les postes de travaux ayant un véritable impact sur la maîtrise des ressources, énergétiques notamment.

1033/16 : Diagnostic de rénovation énergétique à Avernes

M. LEGEAY souhaite finaliser la rénovation énergétique de son habitation, construite à la fin des années 70. Il a déjà réalisé des travaux, soutenus par le Parc, à savoir une isolation par l'intérieur (12 cm) des murs du R-1 en fibre de bois, une reprise de l'isolation des combles en ouate de cellulose (25 cm), des fenêtres double vitrage bois, une ventilation mécanique double flux et la mise en place d'une régulation performante pour sa chaudière fioul.

Pour l'orienter dans ses choix de travaux, il prévoit de faire réaliser une étude énergétique, objet de la présente demande de subvention. L'objectif est d'atteindre à minima le label BBC rénovation, en s'efforçant d'utiliser des matériaux biosourcés ou issus du recyclage pour les travaux envisagés :

- isolation par l'extérieur des murs du RDC avec fibre de bois et bardage bois,
- isolation du plancher du RDC avec potentielle mise en place d'un plancher chauffant,
- remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude au fioul,
- remplacement de menuiseries intérieures donnant sur des locaux non chauffés.

Le montant de l'étude présentée est de 1 166.67 € HT.

1033/25 : Etude énergétique à Avernes

Mme REDON et M. LECOQ souhaitent réhabiliter une grange en logement. Ce bâtiment notable, typique des corps de ferme vexinois, est situé dans le bourg d'Avernes, séparé de la rue par un imposant porche dont la couverture vient d'être restaurée. La réhabilitation de cet imposant volume actuellement occupé en garage et débarras permettra de créer 220 m² de planchers sur trois niveaux.

Le Permis de Construire a été obtenu en septembre 2020, avec de nombreuses prescriptions

techniques de l'Architecte des Bâtiments de France sur les ouvertures, mortiers, finitions, couverture et détails des cheminées.

Afin d'optimiser les consommations énergétiques et le confort de ce futur logement, les propriétaires souhaitent réaliser une simulation thermique qui permettra, en tenant compte des caractéristiques du bâtiment (orientation, ouvertures et exposition, composition des murs) et de plusieurs hypothèses de chauffage et production d'eau chaude sanitaire, de comparer différents scénarios techniques et économiques. Une solution mettant en œuvre un mortier de chanvre et chaux en application intérieure, particulièrement adaptée à ce type de bâtiments, sera étudiée. Le montant de l'étude est de 1800 € HT.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1033/16	Diagnostic de rénovation énergétique à Aavernes – M. Legeay	1 166,67 € Taux : 70 %	816,67 €
1033/25	Etude énergétique à Aavernes - Mme Redon et M. Lecoq	1 800,00 € Taux : 70 %	1 260,00 €
TOTAL			2 076,67 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 2 076,67 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 890,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Agir pour le climat et l'énergie

Projet P06 : Développement des énergies renouvelables

Action P06-A01 : Développement des ENR

Elus référents : Ghislaine SENEÉ

Chargé(e)(s) de mission : Sébastien HAMOT

**ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'HABITAT - SOUTIEN À
CERTAINES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES
(PRIVÉ)**

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des objectifs importants de maîtrise de l'énergie ont été fixés aux horizons 2010-2012. Ces objectifs ne seront tenus qu'avec la mise en œuvre de démarches globales et très performantes sur le plan environnemental et énergétique. Sur ce constat, le Parc souhaite valoriser les systèmes novateurs de réduction des consommations et impacts environnementaux et élargir le champ de son soutien aux particuliers en proposant une aide complète depuis les phases d'études, essentielles pour avoir une parfaite connaissance de son patrimoine, jusqu'aux postes de consommations ayant un véritable impact sur la maîtrise des ressources, énergétiques notamment.

1033/11 : Installation d'un poêle à granulés à Vétheuil

Le projet de Mme BARBOT consiste à installer un poêle à granulés à distribution de chaleur dans une maison des années 70, composée d'une partie ancienne et d'une extension des années 90, pour une surface totale de 110 m².

Actuellement, des radiateurs électriques vétustes ou hors d'usage et un appoint gaz sont utilisés pour chauffer la maison. Mme BARBOT se chauffe assez peu, voire pas du tout et souhaite, en installant ce poêle, améliorer son confort en parvenant à chauffer la quasi-totalité de la maison et son extension.

La maison est correctement isolée, avec une isolation réalisée sur les murs et en toiture au début des années 90. Les menuiseries sont toutes en double vitrage sauf une baie vitrée dont le remplacement est prévu.

Les consommations actuelles sont de 6 100 kWh/an, pour le chauffage électrique. A cela s'ajoutent les frais du chauffage d'appoint gaz, portant la facture à près de 1 400 € par an.

L'estimation prévisionnelle faite par l'installateur du poêle est d'environ 2 à 3 tonnes de granulés, soit moins de 900 € par an et donc plus de 35 % d'économie.

Le poêle installé aura une puissance de 9 kW, avec un rendement de 90,2 %. Le montant total des travaux s'élève à 6 966,73 € HT.

1033/12 : Installation d'un poêle à granulés à Nesles-la-Vallée

Le projet de M. HARIRI consiste à installer un poêle à granulés dans une maison ancienne de 120 m².

Cette maison a été inhabitée pendant près de 20 ans, il n'y a aucun historique de consommation de la chaudière gaz actuellement en place. Celle-ci sera changée par une chaudière gaz à condensation avec une redistribution des anciens radiateurs en fonte et l'ajout de 5 radiateurs supplémentaires.

L'objectif de la mise en place du poêle à granulés étanche sur un mur pignon au rez-de-chaussée est de limiter au maximum la consommation de gaz de la nouvelle chaudière. Le poêle à granulés sera en mesure d'assurer seul le chauffage en intersaison et lors des périodes de froid peu intense. La distribution de l'air chaud sera facilitée grâce à la suppression des cloisons au RDC et la mise en place d'un nouvel escalier situé à proximité du poêle.

Des travaux d'isolation sont prévus en parallèle : doublages sur des murs donnant sur des espaces non chauffés et réfection de la toiture avec isolation performante (isolant métisse® et complément d'isolation pour une résistance thermique totale de 10 m².K/W). Les menuiseries simple vitrage de la façade nord seront remplacées par des menuiseries performantes, celles de la façade sur rue seront conservées.

Le poêle installé aura une puissance de 6 kW, avec un rendement de 91,4 %. Le montant total des travaux s'élève à 4 639,46 € HT.

1033/13 : Installation d'une chaudière à granulés à Santeuil

Le projet de M. VASSEUR et Mme BONEL consiste à installer une chaudière à granulés dans une maison ancienne (fin 19^{ème} siècle), d'une surface de 175 m², actuellement chauffée par une chaudière gaz âgée de 23 ans.

La maison est correctement isolée par 35 cm dans les combles perdus, 7 cm sur les murs, 5 cm au sol et toutes les menuiseries sont en double vitrage.

Les consommations actuelles sont de 33 000 kWh en moyenne pour le chauffage, soit près de 2 100 €/an. L'estimation prévisionnelle faite par l'installateur est d'environ 2,2 tonnes de granulés par an, soit 10 500 kWh pour un coût d'environ 640 € et une économie de 1 640€/an. D'un point de vue énergétique et environnemental, les ratios de consommation et d'émission passent de 188 kWhep/m².an à 36 kWhep/m².an, et de 38 kg CO₂/m².an à 2,8 kg CO₂/m².an. L'installation de cette nouvelle chaudière, d'une puissance de 18 kW et d'une efficacité énergétique saisonnière de 84 % se fera dans la chaufferie actuelle et sans aucune modification hydraulique à l'intérieur de la maison. Il s'agit d'une chaudière compacte couplée à un silo textile de 650 kg. Le montant total des travaux s'élève à 18 175,88 € HT.

1033/14 : Installation d'une chaudière à granulés à Eplais-Rhus

Le projet de M. NOLLET consiste à installer une chaudière à granulés dans une maison ancienne (début 1900), d'une surface de 110 m², actuellement chauffée par une chaudière au fioul qui fuit au niveau du corps de chauffe.

La maison a été isolée par 20 cm de laine de chanvre et de bois dans les combles et sur certains murs, et toutes les menuiseries sont en double vitrage depuis 2015.

Les consommations actuelles sont de 1 500 litres de fioul en moyenne pour le chauffage, soit près de 1 200 €/an. L'estimation prévisionnelle faite par l'installateur est d'environ 3 tonnes de granulés par an, soit 14 400 kWh et un coût d'environ 810 € pour une économie de 390 €/an.

D'un point de vue énergétique et environnemental, les ratios de consommation et d'émission passent de 136 kWhep/m².an à 78 kWhep/m².an, et de 33 kg CO₂/m².an à 6 kg CO₂/m².an. L'installation de cette nouvelle chaudière, d'une puissance de 14 kW et d'une efficacité énergétique saisonnière de 90 % se fera dans la chaufferie actuelle et sans aucune modification hydraulique à l'intérieur de la maison. Il s'agit d'une chaudière compacte couplée à un silo textile de 650 kg. Le montant total des travaux s'élève à 14 760 € HT.

1033/15 : Installation d'une chaudière à granulés à Montreuil sur Epte

Le projet de M. LAMBERT consiste à installer une chaudière à granulés dans une maison construite en 1972, d'une surface de 146 m², actuellement chauffée par une chaudière au fioul datant de 1996 (qui assure également l'eau chaude sanitaire) et par 3 radiateurs électriques à l'étage.

En 2018 et 2019 la maison est a été isolée par 30 cm de laine de roche dans les combles perdus, 22 cm de laine de bois dans les rampants toutes les menuiseries sont en double vitrage et une VMC simple flux a été installée.

Les consommations actuelles sont de 2 000 litres de fioul en moyenne pour le chauffage, soit près de 1 600 €/an. L'estimation prévisionnelle faite par l'installateur est d'environ 5 tonnes de granulés par an, soit 24 000 kWh et un coût d'environ 1 300 € pour une économie de 300€/an. D'un point de vue énergétique et environnemental, les ratios de consommation et d'émission passent de 137 kWhép/m².an à 99 kWhép/m².an, et de 37 kg CO₂/m².an à 7,5 kg CO₂/m².an. L'installation de cette nouvelle chaudière, d'une puissance de 15 kW et d'un rendement de 94,7% se fera dans la chaufferie actuelle avec une extension du réseau hydraulique à l'étage pour supprimer les radiateurs électriques. Il s'agit d'une chaudière compacte couplée à un silo textile de 2,4 tonnes. Le montant total des travaux s'élève à 26 012,50 € HT.

1033/17 : Installation d'une chaudière à granulés à Genainville

Le projet de Mme LOSTRIA consiste à installer une chaudière à granulés dans une habitation composée d'une maison ancienne avec extension récente et d'une dépendance. Le tout chauffé par une chaudière au propane vieillissante avec des compléments bois (poêle à granulés et insert) et quelques radiateurs électriques.

Il y a une vingtaine d'année, l'isolation de la toiture a été réalisée. Consciente du gisement d'économie d'énergie important sur ce poste, la propriétaire envisage de réaliser ces travaux prochainement. Les menuiseries sont en double vitrage performant.

Les consommations actuelles sont en moyenne d'1 tonne de propane pour le chauffage, soit près de 1 900 €/an. L'estimation faite par l'installateur est d'environ 3 tonnes de granulés par an, soit un coût d'environ 800 € pour une économie de plus de 1 000 €/an.

D'un point de vue énergétique et environnemental, les ratios de consommation et d'émission passent de 125 kWhép/m².an à 78 kWhép/m².an, et de 28 kg CO₂/m².an à 5 kg CO₂/m².an.

L'installation de cette nouvelle chaudière, d'une puissance de 12 kW et d'une efficacité énergétique saisonnière de 85 % se fait dans la cave de la dépendance avec création d'un réseau enterré entre les 2 bâtiments. Les radiateurs électriques de la dépendance seront supprimés. Il s'agit d'une chaudière compacte couplée à un silo textile de 650 kg. Le montant total des travaux s'élève à 22 622,21 € HT.

1033/20 : Installation d'un récupérateur d'eau de pluie à Omerville

Les propriétaires souhaitent débiter un projet de réhabilitation totale d'une grange en habitation, située dans un ancien corps de ferme à Omerville. Le démontage de ce vaste chantier passe par la mise en œuvre d'un système de récupération des eaux pluviales, objet de la présente demande de subvention.

La réfection complète de la toiture avec une isolation par l'extérieur a déjà été réalisée. Avant de continuer les travaux lourds de rénovation, les propriétaires comptent installer une cuve enterrée dans la cour du corps de ferme.

Cette cuve, d'une contenance de 4,5 mètres cube, servira à recueillir les eaux pluviales en provenance de la toiture, pour alimenter les sumitères, les machines à laver le linge et arroser le jardin.

Actuellement, les consommations d'eau potable sont de 74 mètres cube, soit une facture annuelle de 358 €. L'économie envisagée avec cette installation est d'environ 32 mètres cube, soit 154 € et plus de 40 % d'eau potable consommée en moins. Le montant total des travaux s'élève à 7 323 € HT.

1033/21 : Installation d'un poêle à granulés à Amencourt

Le projet de M. VIEILLARD consiste à installer un poêle à granulés dans une annexe d'une maison ancienne (1840), composée de 2 parties et d'une surface totale de 90 m².

Actuellement, cette annexe est en cours de rénovation. La première partie est déjà isolée par 15 cm de laine de verre sur le plancher et les murs et par 20 cm de laine de verre en toiture. Elle est chauffée actuellement par des radiateurs électriques anciens. La deuxième partie de cette

annexe est en cours d'isolation et non chauffée.

La mise en place du poêle à granulés, objet de la présente demande de subvention, assurera le chauffage de la totalité de l'habitation et permettra de retirer les radiateurs électriques. Ainsi, un gain énergétique important sera possible avec un meilleur confort thermique et une facture moindre.

Le poêle installé a une puissance de 7,9 kW, avec un rendement de 87,1 % et le montant total des travaux s'élève à 5 151,79 € HT.

1033/27 : Installation d'un poêle à granulés à Boissy-l'Aillerie

Le projet de M. BOSTEAU consiste à installer un poêle à granulés dans une maison des années 70, d'une surface totale de 174 m², sur deux niveaux plus un sous-sol total.

Actuellement, l'habitation est chauffée par une chaudière propane récente à condensation. Le propriétaire prévoit d'installer des robinets thermostatiques et un thermostat pour optimiser ses consommations d'énergie.

La maison est correctement isolée, avec une isolation des combles réalisée récemment et des menuiseries en double vitrages.

Le poêle à granulés sera en mesure d'assurer seul le chauffage en intersaison et lors des périodes de froid peu intense.

Les consommations actuelles sont de 1 762 litres de propane soit 12 000 kWh.

Le poêle installé aura une puissance de 9 kW, avec un rendement de 91 %. Le montant total des travaux s'élève à 5 987,86 € HT.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1033/11	Installation d'un poêle à granulés à Vetheuil	6 966,73 € Forfait : 700,00 €	700,00 €
1033/12	Installation d'un poêle à granulés à Nesles-la-Vallée	4 639,46 € Forfait : 700,00 €	700,00 €
1033/13	Chaudière granulés Santeuil - M. Vasseur et Mme Bonel	18 175,88 € Forfait : 2 000,00 €	2 000,00 €
1033/14	Chaudière granulés à Epiais-Rhus - M. Nollet	14 760,00 € Forfait : 2 000,00 €	2 000,00 €
1033/15	Chaudière granulés à Montrauil-sur-Epte - M. Lambert	26 012,50 € Forfait : 2 000,00 €	2 000,00 €
1033/17	Chaudière granulés à Gerainville - Mme Lostria	22 622,21 € Forfait : 2 000,00 €	2 000,00 €
1033/20	Installation d'un récupérateur d'eau de pluie à Omerville - M. Geastuff et M. Vias	7 323,00 € Forfait : 1 000,00 €	1 000,00 €
1033/21	Poêle granulés à Ameraucourt - M. Vicillard	5 151,79 € Forfait : 700,00 €	700,00 €
1033/27	Poêle à granulés à Boissy-l'Aillerie - M. Bosteau	5 927,86 € Forfait : 700,00 €	700,00 €
TOTAL			11 200,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 11 800,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 99 779,43 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet P14 : Accompagnement des projets de restauration et de la valorisation des patrimoines bâtis

Action P14-A01 : Restauration du patrimoine bâti

Elus référents : Jean LORINE

Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PUBLIC)

Le Vexin français est constitué d'un plateau calcaire dont est extraite la matière première pour les constructions conférant aujourd'hui une qualité exceptionnelle à son habitat et ses monuments, comme en témoigne la densité des mesures de protection. L'excellente tenue au temps des matériaux de construction a permis à de nombreux ouvrages d'être encore en place, véritables témoins de la vie sociale et culturelle du Vexin français. Le Parc participe à des actions de réhabilitation exemplaires, préservant la qualité et l'authenticité de cette architecture.

1073/03 : Restauration de la Croix Blanche à Ableiges

Cette croix, située au carrefour de la rue André Schweitzer et du chemin de Longuesse, comporte un soubassement à un degré, un socle parallélépipédique en pierre et une croix de fonte ajourée à motif de pampre, avec au centre un Christ et motif rayonnant à l'intersection des branches. Une croix est mentionnée à cet emplacement sur le plan d'intendance et cadastre napoléonien, mais celle en place date vraisemblablement de la fin du XIX^{ème} siècle. La croix en fonte, déjà endommagée lors de l'inventaire de l'LAU en 2006, a encore perdu plusieurs sections au niveau de la traverse. La commune souhaite la restituer dans son état d'origine. L'entreprise de fonderie propose une restauration à l'identique par prise d'empreintes et moulage à la cire perdue.

1073/04 : Diagnostic de l'église de Gommecourt

La petite église Saint-Crépin-et-Saint-Crépinien de Gommecourt est située à l'écart de la Grande rue, précédée d'une place aménagée à l'emplacement de l'ancien cimetière.

La nef est datée du XII^{ème} siècle, avec un portail en plein cintre à clef saillante précédé d'un narthex de bois et pierre restauré avec l'aide du Parc. Le transept doublé à chêneau central ainsi que le chevet à cinq pans percé de fenêtres en tiers-point sont du XV^{ème} siècle, de même que le clocher carré surmonté d'une flèche octogonale en ardoises. Les vitraux sont d'un dessin moderne type « art-déco » aux motifs géométriques à l'exception notamment de deux scènes figuratives (nativité, cène) du transept sud.

Le chœur et le transept sont inscrits aux Monuments Historiques depuis 1950. L'ensemble est affecté depuis quelques années par d'importantes fissures verticales qui montrent une désolidarisation des différentes parties du bâtiment. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène : tassements différentiels, anciens terrassements en débâti au voisinage de l'édifice, retraits-gonflements dus aux excès climatiques, etc. Un diagnostic approfondi est nécessaire pour identifier précisément les causes de ces désordres, et les mesures à adopter. La DRAC a été sollicitée pour cofinancer l'étude à hauteur de 30%.

1073/05 : Restauration du lavoir du Pré Coquet à Vaux-sur-Seine

La commune de Vaux sur Seine possède plusieurs lavoirs ayant fait l'objet d'une restauration. Dans le cas du lavoir du Pré Coquet, ruiné, la commune s'inscrit dans un projet de valorisation de vestiges et de leurs abords immédiats plutôt que dans un projet de restauration complète. Il s'agit d'ouvrir partiellement le site en aménageant des circulations piétonnes entre les commerces de la rue du Général de Gaulle, le parking public du Pré Coquet, et les promenades de bords de Seine. Le projet propose le réaménagement de cet ensemble situé en contrebas des bords de jardin. Les murs conservés seront rejointoyés à la chaux, les joints seront dressés à fleur de pierre et de teinte claire (chaux agricole et sable de rivière). L'escalier sera prolongé par 8 marches en pierre similaires aux marches déjà existantes. Un garde-corps métallique permettra la mise en sécurité du site. Une abondante végétation (mousses, fougères) s'est développée sur les parties hautes des murs, ruinés. Afin de conserver l'intérêt du site en termes de biodiversité, un travail particulier devra être conduit avec l'entreprise dans le traitement des arases de murs (aménagement permettant de concilier protection du mur et accueil d'une végétation sommitale).

1073/09 : Restauration et mise en valeur de l'abreuvoir de la place Saint-Martin à Omerville

La commune d'Omerville recèle un ancien circuit hydraulique de la fin du XIX^{ème} siècle qui, grâce à deux réservoirs et une pompe « bélier », permettait de remonter l'eau d'une source affluente de l'Aubette vers la place Saint Martin située au point le plus haut du village. Là, le réseau alimentait un large abreuvoir idéalement placé entre les grandes fermes et le village, au cœur des places et voies de circulation. L'ensemble de cet ouvrage est décrit dans le sentier du patrimoine de la commune.

L'abreuvoir, constitué de deux longues arases au centre desquelles se dresse une colonne-fontaine a longtemps servi de « jardinière ». La commune souhaite la restaurer, l'étanchéifier et la remettre en eau via un circuit fermé alimenté par énergie solaire.

La commune souhaite également réaliser des travaux de restauration du fronton de la mairie et de l'école (réfection de l'enduit et restitution du cartouche indiquant la mairie et l'école).

973/42, 1073/02 : Restauration des piliers de la rue d'Heurecourt à Berville

Entre Berville et Hénonville (Oise), des piliers de pierre de taille marquent les entrées de villages. D'après les historiens locaux, ils sont le témoignage des tentatives des seigneurs d'Hénonville d'interdire la circulation sur leurs terres, malgré des droits accordés aux paysans par le pouvoir royal. Les piliers d'Hénonville, ont été remis en place en 2017, et la commune de Berville souhaiterait en faire de même avec le seul pilier conservé sur son territoire. Il s'agit de remonter les pierres conservées, en remplaçant celles trop abîmées pour pouvoir être remises en place dans la structure.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1073/03	Restauration de la Croix Blanche à Ableiges	13 750,00 € Taux : 50 %	6 875,00 €
1073/04	Diagnostic de l'église de Gomtecourt	13 100,00 € Taux : 50 %	6 550,00 €
1073/05	Restauration du lavoir du Pré Coquet à Vaux-sur-Seine	30 000,00 € Taux : 50 %	15 000,00 €
1073/09	Restauration et mise en valeur de l'abreuvoir de la place Saint- Martin à Omerville	16 670,00 € Taux : 50 %	8 335,00 €

973/42, 1073/02	Restauration des piliers de la rue d'Heurcourt à Berville	3 641,77 € Taux : 50 %	1 820,89 €
TOTAL			38 580,89€

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 38 580,89 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 38 580,88 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet P14 : Accompagnement des projets de restauration et de la valorisation des patrimoines bâtis

Action P14-A01 : Restauration du patrimoine bâti

Elus référents : Jean LORINE

Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

RESTAURATION DES MURS ET DES FAÇADES (PUBLIC)

Les murs de clôture, d'enceinte ou de soutènement, construits en moellons apparents renforcés souvent par des chaînes verticales en pierre de taille, sont un élément caractéristique majeur de l'architecture des villages du Vexin français. La qualité des matériaux employés pour les bâtiments et la richesse de leurs teintes naturelles ont donné une architecture rurale typique à ce territoire. La simplicité des volumes et la sobriété du traitement des façades confèrent une homogénéité de caractère aux villages. Le Parc participe à des actions de réhabilitation exemplaires, préservant la qualité et l'authenticité du tissu bâti des villages.

1073/06 : Restauration de murs du parc de la mairie de Oinville-en-Vexin

Dans la continuité des travaux précédemment entrepris le long de la Route du Vexin (réfection du mur et du portail principal), la commune de Oinville-sur-Montcient souhaite poursuivre la restauration du mur d'enceinte du parc de la mairie, cette fois le long de long de la rue de Gournay, face à la « coulée verte ». Bien que paraissant en bon état vu de la rue, ce mur qui borde et forme soutènement d'un bief canalisé de la Montcient est affecté de nombreux désordres qui le menacent et nécessitent d'être repris. Le discret couronnement bombé sera repris à l'identique.

1073/07 : Restauration des murs du Clos de l'école à Vallangoujard

Dans le cadre des travaux du « Clos de l'École » (ancienne ferme jouxtant l'école, achetée par la commune pour en faire un espace périscolaire et des logements locatifs), la commune souhaite restaurer les murs intérieurs de la cour qui deviendra à terme un espace public pouvant accueillir des manifestations de plein air. Un préau ouvert est prévu à cet effet face à l'atelier de potier dont l'intérieur a été isolé en mortier de chanvre et chaux dans le cadre d'un chantier démonstrateur du Parc.

1073/08 : Restauration des façades d'une ancienne grange à Longuesse

La salle communale située 11 grande rue est l'ancienne salle des fêtes du village. Elle est actuellement occupée par un atelier de sculpture qui accueille les longuessois et voisins apprentis sculpteurs dans un environnement adapté, ce qui permet de créer du lien social.

Ce bâti rural modeste, édifié sur une partie de l'emprise d'une ancienne ferme fortement remaniée et transformée en logements est d'une constitution typique du début du XXème siècle : moellons soies tirés de hanes de pierre de qualité moyenne, friable, joints minces réalisés au plâtre paysan. Le pan coupé à l'angle des rues et la porte roulante de type industriel lui donnent un charme certain qui justifie une intervention soignée. Plusieurs portions de parement et saillies très friables se déchaussent et menacent l'édifice. Les ouvrants et la toiture seront changés à l'occasion de ces travaux de réfection, ainsi que la porte roulante qui retrouvera son aspect d'origine.

1073/10 : Restauration du mur du presbytère à Nesles-la-Vallée

Au cœur du bourg de Nesles-la-vallée se dressent plusieurs ensembles remarquables : la ferme de Bertheuil (ancien manoir de Cugnac), l'église Saint-Symphorien, et le presbytère restauré il y a quelques années avec l'aide du Parc. En direction de l'église, le long du boulevard Pasteur menant à Frouville, le terrain du presbytère est fermé par un mur en moellons grossièrement équarris hourdis et jointoyés au mortier de chaux, percé de deux portillons. Le couronnement composite (béton, tuiles mécaniques, petites tuiles récentes) témoigne de l'insuffisance des restaurations passées.

Depuis quelques mois ce mur est affecté par un basculement préoccupant vers le trottoir, ce qui a amené la commune à en interdire l'accès. Au regard de ces désordres, le mur devra être en grande partie démonté et remonté sur des fondations saines.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1073/06	Restauration de murs du parc de la mairie de Oinville-en-Vexin	30 806,00 € Taux : 50 % (Plafond 30 000,00 €)	15 000,00 €
1073/07	Restauration des murs du Clos de l'école à Vallangoujard	20 000,00 € Taux : 70 %	14 000,00 €
1073/08	Restauration des façades d'une ancienne grange à Longuesse	28 643,00 € Taux : 70 %	20 050,10 €
1073/10	Restauration du mur du presbytère à Nesles-la-Vallée	44 790,00 € Taux : 50 % (Plafond 30 000,00 €)	15 000,00 €
TOTAL			64 050,10 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 64 050,10 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 60 188,90 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet P14 : Accompagnement des projets de restauration et de la valorisation des patrimoines bâtis

Action P14-A01 : Restauration du patrimoine bâti

Elus référents : Jean LORINE

Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

**RESTAURATION DES MURS ET DES FAÇADES
(PRIVÉ)**

La qualité des matériaux employés pour les bâtiments et la richesse de leurs teintes naturelles ont donné une architecture rurale typique au Vexin français. La simplicité des volumes et la sobriété du traitement des façades confèrent une homogénéité de caractère aux villages. Les murs de clôture, d'enceinte ou de soutènement, tous construits en moellons apparents renforcés souvent par des chaînes verticales en pierre de taille sont un autre élément caractéristique des villages du Vexin français. Par son aide technique et financière, le Parc participe à des actions de réhabilitation exemplaires, préservant la qualité et l'authenticité du tissu bâti.

1073/11 : Restauration de murs à Omerville - M De Magnitot

Les abondantes précipitations de cet hiver ont révélé la fragilité de certains murs hourdés à la terre, notamment dans le secteur de la vallée de l'Aubette de Magny où ce mode constructif est particulièrement fréquent. M. Denys de Magnitot, propriétaire de la ferme de Louvière et dans le hameau de Guerville déplore plusieurs effondrements significatifs. Une des façades sud de l'imposante ferme de Louvière, ancienne commanderie hospitalière fondée au XIIIème siècle, s'est effondrée. Un mur de clôture du hameau voisin de Gerville a subi le même sort. Chaque site nécessite une réfection complète, avec maçonnerie à la chaux assurée de façon à ce que le mortier reste peu visible de l'extérieur, rappelant le montage traditionnel à la terre et joints secs. L'ensemble de ces murs est identifié au PLU, ce qui permet un taux de subvention bonifié.

973/36 : Restauration d'un mur de clôture à Marines - M. Bonnetat

M et Mme Bonnetat sont propriétaires d'une imposante maison de notable à façade de pierre et brique et toiture mansardée donnant rue André Cornelin et rue des écoles, dans la partie du bourg orienté vers la place de Verdun (ancienne place « de l'étoile ») aménagée au XIXème siècle. Le haut mur de clôture qui ceint la propriété est, comme la maison, identifié à l'inventaire du patrimoine et au PLU comme élément remarquable, ce qui permet un taux de subvention bonifié. Le couronnement, réalisé en tuiles petit moule en une seule pente, probablement d'origine, nécessite une réfection complète à l'identique.

973/37 : Restauration d'un mur, grille et portail à Labbeville - Mme Combaux

Madame Combaux souhaite entreprendre la restauration de la clôture de sa propriété rue du Mesnil, composée d'une section « rurale » typique du début du XXème siècle, en gros moellons calcaires et couronnement en tuiles mécaniques losangées, et d'une section plus typée « villégiature » avec mur bahut et piliers en pierre de taille ouvragés, et portail et haieaulagés serrés en bois. La forme de ces derniers est simple mais de belle facture, sera restituée à l'identique. Les piliers et le mur bahut, qui tendent à basculer, seront déposés et remontés, avec remplacement de quelques pierres irrécupérables. L'ensemble, de belle qualité, est identifié au PLU, ce qui permet un taux de subvention bonifié.

973/38 : Restauration de murs à Omerville - M. De Magnitot

Un des murs de clôture de la grande ferme du hameau de Guerville s'est partiellement effondré (parement extérieur). Le propriétaire, M. Christophe de Magnitot, souhaite restaurer rapidement cette portion pour éviter qu'elle ne fragilise le reste de l'ouvrage. Ce mur remarquable, avec son couronnement traditionnel sans tuiles et ressaut en pierres plates, est identifié au PLU, ce qui permet un taux de subvention bonifié.

973/39 : Réhabilitation de façade à Sagy - M. Bauduin

Située dans le hameau de Chardronville, cette façade enduite au ciment au milieu du XXème siècle était à l'origine une portion de ferme divisée en plusieurs logements. Dans cette situation particulière, un décaissage et un retour à la « pierre-vue » d'origine est pertinent, validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Les joints seront largement beurrés à la chaux grasse, les tableaux arasés à fleur des joints, et le soulèvement pleinement enduit d'une tinalité plus soutenue. La façade de cette ancienne ferme est identifiée au PLU, ce qui permet un taux de subvention bonifié.

973/40 : Restauration de façade à Vétheuil - M. Lengagne

M. et Mme Lengagne souhaitent restaurer les façades et pignons de leur maison située sur le coteau sud de la vallée du Roy, ruelle des moulins (moulins autrefois alimentés par un bief perché depuis Vienne). Cette maison, de facture modeste typique du XIXème avec ses pierres « tout venant » enduites au plâtre paysan (enduit mince et modénatures simples en façade, « pierre-vue » en pignon) a subi quelques désordres structurels faisant apparaître des fissures verticales en façade. Suivant les conseils du Parc la réfection des façades se fera à l'identique, avec un enduit au plâtre plein (mais mince, laissant transparaître les « vibrations » et défauts d'aplomb) en façade, et « à fleur de pierres » en pignon, avec restitution des discrètes modénatures.

973/41 : Restauration de façade à Villers-en-Arthies - M. Le Charpentier

La maison de Mme Le Charpentier dresse son imposante façade au-dessus de la route qui relie Villers-en-Arthies à Vétheuil, au hameau de Chaudray. Sa décoration classique, probablement début XXème ou toute fin XIXème, cache une origine plus ancienne puisque présente sur la même emprise au cadastre de 1819. Abîmée par le temps et d'anciennes traces de conduites d'évacuation, la façade mérite une réfection en profondeur et à l'identique, avec un mortier décoratif de plâtre et chaux conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1073/11	Restauration de murs à Omerville - M. De Magnitot	23 932,00 € Taux : 30 % (Plafond 16 000,00 €)	4 800,00 €
973/36	Restauration d'un mur de clôture à Marines - M. Bonnetat	20 923,90 € Taux : 30 % (Plafond 16 000,00 €)	4 800,00 €
973/37	Restauration d'un mur, grille et portail à Labbeville - Mme Combaux	38 467,00 € Taux : 30 % (Plafond 16 000,00 €)	4 800,00 €
973/38	Restauration de murs à Omerville - M. De Magnitot	7 205,00 € Taux : 30 %	2 161,50 €

973/39	Réhabilitation de façade à Sagy - M. Bauduin	8 705,00 € Taux : 30 %	2 611,50 €
973/40	Restauration de façade à Vétheuil - M. Lengagne	22 099,00 € Taux : 20 % (Plafond 16 000,00 €)	3 200,00 €
973/41	Restauration de façade à Villers-en-Arthies - M. Le Charpentier	40 823,00 € Taux : 20 % (Plafond 16 000,00 €)	3 200,00 €
TOTAL			25 573,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 25 573,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 136 581,90 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet P01 : Accompagnement de la planification et des opérations d'urbanisme durable

Action P01-AD1 : Accompagnement et études

Elus référents : Jean LORINE

Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND

ÉTUDES DE PAYSAGE, D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DURABLES

Depuis sa création, le Parc a engagé une politique ambitieuse visant à doter chaque commune d'une charte paysagère. Dans certains cas, notamment dans le cadre d'une révision de document d'urbanisme, il convient de remettre à jour ou de compléter ces études. Dans d'autres cas se posent des questions qui n'avaient pas été identifiées à l'époque et qui nécessiteraient aujourd'hui une expertise poussée : étude d'aménagement d'un espace public par exemple, ou étude pré-opérationnelle pour une opération d'urbanisation répondant aux objectifs de la Charte du Parc.

1062/01 : Etude de faisabilité pour la sécurisation et la valorisation du village et liaison douce inter-village à Moussy

La commune de Moussy souhaite mener une réflexion partagée dans le cadre d'une étude de faisabilité concernant plusieurs aménagements :

- la valorisation du cœur de village entre les abords de la mairie et l'espace récréatif : Moussy est traversé par la RD159 qui relie Brignancourt et Commeny. L'objectif est de réfléchir à la sécurisation des usagers, à l'intégration des stationnements rue du Moulin Neuf, à l'aménagement de la voirie et au partage de la route, avec la question du « bon matériau de revêtement pour le bon usage », et à l'embellissement par des plantations et la valorisation du patrimoine lié à l'eau.
- la sécurisation des cheminements entre la mairie et le nouveau cimetière. La commune a matérialisé dans le zonage du PLU un emplacement réservé pour aménager une circulation douce de la sortie du village jusqu'à Commeny, desservant le cimetière.
- Les abords du nouveau cimetière et l'aménagement d'un secteur de stationnement

L'étude comprend un diagnostic des lieux, l'établissement de principes d'aménagement global sous forme d'un plan programme, une fiche action niveau APS (Avant Projet Sommaire) avec plan masse, croquis d'ambiance, notice explicative et coupes de principes, l'estimation sommaire du coût de réalisation, ainsi que la coordination et les échanges nécessaires avec la commune maître d'ouvrage et les partenaires : Département, ABF, PNR.

Le montant total hors taxes de l'étude est estimée 9 500 euros. La subvention du Parc à 70% du montant s'élève à 6 650 euros.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

1062/02 : PLU "++" patrimoines à Vétheuil

La commune de Vétheuil souhaite réviser son Plan Local d'Urbanisme datant de 2004 pour mieux intégrer les exigences du SDRIF et de la Charte du Parc tout en poursuivant un développement harmonieux et maîtrisé. Le Parc peut accompagner les communes dans la

réalisation d'inventaires des patrimoines naturels, paysagers et bâtis. Ces inventaires sont ensuite traduits dans les PLU en fiches détaillées contenant, pour chaque élément identifié, des prescriptions de protection directement opposables ainsi que des recommandations de gestion. Les études « PLU + » soutenues par le Parc permettent également aux communes de conduire des actions particulières de sensibilisation et de concertation avec les habitants, par un travail de rétrospective sur la charte paysagère et par l'animation d'ateliers élus-habitants sur l'évolution des paysages (naturels et bâtis) au travers de la reconduction de photos et cartes postales anciennes. Pour le Parc, cette démarche est l'occasion de mettre à jour et de compléter ses inventaires de patrimoines (naturels, bâtis) et de conduire d'autres travaux spécifiques (par exemple sur la réglementation des clôtures) qui ne seraient pas réalisés dans le cadre d'un PLU « classique ».

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1062/01	Etude de faisabilité à Moussy	9 500,00 € Taux : 70 %	6 650,00 €
1062/02	PLU "+" patrimoines à Veteuil	30 000,00 € Taux : 70 %	21 000,00 €
TOTAL			27 650,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 27 650,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 11 850,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY

Président du Parc

Objectif : Préserver les paysages

Projet P08 : Accompagnement pour une meilleure qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés

Action P08-A01 : Aménagements publics, jardins partagés

Elus référents : Jean LORINE

Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX

995/09, 1070/01 : Aménagement d'un parc arboré à Hérouville-en-Vexin

La commune d'Hérouville a pour projet le réaménagement du terrain de sport communal en parc arboré. Situé au sud de la commune, au cœur du plateau agricole, la superficie totale du terrain est de 26 700 m² dont 700 m² sont occupés par le local technique et un espace de stationnement. Aujourd'hui quelques aménagements offrent un espace de loisir (basket, boulodrome, terrain de foot, vélocross) mais l'impression qui domine est celle d'un champ monotone, à l'espace libre et dégagé.

La municipalité souhaite affirmer la vocation du lieu tout en offrant aux habitants un lieu de promenade et de détente dans un cadre arboré, aux ambiances paysagères diversifiées.

Le projet repose sur plusieurs principes d'aménagement :

- Créer des abris, brise-vent et secteurs ombragés,
- Aménager des circulations, inviter à la promenade et offrir un belvédère sur le paysage,
- Accueillir et restaurer la biodiversité locale : plantation de haies champêtres, d'arbres d'essences locales, prairie à fauche tardive et tonte différenciée,
- Permettre une diversité des usages et favoriser la pédagogie, créer un lieu nourricier : arbustes à petits fruits, verger, laisser la possibilité d'un jardin partagé.

Le montant total hors taxes des travaux est estimé 48 000 € et les honoraires de paysagiste pour la conception du projet et l'accompagnement des travaux est de 2 000 € soit 50 000 € HT au total.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention	50 000,00 € (plafond : 30 000 €) Taux : 50 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention	15 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 15 000,00 €
- Bénéficiaire : 35 000,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A05 : Aide au développement des équipements et des services

Elus référents : Capucine FAIVRE

Chargé(e)s de mission : Irène HEDRICH

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS
AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE**

1017/04 : Acquisition de 10 vélos à assistance électrique et d'une remorque pour Vél'Ofil du Vexin :

La société « Vél'OFIL », dirigée par M. Genséric Maingreud, nouvellement implantée sur la commune du Perchay a pour but de développer l'écotourisme sur le territoire autour de propositions de voyages thématiques à vélo à assistance électrique. La volonté de l'entreprise est de travailler en étroite collaboration avec les partenaires touristiques locaux, afin de proposer à sa clientèle au départ de la gare de Us de la location de vélos pouvant être associée à des visites, de la restauration et de l'hébergement.

La société sollicite l'aide du Parc pour l'acquisition de 10 vélos à assistance électrique et d'une remorque pour les transporter. Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 12 000€. M. Maingreud ne bénéficie d'aucune autre aide pour l'achat de ce matériel.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 40% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention	31 923,00 € Taux : 40 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention	12 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 12 000,00 €

- Bénéficiaire : 19 923,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A04 : Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins

Elas référents : Capucine FAIVRE

Chargé(e)s de mission : Irène HEDRICH

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS
AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE**

La Charte du Parc prévoit le développement et l'aménagement de circuits de promenade et randonnée et de sentiers thématiques. Le Vexin français compte plus de 1000 km d'itinéraires balisés. Le Parc souhaite accompagner les communes et les communautés de communes pour conforter ce maillage (par la création ou la réhabilitation de chemins) ainsi que pour le valoriser au travers d'aménagements de protection (de type barrières) ou de confort (aires de pique-niques, panneaux d'information...)

1017/05 : Requalification de l'emprise de 3 chemins ruraux à Berville

Dans le cadre d'un travail mené depuis plusieurs années pour l'identification et la valorisation des chemins de randonnée (réouverture de chemins en 2019 et 2020), la commune de Berville a constaté que les chemins empruntés par les randonneurs ne sont plus sur l'emprise cadastrée de certains chemins ruraux existants. La commune souhaite régulariser la situation en procédant à des échanges de propriétés avec modifications cadastrales.

Elle sollicite ainsi l'aide du Parc pour les prestations de géomètre et les frais de notaire liés à ces opérations. Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 5 215 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

Le comité de randonnée pédestre du Val d'Oise a émis un avis favorable à cette opération qui permettra de régulariser la situation sur ces chemins régulièrement empruntés par les randonneurs et notamment la section concernant le GR11.

1017/06 : Installation de barrières à Chars

Sur la commune de Chars, les chemins ruraux donnant sur la route départementale 915 font régulièrement l'objet de dépôts sauvages et de dégradations du fait du passage de véhicules motorisés. La commune sollicite l'aide du Parc pour l'installation de deux barrières à l'entrée de ces chemins. Le choix s'est porté sur des barrières métalliques pour leur solidité.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 3 311 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

1017/07 : Réouverture d'une sente sur la commune du Bellay-en-Vexin

Dans le cadre de la création d'un sentier du patrimoine au Bellay-en-Vexin, la commune souhaite rouvrir la sente "derrière les jardins". La réouverture de cette sente permettra de faire une boucle sans avoir à passer par la route. La commune sollicite l'aide du Parc pour le bornage et le débroussaillage de cette sente.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 2 949 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

Le comité de randonnée pédestre du Val d'Oise est favorable à cette réouverture pour la création de ce sentier du patrimoine.

1017/08 : Réouverture et valorisation de chemins à Bruil-en-Vexin

En partenariat avec l'association des amis de Bruil-en-Vexin qui compte une section marche, la commune souhaite valoriser ses chemins ruraux souvent méconnus des habitants. La commune sollicite l'aide du Parc pour la mise en place de bancs, poubelles et tables de pique-nique pour améliorer l'accueil des randonneurs et d'un panneau sur le parking de l'agence postale pour présenter les principaux itinéraires de la commune et des environs (sentier du patrimoine et boucles locales).

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1017/05	Requalification de l'emprise de 3 chemins ruraux à Berville	7 450,00 € Taux : 70 %	5 215,00 €
1017/06	Installation de barrières à Chars	4 730,00 € Taux : 70 %	3 311,00 €
1017/07	réouverture d'une sente sur la commune de Bellay-en-Vexin	4 214,00 € Taux : 70 %	2 949,80 €
1017/08	Réouverture et valorisation de chemins à Bruil-en-Vexin	8 348,00 € Taux : 70 %	5 843,60 €
		TOTAL	17 319,40 €

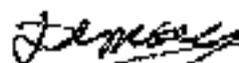
PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 17 319,40 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 7 423,60 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet P34 : Développement des hébergements touristiques

Action P34-A01 : Aide à la prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques

Elus référents : Capucine FAIVRE

Chargé(e)s de mission : Julie MARRAN

**PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES HÉBERGEMENTS
TOURISTIQUES - AIDE AU CONSEIL**

979/02 : Réalisation d'une étude énergétique pour l'éco-lieu "L'escampette" à Aincourt : Mesdames Hesse et Mauger souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation d'une ancienne ferme située au 22 rue de la bucaille à Aincourt, afin d'y créer un éco-lieu de vie incluant un gîte d'étape d'une capacité de 15 lits.

Pour la réalisation de ce projet, Mesdames Hesse et Mauger souhaitent faire appel à un bureau d'études spécialisé dans les énergies renouvelables pour réaliser un bilan énergétique de l'existant. Celui-ci sera complété par un inventaire des scénarii énergétiques envisageables accompagnés d'indications économiques relatives aux solutions techniques préconisées.

A partir de cette étude les deux porteuses de projet pourront choisir l'énergie renouvelable la plus adaptée à leurs besoins et les investissements à réaliser pourront faire l'objet d'un soutien du Parc dans le cadre du volet investissement de cette même aide.

Elles sollicitent aujourd'hui l'aide du Parc pour la réalisation de cette étude relative à la mise en œuvre de cette démarche environnementale et dont le montant s'élève à 1 800 € TTC.

Le propriétaire n'étant pas assujéti à la TVA, le taux de subvention alloué à cette action est de 70% pour le volet aide au conseil avec un plafond subventionnable de 2 500 € TTC.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération TTC	Montant
Subvention	1 800,00 € Taux : 70 %	1 260,00 €
	Montant total de la subvention	1 260,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 1 260,00 €

- Bénéficiaire : 540,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Développer une vie locale et culturelle

Projet P26 : Développement de la politique culturelle du territoire

Action P26-A02 : Soutien aux initiatives locales

Elus référents : Joëlle VALENCHON

Chargé(e)s de mission : Marie LORINE

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES LOCALES

La Charte "Objectif 2019" conferte la mission de développement culturel du Parc. Dans ce cadre, le Parc apporte son soutien à des initiatives locales qui ont vocation à valoriser les patrimoines et la richesse culturelle du territoire. L'objectif est ainsi de favoriser la mise en place de projets culturels de qualité portés par des associations ou des collectivités locales en ayant pour volonté d'offrir une nouvelle dynamique au territoire.

Cette aide peut venir en complément de l'aide au conseil, en permettant la mise en œuvre des solutions et recommandations techniques pour lesquelles celle-ci a été mobilisée.

Pour rappel, il est précisé dans le guide des aides que le Parc pourra soutenir le projet dans la limite de 50% du montant total de l'opération avec un plafond d'aide maximum de 5000 € TTC. Le porteur de projet doit financer une partie du projet et avoir d'autres partenaires financiers, le montant total des subventions publiques ou privées ne pouvant excéder 80% du montant de l'opération.

Les porteurs de projets présentent lors du dépôt du dossier un plan de financement prévisionnel, indiquant les différents interlocuteurs publics ou privés qui ont été sollicités pour des subventions, sans avoir la garantie de pouvoir obtenir ces soutiens. Dans le cas d'une demande de subvention demandée en parallèle au Conseil Régional d'Ile-de-France, il est bien entendu que le porteur de projet ne pourra toucher qu'une des deux subventions car il n'y a pas de double-financement possible.

Les montants de subventions prévisionnels sont ceux sollicités par le demandeur. Il est demandé de bien vouloir autoriser le Président à réajuster le montant de la subvention du Parc en fonction du plan de financement définitif de l'opération.

1008/08 : Festival "Les enfants d'abord"

L'association Destination Jeune Public - Hélène Snyders" souhaite proposer un événement qui allie culture, petite enfance et patrimoine sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français.

Sensibiliser les enfants à l'art dès le plus jeune âge grâce à une programmation de spectacles adaptés aux tout-petits, d'ateliers parents-enfants et de découverte du patrimoine, conjuguer culture et petite enfance, spectacle vivant, famille et valorisation du territoire dans un climat convivial et festif est le projet du festival Les Enfants d'abord.

Ceci en proposant un événement pérenne à destination des enfants de 6 mois à 6 ans et tous les adultes qui les accompagnent, un festival de spectacles et des ateliers intergénérationnels-en lien avec les propositions artistiques - dans des communes du PNR, en concertation étroite avec les acteurs locaux.

Techniquement, selon les propositions artistiques qui auront été retenues, les représentations pourront avoir lieu dans des lieux équipés comme des salles des fêtes et des salles de spectacles, des espaces atypiques pour des formes plus légères ou encore des espaces en plein air. L'idéal étant de proposer un mixte de ces espaces permettant au public de circuler d'un lieu à un autre et de découvrir différentes formes artistiques.

Objectifs poursuivis :

- Favoriser le partage, la connaissance, le lien social grâce à la culture.
- Contribuer à mettre en valeur les richesses du territoire.
- Permettre aux enfants et aux adultes qui les accompagnent de vivre ensemble des moments d'expérimentation, de découverte, d'émotion et de plaisir partagés.
- Associer art et convivialité, faire rimer culture et lien social.
- Permettre de découvrir des lieux du territoire méconnus, inattendus, insolites.
- Offrir des propositions artistiques exigeantes, à même d'ouvrir des champs de réflexion et d'imaginaire nécessaires au développement des jeunes enfants.
- Permettre au plus grand nombre d'assister à des spectacles et de participer à des ateliers grâce à une politique tarifaire adaptée.
- Travailler en concertation avec les communes, les associations, les acteurs culturels locaux.

Le budget global du Festival est estimé à 37 800 € avec des demandes de soutien financier à la DRAC, au Département du Val d'Oise, aux communautés de communes du territoire, une participation financière sera également demandée aux communes souhaitant accueillir le Festival et une billetterie sera mise en place. Le montant du soutien demandé au Parc est de 5 000 €.

1008/09 : Festival Sous les Tilleuls à Vétheuil - 3ème édition - septembre 2021

L'association "Les Coquelicots de la Vallée de la Seine" souhaite organiser pour la troisième édition un festival de musique éclectique sur les Bords de Seine et sous chapiteau durant le week-end du 10, 11 et 12 septembre 2021.

Les objectifs sont de faire découvrir de nouveaux talents, fédérer les habitants autour d'un projet fort, faire découvrir la beauté du village et de ses alentours en valorisant les patrimoines culturel et économique de la vallée de Seine et de la Communauté de communes Vexin Val de Seine.

Les deux premières éditions ont mobilisé plus de 80 bénévoles pour assurer l'organisation d'un festival qui a attiré plus de 2 600 festivaliers en 2018 et 5500 en 2019, venus apprécier les prestations de 18 groupes. L'objectif est donc de réitérer l'opération et installer le festival comme un moment important.

Le montant total du projet estimé à 44 100 €, avec une demande de participation du Parc à hauteur de 3000 €. Des financements complémentaires sont sollicités auprès de la Région Ile-de-France, de la communauté de communes Vexin Val de Seine, de la commune de Vétheuil, du réseau Combo95 et une part importante des recettes comme la buvette et la restauration.

1008/10 : Vexin 1944, ils ont vécu tout ça ! - Cie Alfred et Jacques

La compagnie de théâtre professionnelle Alfred et Jacques, basée à Asnières-sur-Seine, souhaite monter un projet de médiation culturelle et de création artistique sur le thème de la Bataille du Vexin et de l'Occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la prospection thématique sur ces mêmes thèmes, initiée par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France, service régional de l'archéologie (SRA/ DRAC IDF).

Il sera monté en collaboration avec l'association Vexin Histoire Vivante, dont le parcours Les chemins du Vexin est financé par le service de développement de l'action territoriale (SDAT) de la DRAC dans le cadre du tourisme culturel.

Au-delà de l'évocation des grands faits historiques, militaires et des vestiges archéologiques présents sur le territoire, la compagnie s'intéressera plus particulièrement à l'histoire des hommes et des femmes ayant vécu de près ou de loin cet épisode du conflit, qu'ils soient militaires ou civils, français, alliés ou ennemis. Le principal axe artistique sera de restituer la petite histoire dans la grande.

Ce projet aura lieu en deux étapes :

Étape 1 : Projet EAC

Un travail pédagogique et artistique sera effectué avec un public scolaire, dans le cadre du dispositif EAC (Éducation artistique et culturelle) en partenariat avec la DRAC d'Île de France, service régional de l'archéologie (SRA/DRAC IDF). Il prendra la forme d'une balade théâtralisée, pédagogique et culturelle intitulée *Vexin 1944, ils ont vécu tout ça !* interprétée principalement par les élèves, le 20 juin 2021, lors des Journées européennes de l'archéologie.

Après avoir présenté la Bataille du Vexin et l'Occupation allemande aux élèves de l'école primaire de Fontenay-Saint-Père et du collège Jules Verne des Mureaux, leur avoir fait découvrir des sites archéologiques et lieux historiques emblématiques et leur avoir fait rencontrer des spécialistes sur le sujet (historien, archéologue) ainsi que des témoins de cet épisode historique (personnes âgées des Mureaux et de Fontenay-Saint-Père, résidents de plusieurs EHPAD implantés sur le territoire), deux artistes créeront avec les enfants volontaires (qui en seront les principaux interprètes), le spectacle itinérant, *Vexin 1944, ils ont vécu tout ça !* (balade théâtralisée, pédagogique et culturelle). Lors du travail de création-répétition, les enfants pratiqueront les disciplines artistiques suivantes : théâtre, chant, musique, danse, travail du son et de l'image.

Un témoignage vidéo retraçant les grandes étapes du projet sera diffusé les 11 et 12 septembre 2021, à Fontenay-Saint-Père, à l'occasion de l'inauguration du mémorial de la Bataille du Vexin et du rassemblement des différentes associations de reconstitution historique venues commémorer l'événement.

La volonté de la compagnie Alfred et Jacques est de reconduire ce travail sur les années 2022, 2023 et 2024, en partenariat avec les mêmes établissements scolaires et/ou d'autres établissements intéressés, sur le territoire du Vexin français.

En fonction des résultats du travail de prospection thématique par le SRA/DRAC IDF sur le thème de la Bataille du Vexin et de l'Occupation allemande, elle pourra mettre en lumière d'autres sites archéologiques et lieux de mémoire.

Étape 2 : Spectacle professionnel

Un spectacle *Vexin 1944, ils ont vécu tout ça !* (adaptation de la balade théâtralisée) interprété par des comédiens professionnels, contribuera au développement d'un tourisme culturel lié à la Bataille du Vexin et sera donné en 2021, lors des Journées du patrimoine. Quinze autres représentations suivront de 2022 à 2024, clôturées par une version son et lumière le 31 août 2024, à l'occasion des 80 ans de la Bataille du Vexin.

Le montant total du projet s'élève à 39 578 €, avec une sollicitation de soutien du Parc à hauteur de 5000€. Des participations financières ont été également demandées à la DRAC - SRA, au Conseil départemental des Yvelines, aux communautés de communes GPS&O et CCVVS, aux communes de Fontenay-saint-Père et des Mureaux...

1008/11 : Côté Cour- Côté Vexin à Magny-en-Vexin

"Côté COUR, Côté VEXIN – Une pratique artistique et culturelle pour un public fragile dans le Vexin" est un projet porté par la Compagnie Pas d'Chi Chi, qui vise à sensibiliser et rassembler les plus fragiles. En mettant en place des ateliers de création théâtrale pour les parents/enfants au Centre Social de Magny-en-Vexin et pour les patients/familles/personnel de la Résidence de Personnes Âgées, l'action valorisera ce public éloigné du milieu culturel. A la fin, si le contexte sanitaire le permet afin de concrétiser et clôturer l'action, une rencontre des publics se fera lors de la restitution de leur travail créatif et collectif réalisé en ateliers. Il s'agira de la deuxième édition de ce projet qui avait reçu un accueil favorable en 2018.

Ce projet aura 3 objectifs principaux : Cibler les publics les plus éloignés de l'offre culturelle ; proposer le théâtre comme alternative à l'isolement et au handicap pour les publics fragiles et enfin, faire vivre et fédérer des structures du Vexin.

Ce projet a comme motivation première le besoin du territoire du Vexin. En effet, c'est l'absence de lieu culturel tel qu'un théâtre ou un centre culturel proche, qui a favorisé l'implantation de la compagnie dans le Vexin. Depuis sa création, la compagnie répond à de nombreuses demandes dans le Vexin pour les communes, les écoles, les bibliothèques, les centres de loisirs... Le public qu'elle rencontre, la plupart du temps, est familial, épanoui et en demande d'échanges culturels. Relancer ce projet c'est continuer à travailler pour un public fragile, c'est approfondir les échanges et améliorer les prestations à l'égard de ces personnes, avec des interventions prévues notamment à l'Hôpital Intercommunal ou à l'EHPAD de Magny-en-Vexin, un public qui a le droit aussi à une parenthèse culturelle et artistique pour appréhender la maladie, le handicap, l'isolement...

Le montant total du projet s'élève à 35 930 € avec une demande de subvention au Parc d'un montant de 5 000 € portant sur la rémunération du personnel artistique pour les ateliers, la fourniture de matériel, décors, accessoires, matériel pédagogique...

Des financements complémentaires ont été demandés à la commune de Magny-en-Vexin et à la communauté de communes Vexin Val de Seine, au Département du Val d'Oise.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet : mise à disposition de salles par les structures partenaires : au Centre Social, à l'EHPAD et à l'Hôpital de Magny-en-Vexin : salles communales prêtées gratuitement pour les ateliers ou la restitution ; bénévoles actifs : créations costumes, décors, communication, photographies, régie son...

1051/01 : Grisy Code 2021

Grisy les Plâtres, situé au cœur du PNR du Vexin français sera transformé le temps d'un weekend en une formidable galerie d'art à ciel ouvert lors du Grisy Code les 11 et 12 septembre 2021.

L'originalité de ce circuit d'art actuel sera de proposer en 2021 3 temps de présentation : une installation sur la place du village de Grisy-les-Plâtres, un parcours-installation en plein air chez l'habitant, les parcs et jardins privés, granges ou maisons, cours et courtes, dans l'église, salles municipales, ainsi que dans les moindres recoins du village et ses espaces publics et pour finir une exposition virtuelle pour prolonger l'expérience.

L'objectif est d'offrir au public un accès simple et décomplexé sur l'Art Actuel en présentant 40 artistes plasticiens, peintres, photographes, sculpteurs et installateurs

C'est dans cet état d'esprit, d'échange et de convivialité, que le Grisy Code entraîne dans chacun de ses parcours-installations les artistes, les Grisyliens et le public.

Ce circuit est maintenant reconnu par les artistes de toute la région parisienne. Les plus jeunes sont aux côtés de grands artistes plasticiens et sont découverts par les galeristes parisiens qui viennent chaque année sur le circuit.

Le public est au rendez-vous car il sait que chaque édition est différente des autres. Cette année un appel à projets a été lancé concernant la présentation de trois installateurs au cœur du circuit pour un financement de 3 000 € ainsi qu'un appel à projet concernant les artistes afin de recruter des acteurs venant de toute la région parisienne et plus encore.

Le budget global de la manifestation, comprenant les 3 temps forts est estimé à 14 850 €, avec une participation financière de la commune, des financements via 4 partenaires privés et un autofinancement du porteur de projet. Le montant de soutien demandé au Parc est de 5000 €.

969/10 : Les Rencontres du Vexin - projet 2021

Les Rencontres du Vexin est un projet porté par l'association "Ici et pas Ailleurs", basée à Babuy, de mise en lumière des hommes et des femmes remarquables vivant dans la région. Il s'agira de rencontres inspirantes, sous forme de conversations-spectacles avec des amoureux de leur territoire où ils y pratiquent leur métier, leur art ou leur passion.

Pendant 2 heures, 3 invités seront présentés par un bénévole de l'association à travers une interview, des séquences de photos ou vidéos, suivies d'un échange avec le public.

Les objectifs sont de donner l'opportunité aux gens passionnés de la région de partager les raisons pour lesquels ils pratiquent leur métier, leur art ou leur passion, dans la région et pas ailleurs. En donnant également l'opportunité au public de se laisser inspirer par ces témoins et de développer leur sentiment d'appartenance à la région.

Le souhait est de proposer un événement qui devienne régulier et attendu par les habitants et que de plus en plus de gens, en particulier les étudiants du Vexin qui se destinent aux métiers de l'information et de la communication s'impliquent dans l'association.

Parmi les personnalités rencontrées, on trouvera des agriculteurs, artistes, artisans ou simples citoyens.

L'événement se tiendra deux fois par an, au printemps et à l'automne dans des sites différents du Vexin pour pouvoir toucher tous les habitants.

Le premier rendez-vous aura lieu au château de la Roche-Guyon le 12 juin 2021.

Le budget global du projet est estimé à 8 220 € avec une sollicitation de soutien auprès du Parc à hauteur de 2000€. Des demandes de soutien ont été adressées à la Région Ile-de-France, à la communauté de communes Vexin Val de Seine, au Conseil départemental du Val d'Oise, aux communes de Chaussy et de la Roche-Guyon, le budget prévisionnel comprenant également des financements privés et la billetterie liée aux conversations-spectacles.

N° opération	Bénéficiaire	Montant du projet	Montant subvention
1008/08	Festival les enfants d'abord	37 800,00 €	5 000,00 € *
1008/09	Festival sous les Tilleuls	44 100,00 €	3 000,00 € *
1008/10	Vexin 1944, ils ont vécu toutça - projet 2021	39 578,00 €	5 000,00 € *
1008/11	Côté Cour - Côté Vexin -projet 2021	35 930,00 €	5 000,00 € *
1051/01	Grisy Code 2021	14 850,00 €	5 000,00 € *
969/10	Les rencontres du Vexin	8 220,00 €	2 000,00 € *
TOTAL			25 000,00 €

* Ce montant sera ajusté en fonction du plan de financement définitif afin de ne pas dépasser le plafond autorisé pour les subventions.

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 25 000,00 €
- Total autres financements : 0,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable
1008/08



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Développer une vie locale et culturelle

Projet P28 : Développer le mieux vivre ensemble pour raffermir le lien social et les solidarités de proximité

Action P28-A03 : Favoriser les initiatives locales (F.I.L.)

Elus référents : Joëlle VALENCHON

Chargé(e)(s) de mission : Chantal AURIEL

FOND D'INITIATIVES CITOYENNES LOCALES

958/09, 1024/02 : Marché des Saveurs et de l'Artisanat à Vaux-sur-Seine

L'association Vaux contre le Cancer souhaite proposer un moment de convivialité et de partage aux habitants de Vaux sur Seine autour des produits locaux le dimanche 13 juin 2021 au parc de la Martinière à Vaux-sur-Seine.

Cette manifestation a pour objectifs :

- la promotion des compétences locales (artisans, producteurs, artistes)
- la prise de conscience de l'impact de la qualité de l'environnement sur la santé
- la sensibilisation à la lutte contre le cancer.

L'association a invité, à la fois, des artisans et des producteurs locaux comme les vergers d'Ableiges, la ferme des Tournelles, la ferme des Sablons. Et également, ils ont invité des associations et des acteurs institutionnels autour des enjeux environnementaux (les incroyables comestibles Vauxois, l'ADEMF, Energies solidaires...). Les habitants pourront découvrir les productions à proximité de chez eux et à s'informer sur les énergies, nos modes de consommation et le lien entre santé et environnement. Pour apporter de la convivialité, l'école de musique de Vaux, interviendra pour des pauses musicales. Également, les habitants pourront écouter un orgue de barbarie et participer à des ateliers artistiques qui s'adresse à toute la famille.

Des marches et des courses à pied seront proposées au lancement de la journée. Les habitants seront également invités à faire des dons à l'Institut national du cancer.

Une dizaine de personnes (bénévoles de l'association, habitants de Vaux) participent à l'organisation de cette journée. La commune de Vaux-sur-Seine est partenaire de l'évènement. Elle met à disposition du matériel (barnum, tables, chaises...), apporte une aide sur la communication et met à disposition des agents techniques le jour de l'évènement.

L'association Vaux Contre Le Cancer sollicite une subvention du Parc pour financer l'intervention d'artistes et d'activités pour les jeunes, l'achat de petites fouritures (couverts, papeterie...), la location et l'achat de matériel pour le halisage des courses et le gardiennage des stands. La subvention demandée est de 1 500 euros pour un budget global de 2 000 euros.

1024/03 : Zone de gratuité éphémère

La Fédération des foyers ruraux du Val d'Oise souhaite mettre en place une zone de gratuité éphémère lors d'un évènement qui se déroulera sur plusieurs jours consécutifs en juin ou septembre 2021 si les conditions sanitaires le permettent

Les objectifs de cet évènement sont :

- Donner une seconde vie aux objets du quotidien
- Développer la solidarité et le partage
- Favoriser une initiative gratuite
- Proposer une aventure collective aux foyers ruraux adhérents de la fédération

Les foyers ruraux sont des associations d'animation du milieu rural et d'éducation populaire.

Leur action est dictée par la volonté de préserver l'identité du territoire rural et la solidarité au sein des villages par l'émergence d'actions locales. Le projet "zone de gratuité éphémère" prend place dans la politique de la FDFR/Val d'Oise visant à développer la solidarité et l'engagement des habitants, à travers des actions valorisant le territoire rural et ses modes de vie. La FDFR/Val d'Oise souhaite sensibiliser les habitants à l'éco-citoyenneté et aux enjeux de l'économie sociale et solidaire. Une zone de gratuité éphémère est un événement ponctuel, où, à la fois, il est possible de déposer des objets qui ne sont plus utilisés mais propre et en état de marche, et, où, également, il est possible de prendre des objets. L'évènement s'adressera à tout public (adhérents, habitants, scolaires...). Il aura lieu dans les locaux de la fédération ou ailleurs. La date reste à fixer suivant l'évolution de la crise sanitaire. Les objets pouvant être déposés seront des livres, des meubles, de l'électroménager, des vêtements, des jouets...

Les partenaires potentiels seront les foyers ruraux, des acteurs de l'économie sociale et solidaires (Emmaüs, Secours populaire...), le SMIRTOM, le PNR du Vexin français, les communautés de communes, les écoles...

Les bénévoles des foyers ruraux participent à la préparation et à l'organisation de l'évènement. La fédération départementale des foyers ruraux du Val d'Oise sollicite une subvention au Parc pour financer l'achat de matériel nécessaire pour l'organisation du tri des objets et leur présentation, pour une prise en charge de la communication et pour la prise en charge de prestations d'intervenants artistiques ou scientifiques. La subvention demandée est de 1 500 euros pour un budget global de 2 000 euros.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1024/03	Zone éphémère de gratuité - FDFR - Val d'Oise	2 000,00 €	1 500,00 €
958/09, 1024/02	Marché des saveurs et de l'artisanat à Vaux-sur-Seine	2 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL			2 500,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Régional : 2 500,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 1 500,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Questions diverses

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Parc naturel régional du Vexin français

COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2021

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 30 novembre 2020

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du 30 novembre 2020

Le 30 novembre 2020, à vingt heures s'est réuni, dans la salle des fêtes de Magny-en-Vexin, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le 23 novembre 2020, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Comité syndical
Nombre de membres en exercice	127
Nombre de membres présents	88
Nombre de membres ayant pouvoir	2
Nombre de votants	90

Étaient présents :

Collège de la Région

Guél BARBOTIN, Ghislaine SENEFF, Thihault HUMBERT,

Collège des Départements

Sophie BORGÉON, Cécile DUMOULIN,

Collège des Communes

Martine BAUDIN, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BÉLÉY, Alexandre BIENFAT, Serge BILLOUÉ, Roselyne BOCQUJAULT, Patrice BONNET, Monique BOUIN, Christophe BUATOIS, Antonella BULLA, Laurent CAMUS, Romain COUBRICHE, Emmanuel COUESNON, Philippe DAYOT, Laura DODEMAN, Laurent DE GAULLE, Emeric DE ROBIEN, Alexia DERAMBURE, Pierre DES COURTILS, Olivier DESLANDES, Jean-Pierre DORE, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Sandrine ELICHABE, Katalin ESCHER, Jean-Joël GIL, Jean-Luc GRIS, Jérôme GUTERIN, Cédric GUILLAUME, Jean-Pierre GUILLEMOU, Paul HEBERARD, Michel HELLEBOID, Thierry HERBET, Dominique HERPIN-POULINAT, Aurélie HERZ, Florence HUBER, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Alain ITTEN, Claire JARRAUD, Philippe JAVAUX, Guy JOBARD, Ghislaine JOURNEE, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDÉBERT, Michel LE GUILLEVIC, Yann GRILLERE, Philippe LEMOINE, Jean LORINE, Ondine MARCINIAK, Geoffroy MARIF, Marc MICHEL, Bertrand OGEF, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Christian PAUL, Jérémy PENTHER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Damien RADET, Annette RELIER, Michel RICHIARD, Stefan RICHTER, Denis SARGERET, Sandra SOPHIAIR, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRIS, Jérôme VANDAMMI, Maël WOTIN,

Collège des Communautés de Communes

Florence DUFOIX, Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Martine TELLIER, Michel KAZAFIMBELO,

Collège des Villes partenaires

Mériem HADJ,

Collège des Villes-portes

Alain RICHARD, Ergin MEMISOGLU,

Pouvoirs :

de Gérard SEIMBILLE à Sophie BORGON,

de Marc GIROUD à Jean LORINE,

Étaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Alexandra DUBLANCHE, Elvira JAOUEN, Florence PORTELLI,
Jean-Michel RUIZ,

Collège des Départements

Sylvie COUCHOU, Pierre-Edouard BON, Alexandre PUEYO, Chantal VILLALARD,
Guy MULLER,

Collège des Communes

Cécile COLLEAU, Sébastien COUVET, Michel CHIALVO, Isabelle DECOUTURE,
Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Frédéric HEYBLÖM, Philippe HOUDAILLE,
Thierry LADREYT, Jean-Jacques LETAILLIEUR, Jean-Jules MORTEO,
Stéphane NEGRERIE, Claude NOEL, Arnaud MARCEL, José MENDEZ, Liliane ROVEZ,
Michel RAYROLE, Nadège RAYSSEGUIER, Emilie VALETTE, Pierre VANDEPUTTE,
Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard J.F. BON,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Collège des Villes-portes

Cécile AZZOPARDI, Raphaël COGNET, Alain FLORIN,

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

II – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT (DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 14 SEPTEMBRE 2020)

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical donne acte au Président du Parc des décisions qui ont été prises pendant la période du 1^{er} octobre 2019 au 14 septembre 2020, dans le cadre de sa délégation.

III – AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE DU PARC

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical autorise le comptable du Trésor public, à adresser des mises en demeure de payer et à exécuter toutes les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter l'autorisation préalable du Parc.

IV – REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS – SOLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNEE 2021

Une nouvelle demande va être adressée à la Région Ile-de-France pour renouveler la convention annuelle et solliciter dans ce cadre une subvention de 60 000 € TTC pour l'année 2021, répartie comme suit :

- 15 000 € TTC pour la concertation (animation des réunions, appui informatique des visioconférences, visite des rapporteurs du CNPN et de la FPNRF),
- 30 000 € TTC pour la communication (financement des supports de communication, maquettage et impression des projets de Charte),
- 15 000 € TTC pour une étude économique.

Une demande conjointe a été adressée à la DRIFE pour un financement de 20 000 € TTC supplémentaires en 2021 pour l'évaluation environnementale.

Le Comité syndical valide ainsi la sollicitation de la Région Ile-de-France pour l'élaboration de cette convention pour l'année 2021. Le Président est donc autorisé à signer la convention pour l'année 2021 ultérieurement, ainsi que tous documents y afférents.

V – APPROBATION DU CONTRAT DE PARC 2021-2023 – PROGRAMME D'ACTIONS

Sur le rapport du Président, le Comité syndical approuve le programme d'actions qui est séparé en deux parties distinctes :

Le volet socle : les actions du volet socle sont éligibles au financement au titre du budget régional des Parcs. Ces participations sont complétées par les subventions de l'État, de l'Union Européenne, et de tous les partenaires publics et privés intéressés.

La Région Île-de-France consacre une contribution maximale de 3 869 000 €, durant la période 2021-2023, au volet socle du programme d'actions.

Le volet droit commun : les actions du droit commun sont susceptibles d'être éligibles aux dispositifs relevant des politiques sectorielles de la Région.

Le Parc ne pourra pas bénéficier de ces aides, il accompagnera les porteurs de projet du Parc pour obtenir les financements régionaux.

Le Président est donc autorisé à signer tous documents afférents au CPS.

VI – ADOPTION DES FICHES D'OPERATION

Sur les rapports présentés par Ghislaine SENEZ, Jean LORINE, Thibault HUMBERT, Capucine LAIVRE, Joëlle VALENTIN, Benjamin DEMAILLY et Jean-Luc GRIS, le Comité syndical adopte les opérations suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1068	Soutien au dispositif CEP pour l'amélioration des bâtiments et équipements publics	90 000,00 €
1069	Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	75 000,00 €
1062	Études et prospective en aménagement	71 000,00 €
1070	Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés	50 000,00 €
1073	Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural	150 000,00 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1059	Accompagnement des entreprises face à la crise sanitaire	40 000,00 €
1041	Aides aux communes, communautés de communes et privés pour le développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée	70 000,00€
1052	Création d'expositions musée du Vexin français	80 000,00 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1048	Des appels à projets en direction du jeune public des établissements scolaires et des structures de loisirs	40 000,00 €
1055	Communication institutionnelle	37 500,00 €

Axe 4 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1045	Moyens du Parc (Domaine, mobilier, véhicules, informatique, téléphonie...)	80 000,00 €

Enfin, le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents,

VII – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS POUR L'ANNÉE 2021

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical valide la convention de financement et de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français pour l'année 2021. Il valide également les opérations retenues pour 2021 qui sont les suivantes :

- ✦ Médiation et valorisation du site archéologique de Genainville : 8 000 €,
- ✦ Soutien aux musées et maisons à thème pour leurs projets pédagogiques et culturels en 2021 : 21 000 €,
- ✦ Étude sur les synergies et mutualisations possibles pour le réseau des musées et maisons à thèmes du Parc : 13 000 €,
- ✦ Les offres de l'été 2021 pour les familles : 8 000 €,
- ✦ Réalisation d'une exposition artistique sur la période estivale dans le cadre d'un appel à candidatures : 10 000 €,
- ✦ Actions éducatives 2020-2021 en direction des collèges du Val d'Oise : 15 000 €,
- ✦ Soutien du Département au fonctionnement de la 2^{ème} phase de déploiement de Covoit' Ici Vexin : 25 000 €.

Les modalités de règlement de la participation du Département du Val d'Oise sont les suivantes :

le versement d'un 1er acompte de 50 % de l'aide prévisionnelle du Département après approbation de la convention de financement et de partenariat par l'Assemblée départementale,

le versement du solde du programme d'actions, sur la base et au prorata de la dépense constatée et certifiée par le Comptable Public et sur production, avant le 31 décembre 2022, d'un bilan des crédits consommés au cours de l'année exécutée ainsi qu'un rapport d'activités comprenant le bilan détaillé et le plan de financement définitif pour chacune des actions,

- les subventions qui n'auront pas démarré avant le 31 décembre 2021 seront caduques conformément à l'article 6 de la convention

Le Président est donc autorisé à signer la convention de financement et de partenariat et tous documents y afférents.

VIII – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE PARCELLES COMMUNALES A FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical valide la convention de délégation de gestion de parcelles communales à Follainville-Dennemont. Ce sont des parcelles communales situées sur le périmètre du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français », et qui abritent, dans une cavité, des espèces d'intérêt communautaire visés par la Directive Habitat faune-Flore, à la fois en hivernage et comme site de reproduction.

La commune ne disposant pas des capacités techniques et logistiques suffisantes pour mener à bien ce projet, elle transfère donc au Parc pour la durée du contrat Natura 2000, soit 5 ans à partir de sa signature, ses droits réels et personnels attachés à l'unité foncière précitée.

Ainsi, le Comité s'engage à préparer les documents relatifs à la passation des marchés publics pour les travaux de fermeture, conduire toutes les éventuelles études opérationnelles, coordonner le suivi technique et l'exécution des travaux et organiser les réunions de suivi de chantier.

IX – PROPOSITION DE SOUTIEN DU PARC AU PROJET DE RESTAURATION DE L'HOTEL DE BRIERE A MAGNY-EN-VEXIN

Sur le rapport présenté par Jean LORINE, le Comité syndical approuve le soutien du Parc au projet de restauration de l'Hôtel de Brière à Magny-en-Vexin, monument remarquable du patrimoine, classé Monument Historique et propriété de la Commune depuis le début des années 1990 aujourd'hui menacé de ruine.

Le Comité attribue une aide à l'association « Magny-en-Vexin . Une histoire qui se cultive », de 70% d'une dépense estimée à 68 050 € et plafonnée à 30 000 €, soit une subvention de 21 000 € pour la réalisation du diagnostic et la planification du projet.

X – EXONERATION DE LA REDEVANCE 2021 POUR LES BENEFICIAIRES DE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL »

Vu le contexte sanitaire actuel et son impact sur l'activité économique, la commission nationale Marque nationale autorise ainsi les Parcs qui le souhaitent à exonérer leurs entreprises bénéficiaires de la marque de leur redevance pour l'année 2020.

Sur le rapport présenté par le Président, le Comité syndical valide donc l'exonération des 32 bénéficiaires de la Marque du paiement de la redevance pour l'année 2021, afin de leur témoigner notre soutien dans cette crise sanitaire.

XI – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES ECONOMIQUES

Le rôle de la Commission est d'émettre un avis sur l'attribution des subventions aux entreprises, notamment dans le cadre de l'Opération de modernisation de l'artisanat ainsi qu'aux artisans d'art qui exposent sur les salons.

Sur le rapport présenté par le Président, le Comité syndical nomme les élus de la Commission développement économique suivants :

Titulaires :

- ✎ Dominique PORTE, Wy-dit-Joli-Village,
- ✎ Béatrice BELLABAS, Parmain,

Suppléants :

- ✎ Olivier DESLANDES, Génicourt,
- ✎ Philippe VANDEPUTTE, Chérence, Communauté de communes Vexin Val de Seine.

XIII – BONUS D'AIDE PATRIMOINE POUR UNE ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT – COMMUNE DE VALLANGOUJARD

La commune de Vallangoujard a bénéficié d'une aide à la restauration d'un élément de patrimoine rural remarquable (dit « le grenier à sel ») aux instances de mars 2020 au taux de base de 50%. Celle-ci sollicite aujourd'hui le bonus de 20% supplémentaires sur cette opération.

Ainsi, le Comité syndical prend acte des projets présentés pour cette opération sur la commune de Vallangoujard et qui sont les suivants :

- le développement d'une éco-cantine dans l'école (elle-même labellisée Eco-école),
- l'accompagnement de la population au compostage domestique,
- la mise en œuvre du Covoiturage.

Enfin, le Comité syndical attribue le « bonus » de 20% à la commune de Vallangoujard tel que prévu par le guide des aides.

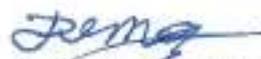
XIV – QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les pistes cyclables sur le territoire du Parc, qui relèvent du Département. Une question est posée sur la possibilité d'en créer de nouvelles. Ghislaine SENEÉ indique que la Région va mettre en place très prochainement un dispositif complémentaire afin de créer de nouveaux itinéraires.

Enfin, le Président remercie la commune de Magny-en-Vexin pour le prêt de la salle pour la réunion de ce Comité syndical.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Projet de budget primitif principal, participation des com- munes, des communautés de communes et des villes portes – année 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : projet de budget primitif principal, participation des communes, des communautés de communes et des villes portées - année 2021 – Adoption de l'état du personnel au 31/12/2020

Le budget principal 2021

Le budget 2021 est établi en application de la nomenclature M14.

Le projet de budget 2021 qui est soumis ne reprend pas les résultats de l'exercice 2020. L'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 sera donc sollicitée lors de la présentation du budget supplémentaire 2021 prévue en juin prochain.

Le projet de budget primitif contenant les propositions nouvelles pour l'année 2021 soumises à votre examen intègre :

- les crédits d'actions validés dans le cadre des fiches d'opération, présentées aux instances de novembre 2020 ;
- les crédits nécessaires au fonctionnement des services du Parc ;
- les crédits reçus Hors Contrat de Parc (HCP) pour des projets ponctuels dont notamment la participation de 100 000 € du Département du Val d'Oise pour des projets en fonctionnement... ;
- **les amortissements obligatoires** dans la nomenclature M14 :
NOTA : le Parc doit amortir les dépenses d'investissement effectuées depuis 2010 (travaux, acquisitions, subventions versées), ainsi que les subventions reçues au titre du Contrat de Parc, pour les opérations d'investissement. Celles-ci sont amorties en une seule fois, lorsque la dépense et la recette sont effectuées à 100 %. Cette écriture comptable (opérations d'ordre) s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.
- les crédits inscrits au titre des opérations spécifiques :
 - du site Natura 2000,
 - du Contrat PAEC (anciennement Prairie) ;
- l'état du personnel au 31 décembre 2020 mis à jour.

L'ensemble de ces propositions s'équilibre en dépenses et en recettes, sections fonctionnement et investissement confondues à hauteur de 7 609 355 € (6 740 692 € en 2020). Elles se répartissent de la façon suivante :

LES PROPOSITIONS NOUVELLES

I/ LES RECETTES	MONTANT
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT pour 4 759 266 €</u> <i>(soit 2 839 677 € sans les amortissements)</i>	
<u>A - Le programme d'actions 2021</u>	408 000 €
<u>B - Le fonctionnement du Parc pour 2 204 807 € (hors amortissf)</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • produits d'exploitation, de gestion, courants et exceptionnels 	145 050 €
<ul style="list-style-type: none"> • remboursement participation budget principal par les budgets annexes « Réserve Naturelle Nationale » 	15 500 €
<ul style="list-style-type: none"> • participations contractuelles au fonctionnement du Parc (Etat, Région, Communes, Villes Portes, Communautés de Communes) 	1 875 707 €
<ul style="list-style-type: none"> • financements emplois divers (dédiés...) 	163 550 €
<ul style="list-style-type: none"> • remboursement sur rémunération du personnel 	5 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • quote part subv. Investissement (amortissement) 	1 919 589 €
<u>C - Les programmes ou opérations spécifiques – 46 870 €</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Site Natura 2000 	16 870 €
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat PAEC (PRAIRIE) 	30 000 €
<u>D - Projets Hors Contrat de Parc – 180 000 €</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental du Val d'Orse – fiches projets 2021 	100 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Région IDF – révision de la Charte 	60 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • DRJEF – Etude évaluation environnementale 	20 000 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT pour 2 850 089 €</u> <i>(soit 930 500 € sans les amortissements)</i>	
<u>A - Le programme d'actions 2021</u>	878 500 €
<u>B - Projets Hors Contrat de Parc</u>	0 €
<u>C - Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour une prévision de</u>	52 000 €
<u>D - Amortissement des Immobilisations</u>	1 919 589 €
TOTAL GENERAL SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT	7 609 355 €

II/ DÉPENSES	MONTANT
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT pour 4 750 266 €</u> <i>(soit 2 839 677 € sans les amortissements)</i>	
<u>A - Le programme d'actions 2021</u>	408 000 €
<u>B - Le fonctionnement du Parc pour 2 204 807 € (hors amortis)</u>	
• Charges à caractère général	461 830 €
• Charges de personnel	1 659 262 €
• Autres charges de gestion courante et excep./taxes	83 715 €
• Provisions pour dépenses imprévues	0 €
• Dotation amortissement	1 919 589 €
<u>C - Les Programmes spécifiques</u>	
• Site Natura 2000	16 870 €
• Contrat PAFC (PRATRIE)	30 000 €
<u>D - Projets Hors Contrat de Parc</u>	
• Conseil Départemental du Val d'Oise – fiches projets 2020	100 000 €
• Région IDF – révision de la Charte	60 000 €
• DRHE – étude évaluation environnemental	20 000 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT pour 2 850 089 €</u> <i>(soit 930 500 € sans les amortissements)</i>	
<u>A - Le programme d'actions 2021</u>	878 500 €
<u>B - Projets Hors Contrat de Parc</u>	0 €
<u>C - Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour une prévision de</u>	52 000 €
<u>D - Amortissement des Immobilisations</u>	1 919 589 €
<u>TOTAL GENERAL SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT</u>	7 609 355 €

A – LE CONTRAT DE PARC

Le montant total des crédits proposés au budget primitif 2021 s'élève à **1 286 500 €** pour les opérations adoptées aux instances de novembre 2020.

Pour rappel : le détail de ces opérations vous est présenté ci-après. Les crédits budgétaires correspondant à ces opérations nouvelles ont été répartis au présent projet de budget primitif, suivant leur destination en section de fonctionnement et en section investissement.

Fiches-opérations Programme 2021/CP5		
n.° op	Libellé (abrégé)	Montant
1037	Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines	5 000
1038	Marque "valeurs Parc" - Gestion environnementale	2 000
1042	Edition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs	30 000
1056	Valorisation des métiers d'art	5 000
1056	"Bien vivre au naturel"	5 000
1047	participation et implication citoyenne	10 000
1071	Aménagement paysager et de gestion durable des espaces publics et jardins	5 000
1066	Eco-construction et rénovation	10 000
1078	Développement d'une agriculture diversifiée et de proximité	10 000
1061	Etudes et prospectives en aménagement	10 000
1030	création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables	10 000
1048	Appels à projets jeune public	40 000
1049	Mise en réseau des partenaires éducatifs	3 000
1051	Soutien aux initiatives culturelles	10 000
1053	Gestion et animation du musée du Vexin français	30 000
1054	Démarche opérationnelle de mise en valeur des patrimoines culturels	35 000
1060	Accompagnement des actions biodiversité	5 000
1063	Restaurer les trames écologiques : focus sur la trame noire	5 000
1065	Inventaire, suivi et protection de la faune et de la flore	20 000
1067	Programmes de recherches et publications scientifiques	5 000
1072	Programme de sensibilisation et observatoire photographique du paysage	10 000
1074	Accompagnement de projets de restauration : chantiers démonstrateurs, chantiers bénévoles	10 000
1076	réseau des acteurs culturels	25 000
1080	Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants	5 000
1081	Communication/sensibilisation à la biodiversité en milieu agricole	5 000
1050	Système d'information interparc	5 500
1055	Communication institutionnelle	37 500
1043	Mise à niveau des outils numériques de promotion du territoire	30 000

1040	Développement d'itinéraires thématiques visant à la valorisation du patrimoine	25 000
1052	Création d'expositions - Musée du Vexin	80 000
1082	Création de sentiers communaux du patrimoine	25 000
1045	Moyens du Parc (domaine, téléphonie, informatique, véhicules...)	80 000
1075	Signalétique du Parc	30 000
1057	Concours créateurs d'entreprises	12 500
1058	Aide à l'installation des porteurs de projet	25 000
1059	Accompagnement des entreprises face à la crise sanitaire	40 000
1044	Aide à la prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques	30 000
1068	CLP	90 000
1069	Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	75 000
1070	Aménagements paysagers ruraux et jardins paysagers	50 000
1077	Développement d'une agriculture diversifiée et de proximité	20 000
1062	Etudes et prospectives en aménagement	71 000
1041	Aides au développement des équipements et des services adaptés à la randonnée	70 000
1064	Soutien pour protéger et restaurer le patrimoine naturel	20 000
1073	Restauration murs et façades	150 000
1079	Gestion environnementale et paysagère des exploitations	10 000
		411 000

B – LES FRAIS DE STRUCTURE DU PARC

Les propositions concernant les frais de structure du Parc s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de **2 204 807 €** (hors amortissements) (**2 216 602 € en 2019**). Ce budget a été estimé à partir des réalisations constatées à la fin des exercices 2019 et 2020 pour les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général », suivant les simulations individuelles faites pour les charges de personnel, en tenant compte de la redevance d'occupation du domaine suite à l'adoption du bail emphytéotique. Les crédits étant insuffisants, le virement vers la section Cap Tourisme sera inscrit au budget supplémentaire 2021, sur l'excédent des années antérieures.

1°) LES RECETTES

Ont été inscrites les prévisions de recettes suivantes :

- **5 000 €**, provision dans la perspective de remboursements d'indemnités journalières qui interviendraient suite aux absences du personnel (maladie, maternité...);
- **145 050 €**, produits d'exploitation issus de la billetterie et des ventes du musée ainsi que de recettes diverses (remboursement chèques-déjeuner, marque Parc...);
- **15 500 €**, remboursement au budget principal, de sa participation aux frais de structures, du budget « Réserve Nationale des Coteaux de Seine »;
- **1 875 707 €** au titre des participations contractuelles, attendues de la part :
 - de l'Etat pour **100 000 €**
 - de la Région Ile-de-France pour **1 230 760 €**

- des Communes, villes-portes et Communautés de Communes	544 947 €
---	------------------

Concernant la participation des communes pour 2021, il est proposé de maintenir le taux de cotisation à **4 € par habitant**.

La participation des communautés de communes est quant à elle maintenue à **0,25 € par habitant**, et celle des Villes Portes reconduite aux termes de conventions existantes.

➤ **163 550 €** correspondant aux différentes participations sur salaires (Mairie de Limay, Région Ile-de-France, CD 95...).

➤ **1 919 589 €** correspondant à l'amortissement des dépenses d'investissement (cf note p.1) ;

2°) LES DEPENSES

Ont été inscrites pour un montant total de **2 204 807 €** (hors amortissements), les dépenses suivantes :

➤ les charges à caractère général pour **461 830 € (497 330 € en 2020)**. Ce montant inclut les charges d'entretien courant du domaine, les charges générales diverses (téléphone, électricité, entretien des véhicules, chauffage...), la redevance d'occupation ;

➤ les salaires et charges de personnel pour **1 697 457 € (1 638 650 € en 2020)**.

➤ les autres charges de gestion courantes et charges exceptionnelles pour **45 520 € (110 712 € en 2020)** composés pour l'essentiel :

- 43 520 € correspondant aux indemnités des Flux et aux charges, des frais de mission et une provision pour des créances admises en non-valeur (régularisations avec la trésorerie sur des titres non réglés en totalité) ;
- 2 000 € pour annulation de titres sur exercice antérieur.

➤ **1 919 589 €** correspondant à l'amortissement des dépenses d'investissement (cf note p.1).

C - PROGRAMMES SPECIFIQUES

Inscrits pour un montant total de **46 870 €** en dépenses, recettes, les montants et les opérations concernés sont les suivants :

➤ **16 870 €** pour le site « **Natura 2000, coteaux et boucles de la Seine et vallée de l'Eppe** » : le Parc a été désigné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour assurer la mission d'animation du site Natura 2000 « coteaux et boucles de la Seine ». Ces crédits servent à la conception/impression de la lettre Natura 2000.

➤ **30 000 €** pour le programme « **PAEC*(PRAIRIE)** », correspondant à la réalisation de plaquettes et à l'accompagnement technique de la contractualisation. Le financement de cette action sera apporté par le Conseil régional d'Ile-de-France.

*Projet agro-environnemental et climatique

D – PROJETS HORS CONTRAT DE PARC

Les crédits à inscrire sont de :

- 100 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation en fonctionnement du Département du Val d'Oise pour des actions en éducation, culture, tourisme, biodiversité, animations et études en relation avec le Département ;
- 60 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation de la Région pour la révision de la Charte (démarche de concertation, études...);
- 20 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation de la DRIEE pour l'évaluation environnementale du projet de Charte.

ETAT DU PERSONNEL

Conformément aux dernières réglementations, l'état du personnel doit être joint au budget. Vous le trouverez donc en annexe du budget principal.

Ce tableau tient compte de la mise à jour des situations indiciaires individuelles des agents.

J'invite le Comité syndical à bien vouloir adopter :

- le budget primitif principal 2021,
 - le montant de 4 € par habitant pour les communes et 0,25 € par habitant pour les Communautés de Communes,
 - l'état du personnel annexé au budget,
- et à m'autoriser à faire toutes les opérations comptables nécessaires durant l'exercice 2021 (dans la limite du présent budget).



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

	Designation de l'établissement public
	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

POSTE COMPTABLE DE : MAGNY-EN-VEXIN

SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC
NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

BUDGET PRINCIPAL

M 14

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2021

SOMMAIRE

pages			
	Informations générales		
p.2	B - Modalités de vote du Budget		
	II Présentation générale du budget		
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement II - Chapitre		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitre		
p.6	B1 - Bilan des opérations de budget - Dépenses		
p.7	B2 - Bilan des opérations de budget - Recettes		
	III Vote du budget		
p.10	A1 - Section de fonctionnement - Débit des dépenses		
p.11	A2 - Section de fonctionnement - Débit des recettes		
p.12	B1 - Section d'investissement - Débit des dépenses		
p.13	B2 - Section d'investissement - Débit des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Débit des dépenses et des		
	IV Années		
	4. Éléments du bilan	Jointes	Sommaires
	A2.1 - État de la dette - Débit des crédits de trésorerie		
	A2.2 - État de la dette - Répartition par nature des dettes		
	A2.3 - État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A2.4 - État de la dette - Typologie des emprunts financés		
	A2.5 - État de la dette - Débit des opérations de couverture		
	A2.6 - État de la dette - Dettes courantes financées par un autre organisme		
	A2.7 - État de la dette - Autres dettes		
	A3 - État des opérations pour les amortissements		
	A4 - État des provisions		
	A5 - État des provisions		
	A5.1 - Équilibre des opérations financières - Dépenses		
	A5.2 - Équilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1.1 - État des dépenses, dépenses des services publics administratifs - État (2)		
	A5.1.2 - État des dépenses, dépenses des services publics administratifs - État (2)		
	A6 - État des charges transférées		
	A7 - État des opérations pour le compte de tiers		
	B. Engagements hors bilan		
	B1.1 - État des emprunts garantis par le commun de l'État (seules les)		
	B1.2 - État des emprunts garantis par le commun de l'État (seules les)		
	B1.3 - État des emprunts garantis par le commun de l'État (seules les)		
	B1.4 - État des crédits de personnel public privé		
	B1.5 - État des autres engagements connus		
	B1.6 - État des engagements connus		
	B1.7 - État des opérations hors budget dans le cadre du vote du budget (2)		
	B2.1 - État des autorisations de programme de dépenses de personnel affectées		
	B2.2 - État des autorisations de programme de dépenses de matériel affectées		
	B3 - État des recettes prévues d'une affectation spéciale		
	C. Autres éléments d'informations		
	C1 - État du personnel		
	C2.1 - État des opérations de trésorerie à équilibre (engagement financier)		
	C2.2 - État des opérations de trésorerie à équilibre (engagement financier)		
	C2.3 - État des opérations de trésorerie à équilibre (engagement financier)		
	C3.1 - État des services assujettis à la TVA et non dirigés en sus (L.1024)		
	C3.2 - État des services assujettis à la TVA et non dirigés en sus (L.1024)		
	C3.3 - État des services assujettis à la TVA et non dirigés en sus (L.1024)		
	C3.4 - État des services assujettis à la TVA et non dirigés en sus (L.1024)		
	D. Déductions au niveau des taxes de consommation directes - Années et signaux		
	D1 - Déductions au niveau des taxes de consommation directes		
	D2 - Années et signaux		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 759 266,00	4 759 266,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 759 266,00	4 759 266,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 850 089,00	2 850 089,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 850 089,00	2 850 089,00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	7 609 355,00	7 609 355,00
--	------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	4 307 564,78		1 023 750,00	1 023 750,00	1 023 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 636 560,00		1 697 407,00	1 697 407,00	1 697 407,00
014	Aliénations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	286 209,69		111 520,00	111 520,00	111 520,00
690	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	6 232 424,45		2 832 677,00	2 832 677,00	2 832 677,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	23 019,29		7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	216 054,40				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 472 888,14		2 839 677,00	2 839 677,00	2 839 677,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 376 061,38		1 919 589,00	1 919 589,00	1 919 589,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 376 061,38		1 919 589,00	1 919 589,00	1 919 589,00
	TOTAL	7 848 959,52		4 759 266,00	4 759 266,00	4 759 266,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 759 266,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Abonnements de créances	4 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	134 200,00		136 700,00	136 700,00	136 700,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	3 991 624,09		2 635 127,00	2 635 127,00	2 635 127,00
76	Autres produits de gestion courante	60 250,00		60 250,00	60 250,00	60 250,00
	Total des recettes de gestion courante	4 156 974,09		2 831 077,00	2 831 077,00	2 831 077,00
78	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 600,00		2 600,00	2 600,00	2 600,00
79	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 131 574,09		2 839 677,00	2 839 677,00	2 839 677,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 376 061,38		1 919 589,00	1 919 589,00	1 919 589,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 376 061,38		1 919 589,00	1 919 589,00	1 919 589,00
	TOTAL	5 567 635,47		4 759 266,00	4 759 266,00	4 759 266,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 759 266,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
 DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
 D'INVESTISSEMENT**

Le budget pour l'exercice 2021 est établi en fonction des prévisions de recettes et de dépenses de la commune de Blandinval. Il est à noter que le montant de l'opération de transfert de la commune de Blandinval à la commune de Blandinval est de 1 919 589,00.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. prévisionnel	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vota)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 029,32		58 000,00	58 000,00	58 000,00
204	Subventions d'équipement versées	8 784 089,42		608 500,00	806 500,00	528 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 700 149,65		264 000,00	264 000,00	254 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 518 089,42		930 500,00	930 500,00	930 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
12	Subventions d'investissement	30 648,61				
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison "affectation" (BA règle)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprevues	22 401,82				
	Total des dépenses financières	52 856,44				
40...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 571 016,28		930 500,00	930 500,00	930 500,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 424 061,30		1 919 599,00	1 919 599,00	1 919 599,00
047	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 424 061,30		1 919 599,00	1 919 599,00	1 919 599,00
	TOTAL	6 995 077,62		2 850 099,00	2 850 099,00	2 850 099,00

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE _____ +

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 830 069,00 =

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. prévisionnel	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vota)
010	Stock					
13	Subventions d'investissement	5 061 712,25		878 500,00	878 500,00	878 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	5 061 712,25		878 500,00	878 500,00	878 500,00
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1066)	67 170,00		52 000,00	52 000,00	52 000,00
1066	Excédents de fonds capitalisés					
130	Autres subv. d'invest. non transférables	7 043,00				
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison "affectation a ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessations d'immobilisations					
	Total des recettes financières	74 213,00		52 000,00	52 000,00	52 000,00
40...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	5 135 925,25		930 500,00	930 500,00	930 500,00
021	Retenue de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 378 061,30		1 919 599,00	1 919 599,00	1 919 599,00
047	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 378 061,30		1 919 599,00	1 919 599,00	1 919 599,00
	Total	6 513 986,55		2 850 099,00	2 850 099,00	2 850 099,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE _____ +

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 030 019,00 =

Pour information :

AUTOFINANCIEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, nos ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sera à financer le complément de l'opération de la section et les dépenses d'investissement de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
01	Charges à caractère général	1 023 750,00		1 023 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 897 407,00		1 897 407,00
014	Atténuations de produits			
50	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	111 520,00		111 520,00
65B	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		7 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		1 919 589,00	1 919 589,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses en attente			
022	Montant à la section investissement			
Dépenses de fonctionnement - Total		2 838 677,00	1 919 589,00	4 758 266,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 758 266,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		1 919 589,00	1 919 589,00
16	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1830 non budgétaire)			
18	Compte de liaison "affectat" (BA, règles)			
Total des opérations d'équipement				
199	Autres amari subv équip versées			
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 000,00		58 000,00
204	Subventions d'équipement versées	608 500,00		608 500,00
21	Immobilisations corporelles	264 000,00		264 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
31	Stocks			
020	Dépenses reprises			
Dépenses d'investissement - Total		930 500,00	1 919 589,00	2 850 089,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 850 089,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Acquis et révisions des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 700,00		136 700,00
71	Production stockée (au déstockage)			
72	production immobilisée			
73	impôts et taxes			
74	Dons et participations	2 635 127,00		2 635 127,00
75	Autres produits de gestion courante	60 250,00		60 250,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 600,00	1 919 589,00	1 922 189,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 839 677,00	1 919 589,00	4 759 266,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 759 266,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 000,00		52 000,00
13	Subventions d'investissement	878 500,00		878 500,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1666 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat (8A, regia)			
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		1 919 589,00	1 919 589,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3	Stocks			
671	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	930 500,00	1 919 589,00	2 850 089,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

AFFECTATION AU COMPTE 1068

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 850 089,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	4 267 084,78	1 032 713,00	1 323 758,00
60611	Eau et assainissement	603,00	1 400,00	1 300,00
60612	Énergie - électricité	20 800,00	21 000,00	21 000,00
60613	Chauffage urbain	10 000,00	15 000,00	10 000,00
60622	Carburants	7 100,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	2 100,00	1 500,00	1 500,00
60624	Produits de nettoyage	30,00	30,00	30,00
60625	Autres fournitures non stockées	6 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 100,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	251 073,68	21 000,00	21 000,00
60636	Vêtements de travail	300,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	2 600,00	1 000,00	7 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	100,00	150,00	150,00
6066	Autres matières et fournitures	18 544,88	42 000,00	42 000,00
611	Contrats de prestations de services	200,00		
6122	Crédit-bail mobilier	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6132	Locations immobilières	69 000,00	30 000,00	30 000,00
6135	Locations mobilières	17 500,00	8 000,00	6 500,00
61521	Tourisme	22 000,00	20 000,00	30 000,00
61522	Bâtiments publics	20 100,00	15 000,00	15 000,00
615231	Murées	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Matériel roulant	16 000,00	17 000,00	17 000,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00	100,00	700,00
6156	Maintenance	30 000,00	22 500,00	50 000,00
6161	Multirisques	5 500,00	6 500,00	6 500,00
6166	Autres	20 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Études et recherches	373 767,27	47 000,00	47 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 480,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6186	Autres frais divers	1 213,72	50,00	600,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00	100,00	160,00
6226	Honoraires	1 577 745,78	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	5 000,00	8 000,00
6228	Divers	200 000,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annuaires et inscriptions	500,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6233	Fairas et expositions	20 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	60 000,00	10 000,00	60 000,00
6237	Publications	60 000,00		
6238	Divers	300 000,00	400 000,00	400 000,00
6241	Transports de biens	1 000,00		
6251	Voyages et déplacements	21 000,00	6 000,00	6 000,00
6256	Missions	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	20 000,00	5 000,00	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	2 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	500,00	600,00
6281	Congès divers (catalanes...)	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6285	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6286	Autres services extérieurs	100 000,00	20 000,00	20 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	50,00	50,00	50,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 038 656,50	1 597 437,00	1 597 437,00
6316	Autre personnel extérieur	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6331	Versement de transport	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6332	Cotisations versées au F.n.a.l.	5 400,00	1 400,00	1 400,00

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	12 703,00	16 300,00	16 300,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	3 000,00	3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération municipale	168 700,00	197 932,00	197 932,00
64112	Net, supplément familial de traitement et indemnités de rés d	7 420,00	8 350,00	8 350,00
64118	Autres indemnités	30 000,00	66 400,00	66 400,00
64131	Rémunérations	662 000,00	894 000,00	894 000,00
6417	Rémunérations des apprentis		5 000,00	5 000,00
6461	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	262 000,00	292 000,00	292 000,00
6463	Cotisations aux caisses de retraites	81 000,00	94 000,00	94 000,00
6464	Cotisations aux a.s.s.a.d.u.c	35 500,00	36 900,00	36 900,00
6466	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	18 000,00	18 000,00
6468	Cotisations aux autres organismes sociaux	650,00	700,00	700,00
6475	Médecine du travail - chimiste	500,00	700,00	700,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6488	Autres charges	62 000,00	64 000,00	71 000,00
65	Autres charges de gestion courante	286 299,99	414 520,00	414 520,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, ma	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6551	Indemnités	37 500,00	37 500,00	37 500,00
6552	Frais de mission	600,00	600,00	500,00
6553	Cotisations de retraite	3 000,00	7 000,00	2 000,00
6554	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		700,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
657311	Comptes membres du GPH	26 504,00	7 500,00	7 500,00
65738	Autres organismes publics	146 050,00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	41 424,00	62 600,00	60 500,00
65688	Autres	50,00	20,00	20,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		2 232 444,46	2 432 677,00	2 537 677,00
67	Charges exceptionnelles (b)	23 619,20	7 000,00	7 000,00
674	Bourses et prix	1 000,00	5 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	22 619,20	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (c)	710 834,40		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		2 976 898,06	2 439 677,00	2 550 677,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 338 081,36	1 319 000,00	1 319 000,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	216 061,36	1 979 693,00	1 200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 554 142,72	1 318 693,00	1 519 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libelle	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 848 270,00	4 750 263,00	4 750 263,00
				+
	RESTES A REALISER N-1			+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 750 263,00

Détail du calcul des ICNE au compte 65112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	4 060,00	5 003,00	5 003,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 020,00	5 003,00	5 143,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	134 700,00	136 703,00	138 703,00
7022	Coupons de bois 2	10,00	103,00	103,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00	117,00	103,00
7060	Redevances et droits des services à caractère culturel	14 620,00		
70608	Autres prestations de services	2 970,00	2 003,00	2 143,00
70641	Aux budgets annexes, régions municipales, C.S.A. et caisse	30 000,00	30 003,00	30 003,00
70677	Par les budgets annexes et les régions municipales	16 620,00	16 603,00	16 603,00
7080	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d')	62 050,00	40 003,00	42 053,00
74	Dotations et participations	3 894 324,00	2 626 127,00	2 836 127,00
74718	Autres	141 376,16	174 673,00	174 673,00
7472	Régions	2 108 154,49	1 755 613,00	1 755 613,00
7473	Départements	520 629,15	500 603,00	493 003,00
74748	Autres communes	471 113,00	470 683,00	470 583,00
74751	GFP de rattachement	8 378,00	6 324,00	6 324,00
74758	Autres groupements	101 430,00	116 437,00	116 437,00
7470	Autres organismes	201 626,07		
7488	Autres attributions et participations	38 613,22	7 103,00	7 103,00
75	Autres produits de gestion courante	64 250,00	60 253,00	60 253,00
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, pro	3 020,00	3 003,00	3 003,00
752	Revenus des immeubles	2 250,00	3 250,00	3 250,00
7568	Autres produits divers de gestion courante	53 050,00	51 000,00	54 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		4 130 574,38	2 637 477,00	2 811 477,00
77	Produits exceptionnels (b)	2 830,00	2 503,00	2 503,00
7710	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 690,00	1 303,00	1 303,00
772	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	1 000,00	1 400,00	1 200,00
7788	Produits exceptionnels divers	140,00	130,00	100,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		4 133 404,38	2 639 980,00	2 813 980,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 375 091,30	1 319 503,00	1 319 503,00
777	Quota-part des subventions d'investissement transférées au co	1 375 091,30	1 319 503,00	1 319 503,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 375 091,30	1 319 503,00	1 319 503,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	AZ

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 627 432,47	4 759 292,10	4 759 292,10

	+
RESTES A REALISER N-1	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 759 292,10

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles	34 628,33	38 690,00	38 690,00
206	Concessions et droits similaires	34 628,33	38 690,00	38 690,00
204	Subventions d'équipement versées	1 784 088,40	608 300,00	608 600,00
204*401	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et élu	960 030,62	191 430,00	101 500,00
204*402	Autres communes - Bâtimens et installations	406 020,71	224 030,00	224 000,00
204*501	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et	157 198,51	45 000,00	45 000,00
2041502	Autres groupements - Bâtimens et installations	38 248,70	25 000,00	25 000,00
20421	Pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et é	014 709,38	10 000,00	10 000,00
20422	Pers. droit privé - Bâtimens et installations	1 470 435,30	140 650,00	140 640,00
21	Immobilisations corporelles	1 700 149,62	564 030,00	564 400,00
2116	Autres terrains	21 013,33		
2145	Construcor sur sol d'autrui - installations génér	104 186,17		
2152	Installations de voirie	57,79		
21508	Autre matériel et outillage d'incendie et de défen	1 112,87		
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00		
21711	Terrains nus	1 325,46	50 000,00	50 000,00
21718	Autres terrains	39 610,40		
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	405,47		
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	130 562,79	70 000,00	16 000,00
21735	Installations générales (mise à depo)	621 562,56	10 000,00	16 000,00
21762	Installations de voirie	123 426,15	50 000,00	56 000,00
21757	Matériel et outillage de voirie	620,00		
21758	Autres installations, matériel et outillage techn	120 610,11		
2181	Installations générales, agencements et améregem	81 000,37		
2182	Matériel de transport	47 212,07		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	65 836,71	15 000,00	16 000,00
2184	Mobilier	10 510,06	15 000,00	16 000,00
2195	Chèque	70 270,00		
2198	Autres immobilisations corporelles	214 056,16	57 000,00	57 000,00
	Total des dépenses d'équipement	5 519 890,43	930 500,00	930 500,00
13	Subventions d'investissement	30 546,61		
1313	Département	30 546,61		
020	Dépenses imprévues	22 491,00		
	Total des dépenses financières	52 937,61		
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 572 828,04	930 500,00	930 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 424 061,38	1 218 000,00	1 218 000,00
	Reprises sur autofinancement intérieur	1 424 061,38	1 218 000,00	1 218 000,00
13911	Subventions d'investissement	312 000,00	126 411,71	126 411,71
13912	Subventions d'investissement	875 696,54	621 000,72	625 000,72
139148	Autres communes		1 466,58	3 250,84
13915	Subventions d'investissement	245 124,54	264 011,21	264 011,21
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	48 200,30		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 424 061,38	1 218 000,00	1 218 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 965 378,07	2 550 049,04	2 052 209,00
				+
	RESTES A REALISER N-1			
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 052 209,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	5 051 712,25	570 520,00	5 622 232,25
1311	État et établissements nationaux	1 441 574,25		1 441 574,25
1312	Régions	2 202 747,05	570 520,00	2 773 267,05
1313	Départements	1 241 426,97		1 241 426,97
1316	Autres	61 563,98		61 563,98
1346	Autres	1 020,00		1 020,00
Total des recettes d'équipement		5 051 712,25	570 520,00	5 622 232,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	57 179,00	52 000,00	109 179,00
10222	FCTVA	57 179,00	52 000,00	109 179,00
138	État et établissements nationaux	7 543,35		7 543,35
1381	État et établissements nationaux	7 543,35		7 543,35
Total des recettes financières		114 322,35	52 000,00	166 322,35
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 166 034,60	622 520,00	5 788 554,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 315 061,36	1 315 069,00	2 630 130,36
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et éq.		62 529,67	62 529,67
28041402	Autres communes - Bâtimnts et installations	692 550,00	1 315 017,11	1 997 567,11
28041501	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et		350,00	350,00
28041582	Autres groupements - Bâtimnts et installations		5 541,00	5 541,00
280421	Fers, droit privé - Biens mobiliers, matériel et éq.	52 000,00	141 020,00	193 020,00
280422	Fers, droit privé - Bâtimnts et installations		430 228,94	430 228,94
28051	Concessions et droits similaires		1 672,00	1 672,00
2811	Termins de gestion		480,00	480,00
28150	Autres installations, matériel et outillage techni	4 528,74	1 453,00	5 981,74
281722	Autres agencements et aménagements	508,00	7 677,00	8 185,00
281735	Installations générales, agencements, aménagements	261 422,55	44 752,77	306 175,32
281752	Installations de voirie	192 189,98	35 624,94	227 814,92
281758	Autres installations, matériel et outillage techni	124 852,99		124 852,99
28181	Installations générales, agencements et aménagemen		15 430,17	15 430,17
28182	Matériel de transport		17 651,00	17 651,00
28183	Matériel de bureaux et matériel informatique	17 528,71	21 259,75	38 788,46
28184	Matériel	10 427,04	1 454,85	11 881,89
28188	Autres immobilisations corporelles	77 528,19	35 723,07	113 251,26
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		1 315 061,36	1 315 069,00	2 630 130,36
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 315 061,36	1 315 069,00	2 630 130,36
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 481 095,96	1 937 589,00	8 418 684,96

+
RESTES A REALISER N-1

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 418 684,96

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		10,00	1,00	11,00	4,00	9,00	15,00
Auxiliaire	A	10,00	1,00	11,00	0,00	3,00	3,00
Auxiliaire principal	A	1,00		0,00		1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00		1,00		0,00	1,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00		1,00		0,00	1,00
Agent territorial principal 1ère classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent territorial principal 2ème classe	C	3,00		3,00	3,00		3,00
FILIERE TECHNIQUE (a)		16,00	2,00	18,00	2,00	16,00	18,00
Ingenieur	A	13,00	0,00	13,00		13,00	13,00
Ingenieur principal	A	2,00		2,00	1,50	1,00	2,00
Technicien	B		1,00	1,00		0,00	0,00
Technicien principal 2ème classe	B		1,00	1,00		0,00	0,00
Agent technique principal 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE CULTURELLE (a)		1,00		1,00		1,00	1,00
Musicien de conservation du patrimoine	A	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (a)		2,00		2,00		2,00	2,00
Animateur	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		38,00	3,00	41,00	6,00	35,00	41,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION	CATEGORIES SECTEUR		REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
<i>Agents occupant un emploi permanent</i>						
Adjoint	A	ADM	628		3 321	CDI
Adjoint	A	ADM	628		3 321	CDI
Adjoint	A	ADM	631		3 321	CDI
Adjoint principal	A	ADM	916		2 921	CDI
Attaché	B	ADM	593		3 321	CDI
Attaché principal 1ère classe	B	ADM	847		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	434		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	434		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	471		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	492		A. La 2012 307 - An 21	CDI
Ingénieur	A	TECH	513		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	557		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	577		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	577		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	670		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	686		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	657		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	774		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	813		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	101		3 321	CDI
Ingénieur	A	TECH	937		3 321	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	690		3 321	CDI
Technicien	B	TECH	413		3 321	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	TECH	567		3 321	CDI
Attaché principal en direction	A	ADM	763		3 321	CDI
Attaché	B	ADM	540		3 321	CDI
Attaché principal 2ème classe	B	ADM	521		3 321	CDI
TOTAL GÉNÉRAL						

Proposition d'adoption des budgets primitifs annexes 2021 « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine »

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : Proposition d'adoption des budgets primitifs annexes 2021 « Cap tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine »

LE CAP TOURISME

Le projet de budget primitif qui vous est présenté pour l'année 2021 propose de doter en moyens de fonctionnement, dépenses et recettes, la structure « Cap Tourisme ».

Il est rappelé :

- que « Cap Tourisme », outil de développement économique, a pour mission :
 - * de structurer l'offre touristique du territoire, accompagner les professionnels et renforcer les partenariats,
 - * d'assister les collectivités locales dans leurs projets de développement touristique,
 - * de développer l'organisation de l'accueil touristique et la diffusion de l'information,
 - * d'assurer la promotion du territoire.
- que les moyens humains dédiés à son activité sont les suivants :
 - * un responsable de Cap Tourisme, un chargé de mission développement touristique, et un chargé de mission information-promotion,
 - * une chargée de mission activité pleine nature et circulations douces (poste pris en charge par le budget principal du Parc).

Le projet de budget primitif 2021 comprend donc :

- des dépenses, à hauteur de **174 190 €** destinées à couvrir les frais de personnel (salaires et charges - revalorisations incluses) des 3 agents à temps complet affectés à l'activité, les chèques-déjeuner, et 10 € correspondant à une charge de gestion courante pour inscrire en comptabilité les arriérés du prélèvement à la source (PAS) qui ne doivent pas être versés aux impôts,
- des recettes qui, suivant le principe d'équilibre budgétaire fixés au même montant de **174 190 €** sont issues pour :
 - **171 340 €**, correspondant à la participation du Contrat de Parc à l'activité de Cap tourisme (ce montant sera inscrit au budget supplémentaire 2021),
 - **2 850 €**, montant prévisionnel pour le remboursement des chèques-déjeuner par les agents.

Voici les éléments qui constituent le budget primitif annexe de Cap Tourisme pour l'année 2021.

II. ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Département du Val d'Oise en faveur des Espaces Naturels Sensibles, une convention cadre a été signée entre le Parc et le Département qui, pour une durée de 5 ans à partir de 2016, prolonge un partenariat déjà engagé depuis 2004 aux termes duquel le Conseil Départemental du Val d'Oise confie au Parc la gestion des sites ENS d'intérêt départemental situés sur son territoire. Ce partenariat doit être renouvelé en 2021.

D'une manière générale, cette mission de gestionnaire telle que définie dans la convention cadre, consiste de façon prioritaire en :

- ✓ Suivis scientifiques et naturalistes permettant d'évaluer l'impact des travaux de restauration et de gestion des milieux naturels effectués sur les sites ;
- ✓ Programmation, mise en œuvre et suivi des actions de gestion écologique par pâturage ;
- ✓ Surveillance des sites et suivi ponctuel de travaux de restauration et d'entretien ;
- ✓ Participation à l'élaboration des plans de gestion et leur mise en œuvre ;
- ✓ Élaboration de tableaux de bord permettant d'organiser le suivi de l'ensemble des actions à mener sur les sites ;
- ✓ Participation à la conception d'outils et de supports pédagogiques et de communication ;
- ✓ Définition et mise en œuvre d'un programme d'animations nature sur ces sites ;
- ✓ Mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration de la Trame verte et bleue "inter-ENS" (inventaires de terrain sur certains habitats et groupes d'espèces, projet de fauche tardive des bords de routes départementales...) ;
- ✓ Suivi des projets de futurs ENS ;
- ✓ Organisation et/ou suivi des Comités de pilotages annuels.

Les sites actuellement concernés par la mise en œuvre de ce dispositif sont les suivants :

- * Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny/Longuesse ;
- * le bois du moulin de Noisement (Chars) ;
- * le marais de Frocourt (Armenucourt, Bray-et-L.ô, Fourges) ;
- * le marais du Rabuais (Arronville, Berville et Amblainville) ;
- * le Marais de Boissy-Montgeroult (Boissy-l'Aillerie, Montgeroult, Puiseux-Pontoise, Courcelles-sur-Viosne) et l'étang des Aulnes ;
- * la butte de Marines (Marines, Le Heaulme, Bréançon) ;
- * l'étang de Vallière (Santeuil, Le Perchay) ;
- * le bois de Morval (Guiry-en-Vexin, Cléry-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village) ;
- * le Bois du Chesnay (Vétheuil, Vienne-en-Arthies) ;
- * la Carrière aux coquillages d'Avvers ;
- * le Bois de la Tour du Lay (Parmain, Ronquerolles) ;
- * le Marais de l'Aubette (Sagy, Longuesse, Condécourt) ;
- * le Marais de la Vallée du Sausseron (Vallangoujard, Epiais-Rhus) ;
- * le Marais de Brignancourt.

Ces missions spécifiques sont réalisées par un technicien en environnement assisté, suivant les besoins, de différents autres chargés de mission du Parc. Afin d'assurer la totale transparence financière de cette mission confiée au Parc, un budget annexe spécifique a été créé. Il se trouve reconduit chaque année suivant le programme de travaux et d'actions défini en concertation avec le Conseil départemental du Val d'Oise.

L'intervention du Parc portera pour l'année 2021 sur l'ensemble des sites concernés, pour un montant fixé à la somme de 39 000 € qui sera, en application de la convention rappelée ci-dessus pris en charge en totalité par le Conseil Départemental du Val d'Oise. Le montant et les

missions pourront être modifiés dans le cadre du renouvellement de la convention à venir. Les crédits seront ajustés au budget supplémentaire 2021.

IV. RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE

L'État a confié au Parc, par convention à dater du 22 février 2010, la gestion de la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine.

La convention prévoit la présentation par le gestionnaire d'un budget prévisionnel affecté à la réserve (fonctionnement et investissement).

Le Comité syndical du Parc a, dans cette perspective, décidé par délibération du 8 mars 2010, de créer un budget annexe « réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine » afin de pouvoir, dans le cadre de cette gestion déléguée, regrouper dans une comptabilité distincte et individualisée du Parc, l'ensemble des mouvements financiers, dépenses, recettes lié au fonctionnement de cette réserve et aux travaux à réaliser sur le site.

Les dépenses ont été réparties en section de fonctionnement et d'investissement en 2021 pour **240 979 €**, suivant l'accord préalable des financeurs.

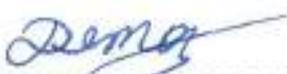
1. La section de fonctionnement, comprend à hauteur de **216 586 €**, les dépenses suivantes :
 - **83 262 €** inscrits au chapitre 012 – charges de personnel, montant correspondant aux salaires et charges des deux agents affectés à la gestion de la réserve aux postes de conservateur et de gardien-technicien ;
 - **133 274 €** inscrits au chapitre 011 – charges à caractère général, pour :
 - **59 981 €** affectés à la réalisation de travaux d'entretien sur le site,
 - **15 500 €** correspondant au montant estimé de la participation du présent budget annexe aux frais généraux du Parc,
 - **57 793 €** pour l'acquisition de petits matériels, les frais de déplacement et de formation, des conférences et des honoraires divers (biens vacants et sans maître...),
 - **50 €** correspondant à une charge de gestion courante, pour inscrire en comptabilité les arrondis du prélèvement à la source qui ne doivent pas être reversés aux impôts.

2. La section d'investissement pour un montant de **24 393 €**, comprend des travaux d'aménagement anti-franchissement, de la signalétique et de l'informatique.

L'ensemble des dépenses est couvert par un financement Etat, par le remboursement des chèques-déjeuner, par les remboursements RNF, par une participation FEADER Natura 2000...

Voici les éléments qui constituent le budget primitif annexe « Réserve naturelle nationale de coteaux de Seine » pour l'année 2021.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur les budgets primitifs annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine » 2021.


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

	Designation de l'établissement public SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : MAGNY-EN-VEXIN

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC
NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS**

**BUDGET ANNEXE
Cap Tourisme**

M 14

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2021

SOMMAIRE

Page			
	Annexes générales		
p.2	3 - Modèle de vote du budget		
	II. Comptes généraux de budget		
p.3	A1 - Vus d'ensemble - Dépenses		
p.4	A2 - Vus d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.5	A3 - Vus d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Décaissements		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vus du budget		
p.8	A1 - Section de fonctionnement - Total des dépenses		
p.9	A2 - Section de fonctionnement - Total des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Total des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Total des recettes		
	B3 - Capitaux (résultat) - Total des dépenses et recettes		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Etat de la dette - Total des crédits de trésorerie		
	A2 - Etat de la dette - Total des emprunts de capitaux		
	A3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A4 - Etat de la dette - Typologie de la réalisation de financements		
	A5 - Etat de la dette - Capital des opérations de commerce		
	A6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'activité d'un autre organisme		
	A7 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A8 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A9 - Etat des provisions		
	A10 - Étatement des provisions		
	A11 - Equipement des véhicules automobiles - Décaissements		
	A12 - Equipement des véhicules automobiles - Recettes		
	A13 - Etat des dépenses et recettes des services d'investissement - FONC. (2)		
	A14 - Etat des dépenses et recettes des services d'investissement - Invest. (2)		
	A5 - Etat des charges transférées		
	A6 - Total des non affectés pour le compte en direct		
	B - Engagements hors bilan		
	B1 - Etat des crédits garantis par le conseil ou le président		
	B2 - Calcul du ratio d'endettement		
	B3 - Etat des contrats de crédit		
	B4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B5 - Etat des autres engagements donnés		
	B6 - Etat des engagements reçus		
	B7 - Informations versées dans le cadre du vote du budget (3)		
	B8 - Etat des autorisations de crédit et des crédits pour un allié		
	B9 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement allés		
	B10 - Impôts et recettes grevées d'une alléance sociale		
	C - Autres éléments d'information		
	C1 - Etat d'apurement		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels il existe un engagement financier		
	C3 - Liste des organismes de développement auxquels ont été accordés des crédits de financement		
	C4 - Liste des investissements publics créés		
	C5 - Liste des sources individuelles dans un budget annexé		
	C6 - Liste des services associés à la TVA et non dégrés en budget annexé		
	D - Déclaration en matière des taxes de contribution directes - Annexe et signatures		
	D1 - Déclaration en matière de taxes de contribution directes		
	D2 - Annexe et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	174 190,00	174 190,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	174 190,00	174 190,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	174 190,00	174 190,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	10 530,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 440,00		174 160,00	174 160,00	174 160,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	100,00		10,00	10,00	10,00
658	Frais de fond. con groupes d'us					
	Total des dépenses de gestion courante	176 040,00		174 190,00	174 190,00	174 190,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotation provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	7 691,07				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	183 731,07		174 190,00	174 190,00	174 190,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	183 731,07		174 190,00	174 190,00	174 190,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 174 190,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	162 410,00		171 340,00	171 340,00	171 340,00
75	Autres produits de gestion courante	3 600,00		2 850,00	2 850,00	2 850,00
	Total des recettes de gestion courante	166 040,00		174 190,00	174 190,00	174 190,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	166 040,00		174 190,00	174 190,00	174 190,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	166 040,00		174 190,00	174 190,00	174 190,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 174 190,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
 DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
 D'INVESTISSEMENT**

Il est à noter que pour un budget être en équilibre, les ressources propres du service à réaliser (166 040,00) doivent être complétées par le report à l'exercice précédent (174 190,00) et à l'exercice suivant (174 190,00) de manière à ce que le total des ressources soit égal au total des charges à réaliser (174 190,00).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équ. matériel versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
18	Emprunts et dettes assimilées					
19	Compte de liaison affectat. (BS, régime)					
28	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imputées					
	Total des dépenses financières					
46...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1065)					
1065	Excédents de long. capitalisés					
130	Autres subv. d'invest. non transférables					
185	Dépôts et cautionnements reçus					
19	Compte de liaison affectat. d'...					
28	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
026	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
46...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	versement de la section de fonctionnement					
046	Coef. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

Il s'agit, pour le compte rendu de l'équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit à l'origine de l'excédent du Cap. Ce solde est de l'ordre de l'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés	174 180,00		174 180,00
014	Atténuations de produits			
66	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
650	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	174 190,00		174 190,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

174 190,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1588 non budgétaire)			
18	Compte de liaison "affectat" (RA, régist)			
	Total des opérations d'équipement			
198	Amort. amort. suiv. dépr. versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
26	Amortissements des immobilisations (reprises)			
28	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Cirques à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3...	Stocks			
023	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
66	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (au déstockage)			
72	production immobilisée			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	171 340,00		171 340,00
75	Autres produits de gestion courante	2 850,00		2 850,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	174 190,00		174 190,00

R 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

174 190,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1889 non budgétaires)			
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Opérations pour compte de tiers			
461	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DU ANTICIPE

AFFECTATION AU COMPTE 10611

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	10 000,00		
0226	Divers	12 000,00		
0257	Réceptions	500,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	166 410,00	174 100,00	174 100,00
6331	Versement de transport	1 850,00	1 200,00	1 050,00
6332	Cotisations versées au fn a l	572,00	700,00	1 50,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	1 870,00	1 500,00	1 850,00
6338	Autres Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérati	1 000,00	1 200,00	1 050,00
64131	Rémunérations	115 000,00	123 300,00	123 350,00
6451	Cotisations à l.u.s.s.a.f.	33 050,00	35 500,00	35 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 000,00	7 000,00	6 000,00
6454	Cotisations aux c.s.s.e.d.l.c	1 500,00	4 500,00	4 000,00
66	Autres charges de gestion courante	100,00	10,00	10,00
65868	Autres	100,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		178 040,00	174 100,00	174 100,00
022	Dépenses imprévues (b)	7 401,97		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b		185 441,97	174 100,00	174 100,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		181 731,07	174 100,00	174 100,00

+

RESTES A REALISER N-1

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

174 100,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice
 Montant des ICNE de l'exercice N-1
 = Différence ICNE N - ICNE N-1

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
74	Dotations et participations	162 440,00	171 340,00	171 340,00
7488	Autres attributions et participations	162 440,00	171 340,00	171 340,00
75	Autres produits de gestion courante	3 670,00	2 850,00	2 850,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 670,00	2 850,00	2 850,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(74+75)		166 010,00	174 190,00	174 190,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		166 010,00	174 190,00	174 190,00
+				
RESTES A REALISER N-1				
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				174 190,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7522

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DEPENSES REELLES			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
				+
			RESTES A REALISER N-1	
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DES RECETTES REELLES			+
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)			+
			RESTES A REALISER N-1	+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

	Designation de l'établissement public SYNDICAT GP NR VEXIN
--	---

POSTE COMPTABLE DE : MAGNY-EN-VEXIN

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC
NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS**

**BUDGET ANNEXE
E N S**

M 14

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2021

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	Informations générales		
p.2	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chèques		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chèques		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.8	A1 - Section de fonctionnement - Débit des dépenses		
p.9	A2 - Section de fonctionnement - Débit des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Débit des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Débit des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Débit des dépenses et articles		
	IV. Annexes		
	A - Elements du bilan		
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de travaux		
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature des dettes		
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par nature de taux		
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie du financement de travaux		
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de rachat de		
	A2.6 - Etat de la dette - Mode pour financer l'opération d'un autre département		
	A2.7 - Etat de la dette - Autres notes		
	A3 - Méthodes utilisées pour les sous-évalués		
	A4 - Etat des provisions		
	A6 - Elements des provisions		
	A6.1 - Etat des dépenses et recettes des services - Dépenses		
	A6.2 - Etat des dépenses et recettes des services - Recettes		
	A7.1.1 - Plans des dépenses et recettes des services d'eau, et d'assainissement - Fonds (2)		
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau, et d'assainissement - Invest (2)		
	A8 - Etat des charges financières		
	A9 - Etats - questions pour le conseil de l'eau		
	B - Engagements honorables		
	B1.1 - Etat des engagements pris sur le contrat de l'Etat - annexe (4)		
	B1.2 - Etat des engagements		
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bai		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements honorables		
	B1.7 - Etat des engagements régulés		
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget local		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement (révisés)		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (révisés)		
	B3 - Etat des recettes globales d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat de l'engagement		
	C2 - Etat des programmes tiers lesquels à l'Etat ont un engagement financier (4)		
	C2.1 - Etat des engagements de rachat de crédit de travaux à caractère ou d'investissement		
	C2.2 - Etat des engagements publics créés		
	C2.3 - Etat des services de visibilité d'un budget amont		
	C2.4 - Etat des services assurés à l'Etat et non affectés à budget amont		
	D - Déclarations en matière de contributions fiscales - Validité et signatures		
	D1 - Déclarations en matière de la contribution directe		
	D2 - A l'Etat et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	39 000,00	39 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 000,00	39 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	39 000,00	39 000,00
------------------------	-----------	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 645,21		39 000,00	39 000,00	39 000,00
014	Abattements de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	43 645,21		39 000,00	39 000,00	39 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprevues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	43 645,21		39 000,00	39 000,00	39 000,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
045	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	43 645,21		39 000,00	39 000,00	39 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

39 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Attention aux charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	50 700,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	50 700,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Rapprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	50 700,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	50 700,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

39 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

Exemple de libellé : (à compléter) :
 "Budget de fonctionnement au titre des dépenses de fonctionnement au titre de la section de fonctionnement
 au profit de la section d'investissement au titre de la section de fonctionnement"

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 201)					
204	Suivants ou d'équipement versés					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison "Affectat" (BA, 1890)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
320	Libérations impévées					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des op. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Op. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations justificatives					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 163)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Suivants ou d'équipements versés					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 105B)					
105B	Excédents de l'actif capitalisés					
135	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison "affectat" en A					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
021	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Op. d'ordre de virement entre sections					
041	Opérations justificatives					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	Total					

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

Réglé, selon le budget voté en équivalent, des ressources propres, correspondant à l'ordonnement des crédits réelles de fonctionnement et à des dépenses réelles de fonctionnement. Il peut être financé le financement de capitaux de la section de la section d'investissement de la section de la section de la section.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
01	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 000,00		39 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et ventes des stocks			
66	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Provision stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses matérielles			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	39 000,00		39 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

39 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, crédits divers et réserves			
12	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1086 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (DA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutralisant endettement équipement versées			
20	Amortissements incorporels (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (réponses)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produit de services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	production immobilière			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	39 000,00		39 000,00
76	Autres produits de gestion courante			
78	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Régimes sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	39 000,00		39 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

39 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
16	Compte de liaison : affectatif (BA, répo)			
20	Financements incorporés (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
25	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
35	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
40	Opérations pour compte de tiers			
49	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3	Stocks			
027	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

N 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

AFFECTATION AU COMPTE 1068

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 645,21	39 000,00	39 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 1	43 645,21	39 000,00	39 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(012)		43 645,21	39 000,00	39 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		43 645,21	39 000,00	39 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
74	Dotations, subventions et participations	56 700 00	26 000 00	29 068,00
7473	Départements	56 700 00	26 000 00	29 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(74)		56 700 00	26 000 00	29 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		56 700 00	26 000 00	29 000,00

+	RESTES A REALISER N-1	
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7822

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DEPENSES REELLES			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
				+
				RESTES A REALISER N-1
				+
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE
				=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
	TOTAL DES RECETTES REELLES			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)			
				+
			RESTES A REALISER N-1	
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			



POSTE COMPTABLE DE : MAGNY-EN-VEXIN



M 14

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2021

SOMMAIRE

pages			
	Informations générales		
p.2	B - Bords nets du vote du budget		
	II. Finances locales et régionales du budget		
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Logement		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Pénalités		
	III. Vote du budget		
p.8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.8	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	IV. Annexes		
	A - Eléments de bilan	Uniques	Sans objet
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature des dettes		
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de nouvelles		
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour l'union européenne, l'Union régionale		
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Clatement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes par services d'eau, et d'assainissement - Point (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau, et d'assainissement - Point (2)		
	A8 - Etat des créances rattachées		
	A9 - Etat des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la collectivité ou l'Union régionale (2)		
	B1.2 - Etat du régime d'amortissement		
	B1.3 - Etat des crédits de crédit-bail		
	B1.4 - Etat des dettes en paiement par public crédit		
	B1.5 - Etat des créances en gestion par crédits		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B1.7 - Garanties versées de « la part de » de la collectivité		
	B2.1 - Etat des anticipations de programme et des crédits de paiement affectés		
	B2.2 - Etat des anticipations d'engagement et des crédits de paiement affectés		
	B3 - Etat des recettes grâce à une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'information		
	C1 - Etat de personnel		
	C2 - Liste des organismes avec lesquels a été pris un engagement (Point 2)		
	C3.1 - Liste des organismes de logement auxquels a été pris un engagement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individuels de ce budget annexés		
	C3.4 - Liste des services assurés à la collectivité par ce budget annexé		
	D - Déclaration en matière de taxes de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Déclaration en matière de taxes de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état II: B 3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en secteur d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	216 586,00	216 586,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	216 586,00	216 586,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	24 393,00	24 393,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 393,00	24 393,00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	240 979,00	240 979,00
--	-----------------	------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
01	Charges à caractère général	227 678,00		133 274,00	133 274,00	133 274,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	85 690,00		83 262,00	83 262,00	83 262,00
014	Atténuations de produits					
05	Autres charges de gestion courante	60,00		50,00	50,00	60,00
650	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	311 418,00		216 586,00	216 586,00	216 586,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
69	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	16 346,91				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	322 364,91		216 586,00	216 586,00	216 586,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	59 940,46				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	59 940,46				
	TOTAL	382 305,37		216 586,00	216 586,00	216 586,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

216 586,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	144 023,00		214 745,00	214 745,00	214 745,00
75	Autres produits de gestion courante	1 841,00		1 841,00	1 841,00	1 841,00
	Total des recettes de gestion courante	145 864,00		216 586,00	216 586,00	216 586,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Rapports sur provisions semi budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	145 864,00		216 586,00	216 586,00	216 586,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	59 940,46				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	59 940,46				
	TOTAL	205 804,46		216 586,00	216 586,00	216 586,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

216 586,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

Il s'agit d'un montant prévisionnel en fin de mois, des perceptions prévues pour correspondre aux besoins des services.
Totaux de l'année 2021 sont les totaux de l'année précédente. Les totaux de l'année 2021 sont les totaux de l'année précédente.
Ces chiffres de budget sont des données provisoires et ne doivent pas être utilisés pour des décisions définitives.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR+vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	40 667,60		24 393,00	24 393,00	24 393,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	40 667,60		24 393,00	24 393,00	24 393,00
12	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
10	Faillites et débetés assainis					
16	Compte de liaison "affectation" (RA - régime)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
320	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45	Total des op. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	40 667,60		24 393,00	24 393,00	24 393,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	56 940,46				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	56 940,46				
	TOTAL	100 608,06		24 393,00	24 393,00	24 393,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 24 393,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (-RAR+vote)
010	Stocks					
10	Subventions d'investissement	24 232,00		24 232,00	24 232,00	24 232,00
16	Emprunts et cotes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	24 232,00		24 232,00	24 232,00	24 232,00
12	Dot., fonds divers et réserves (hors 126)	161,00		161,00	161,00	161,00
1355	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Côptes et condamnations reçues					
16	Compte de liaison "affectation" ...					
25	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	161,00		161,00	161,00	161,00
45	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	24 393,00		24 393,00	24 393,00	24 393,00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections	56 940,46				
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	56 940,46				
	Total	63 968,06		24 393,00	24 393,00	24 393,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 24 393,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

L'ajout pour un budget voté en application des besoins des projets communitaires à l'égard des personnes âgées ou handicapées qui financieraient les dépenses de soins de long terme, il est à financer le financement de la section de crédits et les dépenses d'investissement de la commune de la Région.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	133 274,00		133 274,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	83 282,00		83 282,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et ventes de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	50,00		50,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'étus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	216 586,00		216 586,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

216 586,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1680 non budgétaire)			
10	Compte de liaison "affectat" (BA, régime)			
	Total des opérations d'équipement			
168	Montant prov. subv. équip. versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	24 393,00		24 393,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (nuptises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
69	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	24 393,00		24 393,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

24 393,00

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	production immobilisée			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	214 745,00		214 745,00
75	Autres produits de gestion courante	1 841,00		1 841,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - total	216 586,00		216 586,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

216 586,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	161,00		161,00
11	Subventions d'investissement	24 232,00		24 232,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1698 non budgétaire)			
18	Compte de liaison "affilié" IGA, régime			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et créances			
45	Opérations sur compte de tiers			
491	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
69	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3	Stocks			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	24 393,00		24 393,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

AFFECTATION AU COMPTE 1088

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

24 393,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	227 878,00	112 274,00	115 604,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 020,00	2 020,00	2 100,00
6152*	Terminés	112 020,00	10 900,00	12 000,00
0185	Frais de colloques et séminaires	520,00	520,00	600,00
6228	Divers	16 618,00	31 750,00	31 250,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6261	Voyages et déplacements	330,00	520,00	500,00
6261	Concours divers (cotisations...)	210,00	220,00	210,00
6287*	A la collectivité de rattachement	15 500,00	15 500,00	15 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 690,00	63 262,00	63 262,00
6321	Versement de transport	600,00	620,00	600,00
6322	Cotisations versées au F.N.A.J.	240,00	210,00	60,00
6326	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	920,00	690,00	600,00
64131	Rémunérations	54 740,00	55 592,00	55 562,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 700,00	17 120,00	17 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 400,00	2 420,00	2 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.C.D.L.C.	2 200,00	2 350,00	2 500,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	50,00	60,00
65000	Autres	50,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		311 413,00	218 588,00	218 866,00
022	Dépenses imprévues (b)	10 048,61		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b		321 461,61	218 588,00	218 866,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 940,46		
6611	Notations aux amortissements des immobilisations incorporé	69 940,46		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		69 940,46		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		391 402,07	218 588,00	218 866,00

	+
RESTES A REALISER N-1	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	218 866,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
74	Dotations et participations	143 000,00	214 748,00	214 748,00
74718	Autres	108 600,00	178 600,00	178 600,00
7478	Autres organismes	20 720,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 845,00	1 841,00	1 841,00
7560	Autres produits divers de gestion courante	1 845,00	1 841,00	1 841,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=[74+75]		145 865,00	216 589,00	216 589,00
642	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000,46		
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au cu	55 000,16		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		55 000,16		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		200 865,16	216 589,00	216 589,00

+

RESTES A REALISER N-1

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

216 589,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
- Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
21	Immobilisations corporelles	40 607,30	24 393,00	24 393,00
21726	Autres agencements et aménagements de terrains	21 120,50		
21752	Installations de voirie	7 500,20	25 300,00	21 225,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 100,20	1 500,00	1 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 017,20		
	Total des dépenses d'équipement	40 607,30	24 393,00	24 393,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	40 607,30	24 393,00	24 393,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	69 842,46		
	Reprises sur autofinancement antérieur	69 842,46		
13611	Subventions d'investissement	32 012,55		
13618	Subventions d'investissement	20 023,91		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	69 842,46		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	110 449,76	24 393,00	24 393,00

	RESTES A REALISER N-1	+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
		24 393,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	23 595,00	24 217,00	24 232,00
1311	Etat et établissements nationaux	23 595,00	24 217,00	24 232,00
Total des recettes d'équipement		23 595,00	24 217,00	24 232,00
10	Immobilisations corporelles	430,00	181,00	151,00
10222	FCTVA	430,00	181,00	151,00
Total des recettes financières		430,00	181,00	151,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		24 025,00	24 398,00	24 383,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	59 540,48		
281722	Autres agencements et aménagements	11 604,17		
281762	Installations de voirie	25 673,35		
28162	Matériel de transport	4 090,00		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	727,75		
28186	Autres immobilisations corporelles	7 039,00		
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		59 540,48		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		59 540,48		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		83 565,48	24 398,00	24 383,00

RESTES A REALISER N-1

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Annulation de subventions

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : annulation de subventions

1°) Subventions à annuler :

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
926/01	Etude d'aménagement urbain du secteur des jardins du centre de Gargenville	21 000,00 €
973/22	Lavoir du bois du gland à Bréançon	7 516,50 €
1030/03	Restauration de la Croix Blanche à Ableiges	5 852,00 €
1030/08	Façade de la Halte de Chaponval à Auvers sur Oise - M. Jeanclos	4 800,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Modification du tableau des effectifs

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : modification du tableau des effectifs

Le précédent tableau des effectifs a été adopté lors du vote du budget précédent, par les instances syndicales en date du 24 février 2020.

Il est proposé au Comité syndical de délibérer sur une nouvelle mise à jour de ce tableau pour tenir compte :

- de la mise à jour des situations indiciaires individuelles,
- des changements de grade.

Je vous invite donc à délibérer sur ces différentes modifications dont les crédits sont prévus au budget 2021 et d'approuver le nouveau tableau des effectifs qui en résulte présenté en annexe.


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 31/12/2020

Emplois non-titulaire permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs vacants		Dont T.N.C.	Fonctions	Indice brut	Motif du contrat
		postes	1	postes	1				
DIRECTION									
Rédacteur	B	1		1			Assistante de direction et communication	593	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé d'étude informatique / SIG	597	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission communication	810	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Attaché	A	1		1			Chargé de projet révision de la charte	463	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
EDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE									
Attaché principal conservation	A	1		1			Responsable de pôle	783	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Attaché de conservation	A	1		1			Animateur de l'architecture et du patrimoine		
Attaché de conservation	A	1		1			Chargé de mission politique culturelle		
Animateur	B	1		1			Animateur culturel	538	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Attaché	A	1		1			Chargé de projet éducatif	490	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Animateur	B	1		1			Chargé de mission éducation	631	Loi 2012-347 - Art 21
Technicien	B	1		1			Animateur éducation à l'environnement		
Animateur	B	1		1			Animateur éducation à l'environnement	513	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
CAP TOURISME									
Attaché principal	A	1		1			Responsable de pôle	979	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Attaché	A	1		1			Animation et développement touristique	611	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Rédacteur principal 1er classe	B	1		1			Communication et promotion touristique	657	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
ENVIRONNEMENT									
Ingénieur	A	1		1			Conservateur de la R.N.N.	492	Loi 2012-347 - Art 21
Technicien principal 2e classe	B	1		1			Garde technique de la R.N.N.	567	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Conservateur de la R.N.R.	679	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission agro-écologie	471	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 1°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission Trame écologique	697	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission agriculture et forêt	434	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission E.N.S.	686	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission biodiversité		
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission natura 2000	434	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission faune flore		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE									
Ingénieur principal	A	1		1			Chargé de mission développement économique	935	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
AMENAGEMENT									
Ingénieur principal	A	1		1			Responsable de pôle	810	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission paysage et aménagement	774	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission urbanisme	512	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur/technicien	A/B	1		1			Chargé de mission éco-construction		
Ingénieur	A	1		1		1	Architecte conseil	885	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
Ingénieur	A	1		1			Chargé de mission plan climat énergie	597	Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2°
TOTAL		32		36		6			

TABLEAU DES EFFECTIFS
A.U.31/12/2020

Em plus annuels, permittents	Catégorie	Effectifs pourvus	Effectifs vacants	Total T.N.C.	
				pourvus	vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Adjoint administratif principal 1ère classe Chargé de personnel et de stocks	C	1		1	0
Adjoint administratif principal 2e classe Assistante des soins infirmiers et ambulances Chargée des admissions et des inscriptions scolaires Chargée des dépenses et des admissions du module Infirmière aux soins infirmiers et ambulances de soins	C	4	3	7	3
Adjoint	A	1	0	1	0
Chargé de mission affecté de plein exercice					
SECTEUR TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 2e classe Agent d'entretien affecté	C	1	0	1	0
Adjoint technique	C	1	0	1	1
Ingénieur principal Responsable de site entrepreneur	A	1	0	1	0
TOTAL		9	3	12	0

Catégorie	Effectifs pourvus	Effectifs vacants	Total T.N.C.	
			pourvus	vacants
A	22	4	26	1
B	6		6	0
C	5	3	8	0
A.H.	11		11	0
TOTAL	44	7	51	1

Personnel mis à disposition (CIRFI)	Catégorie	Effectifs	Fonction		Statut
			Responsable administrative et financière Dirigeant	Titulaire Titulaire	
Adjoint administratif principal 1ère classe Ingénieur chef	C				
	A				
TOTAL		2			

Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Création de poste

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : Création de poste

Responsable de la communication

Le Comité syndical, dans la délibération n°95/04 du 6 octobre 1995 a créé notamment le poste de « chargé de mission communication ». Ce poste est supprimé et remplacé par un poste d'ingénieur principal dont les missions au sein du Parc sont, en tant que responsable de la communication, les suivantes :

- définir la stratégie de communication à l'interne et à l'externe
- piloter des actions de communication et d'évaluation
- gérer les relations institutionnelles et partenariales

Emploi actuel supprimé : Chargé de la communication			Emploi créé : Responsable de la communication			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut maximum	Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Ingénieur	A	810	Ingénieur principal	A	837	946
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur cette modification.



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Réponse à l'appel à projets pour la reconquête de la biodiversité

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : Réponse à l'appel à projets pour la reconquête de la biodiversité

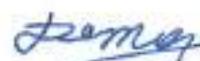
La Région Ile-de-France a lancé avec l'Agence Régionale de la Biodiversité un appel à projets pour la reconquête de la Biodiversité. Cet appel à projets permet de financer différentes thématiques dont celle des trames écologiques et notamment la trame noire (ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et permettant le déplacement des espèces nocturnes sans contraintes).

Sur cette thématique, le Parc a avancé dans le diagnostic du territoire grâce à une campagne d'enquête menée auprès des communes sur leurs pratiques en matière d'éclairage.

A partir de ces données complétées avec d'autres sources, il est possible de réaliser une cartographie de la pollution lumineuse du Parc. Puis, le croisement entre ces éléments et les données des milieux naturels issues des Atlas du patrimoine naturel des communes du Parc, permettra d'établir une cartographie de la « trame noire » et d'identifier les secteurs sensibles nécessitant des actions à mener en collaboration avec les communes.

La cartographie de la « pollution lumineuse » fait appel des compétences spécifiques et le financement de l'appel à projet permettra de faire appel à un prestataire spécialisé.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur le principe de répondre à l'appel à projet pour la reconquête de la biodiversité afin de bénéficier d'un financement complémentaire pour réaliser cette mission et de m'autoriser à finaliser et signer les conventions et contrats correspondants ainsi que tous documents y afférents.



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Recherche de financements complémentaires pour la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : Recherche de financements complémentaires pour la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine

Le budget nécessaire à la gestion de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine est fourni au Parc par l'Etat dans le cadre d'une convention de gestion pluriannuelle. Les projets d'investissement conséquents peuvent être pris en compte ponctuellement par des subventions exceptionnelles lorsque les budgets de l'Etat le permettent, mais cela reste marginal et ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des opérations du plan de gestion.

En tant que gestionnaire de la réserve, le Parc recherche donc d'autres sources de financements auprès de différents organismes, mécènes et partenaires, publics ou privés, et répond aux appels à projets et plans de financements proposés par l'Etat ou diverses structures selon les opportunités (fondations, entreprises...). Il en est ainsi, par exemple, pour le plan de relance mis en place par l'Etat afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire, ce plan comportant un volet relatif à la préservation de la biodiversité.

La réserve étant par ailleurs située sur le territoire du site Natura 2000 des « Coteaux et Boucles de la Seine », le Parc peut également solliciter des fonds européens (Feader, Feder...) via les outils de financements proposés (contrats Natura 2000, projets Life).

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur le principe de **solliciter des fonds** pour les projets de la réserve naturelle auprès de divers financeurs, et de m'autoriser à finaliser et signer les conventions et contrats correspondants avec ces divers financeurs ainsi que tous documents y afférents.



Benjamin Demailly
Président du Parc

Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Désignation des représentants
du Parc dans la commission de
conciliation en matière d'élaboration
de schémas de cohérence territoriale,
de schémas de secteur, de plans
locaux d'urbanisme et de cartes
communales

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : Désignation des représentants du Parc dans la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales

Il convient de redésigner les représentants du Parc dans la commission à laquelle il est membre :

- Commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales 1 membre de droit : **1 titulaire et 1 suppléant**

Par un courrier du 4 novembre 2020, le Préfet du Val d'Oise nous informe de la nécessité de redésigner les membres à cette commission, qui est un organe de régulation des conflits pouvant découler de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Elle est composée de 6 élus communaux représentant au moins 5 communes différentes et de 6 personnalités qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

A ce titre, il sollicite le Parc afin qu'un membre titulaire et suppléant soit désigné pour une durée de 6 ans afin de le représenter lors de ce conseil.

Je vous propose donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de représenter le Parc à la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales 1 membre de droit.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur cette désignation.


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Adoption de la nouvelle convention « Ville-Porte » 2021-2023 avec la C.A.C.P.



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : adoption de la nouvelle convention « Ville-Porte » 2021- 2023 avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (C.A.C.P)

Les statuts du Parc naturel régional du Vexin français, modifiés et adoptés les 26 mars et 25 juin 2007, confèrent à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise le statut de « Ville-Porte ».

Par délibération, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, en date du 2 octobre 2007, a donné un avis favorable sur le projet de révision de la charte objectif 2019 et sur les statuts modifiés du Parc naturel régional du Vexin français.

La relation entre le Parc et ses villes-portes est construite sur une complémentarité géographique, sociale, économique et peut traduire une solidarité ville-campagne.

Dans ce cadre, par délibération des 2 instances délibérantes, une nouvelle convention a été adoptée le 15 avril 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction. Cette convention avait pour objectif de poursuivre et de renforcer le partenariat entre les deux collectivités et vient à échéance au printemps 2021.

Compte tenu du bilan positif de ce partenariat, la Communauté d'agglomération et le Parc naturel régional du Vexin français souhaitent poursuivre leur partenariat, les deux territoires partageant notamment une continuité historique et géographique très ancienne. Ce partenariat prend la forme de cette présente convention, qui annule et remplace la précédente, signée le 15 avril 2015.

La proposition de cette nouvelle convention pour la période 2021-2023 réactualisée vise ainsi à impulser et animer des actions nécessaires au maintien de la qualité de leur territoire ; à l'élaboration de stratégies communes prenant en compte leurs enjeux respectifs ; au développement de partenariat sur des actions communes en matière économique, alimentaire, agricole, touristique, culturelle, environnementale, d'éducation, d'aménagement, d'expérimentation, d'innovation et de recherche et de communication.

Par ailleurs, cette convention d'une durée de 3 ans renouvelable une fois, prévoit une participation financière annuelle, de la C.A.C.P., de 40 000 € ainsi que des rencontres semestrielles et un bilan annuel favorisant les échanges et le pilotage de la convention.

Je vous propose donc :

- d'acter le souhait de la C.A.C.P. de poursuivre son partenariat avec le Parc en demeurant « Ville-Porte » ;
- d'adopter la nouvelle convention, ci-jointe et de m'autoriser à la signer ;
- de prendre note des nouvelles conditions financières qui seront inscrites au budget 2021 et suivants.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

CONVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
ET LE PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

Vu les statuts du Parc naturel régional du Vexin français, modifiés et adoptés les 26 mars et 25 juin 2007, qui confèrent à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise le statut de « Ville-Porte »,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, en date du 2 octobre 2007, donnant un avis favorable sur le projet de révision de la charte et les statuts modifiés du Parc naturel régional du Vexin français,

la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, dite la CACP
représentée par son Président Jean-Paul JEANDON
autorisé à signer par délibération en date du **xxx**, d'une part

et

le Parc naturel régional du Vexin français, dit le Parc ou le PNR
représenté par son Président Benjamin DEMAILLY
autorisé à signer par délibération du comité syndical en date du **xxx**, d'autre part

tiennent à préciser les modalités de leur partenariat à travers cette convention :

Préambule :

Une ville-porte (ville ou agglomération urbaine) est située en périphérie d'un Parc. Depuis leur origine, les Parcs naturels régionaux entretiennent des relations privilégiées avec ces communes urbaines de proximité (accueil de scolaires, information touristique, sensibilisation des habitants, actions de formation...).

Certaines des villes-portes sont membres de l'organisme de gestion du Parc et participent à son financement : leurs relations avec le Parc sont alors explicitées dans sa charte. D'autres sont liées au Parc sur la base de conventions de partenariat.

La relation entre le Parc et ses villes-portes est construite sur une complémentarité géographique, sociale, économique et peut traduire une solidarité ville-campagne.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette convention.

Alors que le projet de création du Parc trouve en grande partie son origine dans l'identification d'une menace, celle de la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et sa potentielle extension en direction de Rouen sur les terres agricoles du Vexin, les deux territoires souhaitent à présent valoriser leurs complémentarités en termes de densité, d'aménités urbaines, d'équipements, d'espaces de loisirs et de lieu de ressourcement. Au-delà des dualités évidentes (ville/campagne, nature/culture, espaces verts/agriculture...), les deux collectivités ont engagé depuis plusieurs années de fructueuses collaborations qu'elles souhaitent renforcer en mettant en évidence leurs enjeux stratégiques partagés.

Cette convention vise ainsi à impulser et animer des actions nécessaires au maintien de la qualité de leur territoire ; élaboration de stratégies communes prenant en compte leurs enjeux respectifs ; développement de partenariat sur des actions communes en matière économique, alimentaire, agricole, touristique, culturelle, environnementale, d'éducation, d'aménagement, de communication (à finaliser) ;

Article 1 Association de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au Parc

La Communauté d'agglomération et le Parc naturel régional du Vexin français souhaitent poursuivre leur partenariat, les deux territoires partageant notamment une continuité historique et géographique très ancienne. Ce partenariat prend la forme de cette présente convention, qui annule et remplace la précédente, signée le 15 avril 2015.

La Communauté d'agglomération souhaite ainsi continuer à être « Ville-Porte » du Parc. Une ville-porte (ville ou agglomération urbaine) est située en périphérie d'un Parc.

Article 2 Représentation réciproque

La Communauté d'agglomération dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, au sein du collège des Villes-Portes au Comité syndical du Parc, suite à la révision des statuts du 9 novembre 2015.

La CACP veillera à associer, autant que faire se peut, des représentants du PNR à toutes ses instances consultatives en place ou à venir.

D'une manière générale, le Parc et la Communauté d'agglomération s'engagent à s'inviter mutuellement à tous leurs moments de concertation pouvant les concerner.

Article 3 - Suivi de la convention

Pendant la durée de la convention et en vue d'en assurer une bonne exécution, le Parc et la Communauté d'agglomération conviennent de se rencontrer deux fois par an (en alternance sur chaque territoire) pour dresser un bilan, réorienter les actions en cours, fixer de nouveaux



objectifs et préciser les modalités d'intervention des partenaires à l'occasion de comités de pilotage, validant les travaux et proposition du groupe projet.

Article 4 - Valorisation touristique et culturelle

Le Parc et la Communauté d'agglomération rechercheront à coordonner leurs actions et objectifs pour renforcer l'attractivité des deux territoires et proposer aux randonneurs, visiteurs et touristes, une gamme étendue de services et de produits s'inscrivant dans une démarche de tourisme et de voyage responsable et durable. Ils s'apporteront l'appui mutuel nécessaire à la préparation de la conception de services et de produits touristiques pour lesquels ils décideront de s'associer.

Le Parc et la Communauté d'agglomération s'engagent à mener ces actions communes, notamment par le biais de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise-Porte du Vexin, afin de :

- Promouvoir, développer et encourager la connaissance de l'histoire partagée de ces deux territoires, l'interdépendance de leur développement et leur complémentarité
- Promouvoir, développer et encourager la fréquentation touristique de plusieurs lieux emblématiques de l'agglomération dont : la commune de Pontoise en tant que capitale historique du Vexin français, l'abbaye de Maubuisson centre d'art contemporain du Val d'Oise, l'Axe Majeur (site et œuvre d'art), la vallée de l'Oise, ainsi que l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise.
- Coopérer pour faire vivre les labels délivrés à des entités remarquables, en particulier le label « Art et Histoire » tant au niveau de la ville de Pontoise labellisée Ville d'Art et d'Histoire, que pour le Parc, premier Parc naturel régional à être labellisé par le Ministère de la culture Pays d'Art et d'Histoire.
- Promouvoir le cyclo tourisme, notamment sur l'Avenue Verte Paris-Londres, lien privilégié entre les deux territoires. Poursuivre le développement et la création d'itinéraires cyclistes s'appuyant sur les deux territoires. Soutenir et organiser en coordination des événements dédiés aux différentes pratiques du vélo pour favoriser le développement des circulations douces
- Promouvoir le tourisme fluvial et fluvestre dans la vallée de l'Oise
- Promouvoir par des actions concertées l'artisanat et les savoir-faire d'excellence dans les deux territoires
- contribuer de façon coordonnée au renforcement de la dynamique du contrat de destination "destination impressionnisme" dans la vallée de l'Oise, portée par la Région Ile de France, la Région Normandie et le Département du Val d'Oise
- Assurer la promotion et la valorisation de la Chaussée Jules César comme itinéraire de circulation douce, reliant les 2 territoires.

Soutenir et participer aux principaux événements festifs et culturels organisés par le partenaire : No Mad festival, journées du Parc, etc...



La présente convention confirme à la CACP son statut de « Ville-Porte » appartenant au territoire du Parc qui pourra utiliser l'image du Parc dans le cadre de communication sous réserve de respecter sa charte graphique.

La Communauté d'agglomération poursuivra la diffusion des documents de promotion du Parc et de son offre de tourisme et de loisirs (informations par le biais de l'Office du tourisme ou des autres points de distribution d'informations), de même que le Parc diffusera les principaux supports de promotion des événements et visites organisées par la CACP et l'Office de Tourisme.

Une synergie d'attractivité des deux territoires sera recherchée à travers des actions de valorisation et de promotion relatives à la connaissance des patrimoines culturel et naturel

Le Parc conduit depuis sa création un certain nombre d'actions propres à conserver et valoriser le patrimoine culturel de son territoire (citons par exemple l'aménagement muséographique de la maison du Pain, le musée de la Moisson, le moulin de la Naze, formant le circuit à thème « la route du blé » et plus proche encore par le musée du Vexin français dans la Maison du Parc). De même, le Parc organise plusieurs fois dans l'année des expositions et événements en direction de différents publics.

La Communauté d'agglomération possède une offre culturelle riche et diversifiée à travers notamment de grands équipements (Conservatoire à Rayonnement Régional, Nouvelle Scène Nationale, Théâtre de l'Usine...), des festivals (Festival Baroque, Piano Campus, Jazz au fil de l'Oise ou Cergy Soit pour les arts de la rue, No Mad festival pour le voyage et le tourisme responsable). Cette offre culturelle est aussi destinée aux habitants du Parc et offre des possibilités de partenariat et de coproduction entre le territoire cergypontois et le Parc.

D'une manière générale, le Parc et la Communauté d'agglomération s'apporteront un concours mutuel concernant leurs projets en matière de développement du tourisme, des loisirs et de la culture.

Article 5 - Aménagement du territoire, amélioration du cadre de vie et protection de l'environnement

Une concertation entre le Parc et la Communauté d'agglomération sera prévue pour toute création ou révision de documents de planification stratégique à l'échelle du territoire (SCoT, Charte du Parc...).

Du fait de sa morphologie particulière, l'agglomération de Cergy-Pontoise présente un linéaire important de façades urbaines en contact direct avec les emprises agricoles. Cette situation génère une mise en scène de la ville, au travers de vues lointaines, qui rend plus importante qu'ailleurs la question de la transition paysagère ville / campagne.

En conséquence, la Communauté d'agglomération dans ses actions, projets et outils de planification (SCOT) portera une attention particulière à la gestion du paysage de la frange de



l'agglomération vers le plateau et les vallées du Vexin, et sur la qualité des entrées d'agglomération et de Parc par les voies structurantes (notamment RD14, RD 915, RD 27, RD4).

D'une manière générale, chacune des deux entités s'engage à se concerter sur leurs démarches notamment dans l'application des schémas régionaux (SRCAE, SRCE...). Une meilleure articulation sera recherchée entre nos démarches respectives en faveur de l'aménagement durable du territoire, d'amélioration du cadre de vie et de protection de l'environnement, en particulier dans les domaines suivants :

S'agissant de la **préservation des espaces agricoles et naturels**, un nouveau Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) a été créé fin 2020 par la Région Ile-de-France sur l'agglomération. Le PRIF des Franges du Vexin - Boucle de l'Oise concerne 8 des 13 communes de l'agglomération et s'étend sur 1000 ha environ, à 95 % agricoles.

Les communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Jouy-Le-Moutier, Neuville-sur-Oise, Osny, Puisieux-Pontoise et Vauréal sont concernées. Ce nouveau périmètre vient compléter les PRIF préexistants sur l'agglomération : le PRIF Hautil et Oise (sur Maurecourt, d'une surface d'environ 220 hectares) et celui de Pierrelaye (sur St-Ouen l'Aumône, de moins de 100 hectares). Soit près de 1 300 hectares inscrits dans une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages.

Le Périmètre Régional d'Intervention Foncière représente un engagement partenarial explicite entre les communes concernées, l'intercommunalité, le Conseil régional et l'Agence des Espaces Verts d'IDF afin de pérenniser la vocation naturelle ou agricole du site et d'y limiter la pression foncière.

Dans les actions de préservation et de mise en valeur des espaces situés à la frange entre l'Agglomération et le Parc, la Communauté d'agglomération s'efforcera de mettre en œuvre le vœu exprimé par le Parc dans l'enquête publique du SCOT de 2010 d'un traitement de cette frange dans l'épaisseur, afin d'en faire une trame multifonctionnelle (paysagère, agricole, et écologique) capable à la fois d'accueillir des fonctions productives locales (maraîchage, serres, petit élevage par exemple), de garantir une bonne intégration visuelle des aménagements urbains et agricoles, et de constituer un support permanent aux échanges biologiques entre les différents cœurs de nature limitrophes des deux territoires (vallées de l'Oise, de la Viosne et massif de l'Hautil).

En matière de **biodiversité**, le Parc et la Communauté d'agglomération s'engagent à échanger voire coproduire des informations, des données, de la documentation et des brochures.

Ils s'entendent notamment pour organiser des journées communes de rencontres et d'échanges techniques à destination des agents des communes et leurs élus, notamment sur les thèmes de la gestion différenciée des espaces verts et des sciences participatives

Le Parc est invité à participer aux réunions de concertation ou aux journées de sensibilisation à l'environnement organisées par la CACP. Réciproquement, la CACP sera également invitée en cas d'initiatives du Parc.

La mise en œuvre des continuités écologiques entre les territoires avec les trames verte, bleue et noire est indispensable à la préservation de la biodiversité et des paysages, notamment dans les secteurs d'interface PNR/CACP avec des enjeux de préservation des espaces agricoles mais aussi naturels (trame herbacée, trame forestière dont haies et bosquets). Ainsi, le partage des études à grande échelle sur des territoires communs ou limitrophes tels que la vallée de la Viosne,



la vallée de l'Aubette de Meulan, le massif de l'Hautil ou les espaces péri-urbains permettra de coordonner les actions avec les partenaires en mutualisant les moyens.

La **protection de la ressource en eau** est un enjeu prioritaire pour les 2 territoires en assurant aux consommateurs une alimentation en eau potable de qualité. C'est aussi une préoccupation environnementale dont l'objectif est l'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines.

Afin de mutualiser les différents efforts des maîtres d'ouvrages, une animation spécifiquement dédiée à la protection de la ressource en eau a été mise en place sur le territoire du PNR qui comprend en partie 2 captages de la CACP classés prioritaires, en raison des teneurs élevées en phytosanitaires et nitrates. Ce dispositif innovant assure une coordination territoriale entre les différents maîtres d'ouvrage et a permis de décliner un programme d'actions prioritaires pour répondre aux enjeux de préservation et d'amélioration de la qualité de la ressource en eau. L'animation est financée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Cette animation assure la dynamique engagée sur le territoire en faveur de la protection de la ressource en eau par :

- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncières,
- La mise en place d'un paiement pour services environnementaux,
- La promotion et/ou l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique,
- La promotion de systèmes agroforestiers,
- L'enherbement ou le reboisement des aires d'aliments de captages,
- La promotion de techniques alternatives au désherbage chimique et thermique ou de protection des végétaux,
- La mise en place de système de culture à bas niveau d'intrants via le développement ou le soutien de filières (méthanisation, plans alimentaires territoriaux),
- Le développement des infrastructures d'hydraulique douce,
- L'amélioration de la connaissance du territoire pour renforcer l'efficacité du programme d'actions sur la qualité de l'eau.

Plusieurs indicateurs traduisent des difficultés du territoire à faire face aux enjeux environnementaux dans l'agriculture : la préservation des zones de captage parfois avec des niveaux de contamination préoccupants (fait de pratiques antérieures et actuelles), ou encore la très faible part de surfaces en agriculture biologique.

Ceci s'explique par **une très forte spécialisation** en grandes cultures qui ne sont généralement pas des filières pionnières dans le changement des pratiques ; des filières longues limitant le lien entre les attentes sociétales et les systèmes de production, des freins techniques, des résultats agronomiques et économiques parmi les plus intéressants.

43 captages d'eau potable (dont 13 prioritaires, 10 sensibles, 20 hors SDAGE) sont présents sur le territoire dans un contexte francilien où le recours aux produits phytosanitaires a augmenté de 22% entre 2008 et 2018 (en nombre de doses unités, NoDU) - DRIEE. La teneur en nitrates a augmenté pour 25% des points de suivi d'Île-de-France, depuis 2012 (DRIEE).



Article 6 - Développement économique et social

Le Parc souhaite favoriser la structuration de filières économiques viables (circuits courts alimentaires...) et participer à la valorisation d'une filière d'éco-matériaux pour son développement local durable en synergie avec la CACP.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) est un axe porté par les deux territoires qui pourront mener des actions communes

Les bonnes pratiques en termes d'achats responsables seront partagées.

Concernant le développement économique et social de leur territoire, la CACP et le Parc développeront une stratégie commune dans la cadre du futur programme d'actions du projet alimentaire et partageront leurs expériences respectives sur la mise en œuvre de leur démarche d'économie circulaire.

Les deux collectivités échangent et réalisent des actions sectorisées dans le cadre du Bassin économique, emploi et formation Ouest 95 réunissant les deux territoires et animé par la région Ile-de-France

LA CACP, labellisée territoire d'industrie, pourra proposer au Parc du Vexin d'associer des entreprises de son territoire à certaines actions.

Article 7 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT)

D'une manière générale, le Parc et la Communauté d'agglomération, chacun dans leurs domaines, s'engagent à s'apporter mutuellement leurs expériences, leurs compétences et leurs savoir-faire, dans ce domaine et notamment :

Le Parc s'engage à inviter un représentant de la Communauté d'agglomération aux comités de pilotage de son Plan Climat Energie Territorial et réciproquement.

7.1 Mobilités

Les déplacements au sein du Parc et de la CACP s'analysent au regard de la coexistence et de l'articulation de ces deux territoires :

- En tant que pôle de centralité (équipements administratifs, culturels, sportifs, commerciaux...), bassin d'emploi et ville universitaire, Cergy-Pontoise est un pôle d'attractivité important (18 % des actifs du PNR y travaillent) et une porte d'entrée sur le réseau de transports francilien (pôle de rabattement).
- De par son cadre et sa proximité, le Parc est quant à lui un territoire résidentiel important mais également une destination de loisirs/de tourisme. Par ailleurs, près de 10 % des emplois situés sur le territoire du Parc sont occupés par des actifs cergypontains.



Il en résulte des interconnexions fortes qui se traduisent par d'importants flux de déplacements, le plus souvent réalisés en voiture (89 % des actifs du PNR viennent sur Cergy-Pontoise en voiture / 84 % des actifs cergy-pontains s'y rendent en voiture sur le territoire du Parc). A ce titre, et compte tenu de la volonté commune de la CACP et du Parc de développer l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, les deux parties s'engagent à partager les réflexions en la matière, et notamment :

- La CACP, dans le cadre de la révision de son Plan Local de Déplacement, s'engage à analyser les pratiques de mobilité depuis/vers les territoires limitrophes, dont le Parc, et à orienter le prochain plan d'actions, autant que possible, de manière à améliorer et à faciliter l'usage des modes alternatifs sur ces déplacements. Pour cela, la CACP s'engage à inviter un représentant du Parc aux groupes de travail et/ou réunions qui seront organisés pour établir le bilan du PLD 2016-2020 et co-construire le prochain.
- Afin d'assurer la continuité entre les territoires en matière de **circulations douces**, la CACP s'engage à aménager la section située sur la commune de Puiseux-Pontoise de la Chaussée Jules César. Ce lien permettra de valoriser et de promouvoir cet axe historique.
- D'une manière plus globale, la CACP et le Parc s'engagent à partager, dès que possible, leurs projets en la matière, et à s'apporter mutuellement leurs expériences, leurs compétences et leurs savoir-faire dans ce domaine (promotion des modes actifs et des aménagements associés, communication des opérations et événementiels mobilité, partage de données, promotion et valorisation des solutions de transports alternatives etc...)

7.2 Energie-bâtiment

Les sujets énergétiques sont des préoccupations croissantes de nos deux territoires. Les deux parties s'engagent à faire connaître et échanger leurs actions et bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, les conseils aux particuliers et aux entreprises et le développement des énergies renouvelables.

Sur le plan de l'amélioration énergétique du bâti, le Parc dispose d'une plateforme dédiée à la sensibilisation des publics à l'écoconstruction et à l'éco-rénovation et de formation des professionnels aux techniques qu'elle peut mettre à disposition de la CACP pour des actions mutuelles.

Sur le plan des énergies renouvelables, le Parc et la CACP ont mené une réflexion sur les gisements et la structuration de la filière dans le cadre de l'appel à projet de la Région Ile-de-France sur le développement de la biométhanisation. Il s'agit pour le Parc d'un axe fort dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en lien avec la Région. Un suivi commun des projets de méthanisation et du sujet des biodéchets sera mené.

Le développement de centrales solaires photovoltaïques collectives dans le Vexin pourra bénéficier de l'expérience citoyenne soutenue par la Communauté d'agglomération sur son territoire.



Article 8 Agriculture alimentation

En matière agricole et de circuits courts, la CACP et le Parc souhaitent mener un travail commun autour de l'agriculture périurbaine comme trait d'union entre leurs territoires et développer une approche sur les circuits courts alimentaires

Dans le cadre du partenariat initié en 2019 autour d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), la réalisation du diagnostic agricole et alimentaire et l'élaboration du plan d'actions commun sont engagées depuis juin 2020, avec l'appui d'un prestataire. Une convention de groupement de commandes, ainsi qu'une convention-cadre relative au programme de lancement du projet sur 2 ans ont été signées fin 2019 afin de préciser les enjeux, les objectifs opérationnels ainsi que les moyens dédiés à ce projet d'envergure.

La mission d'étude et d'animation, de même que le programme d'actions sur 2 ans, bénéficient d'un financement auprès de la DRIAAF, obtenu dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation.

Suite à l'étude conjointe menée grâce à la Région Ile-de-France sur le développement de la biométhanisation, le Parc et la CACP souhaitent poursuivre une réflexion sur les gisements et la structuration de la filière.

C'est pour le Parc un axe fort dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en lien avec la Région.

Article 9 – Education et recherche

Le Parc a une mission forte d'éducation à l'environnement et au territoire. Pour les scolaires, elle est formalisée par une convention avec l'Education Nationale. Dans ce cadre, les écoles du territoire et des villes-Portes peuvent répondre aux appels à projets annuels du Parc.

Plus largement, le Parc mène des actions auprès des publics jeunes hors temps scolaire et la CACP pourra être un relais d'information, par la diffusion de documents édités par le Parc auprès des structures enfance et jeunesse des communes de l'agglomération.

Des invitations mutuelles aux réunions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable seront proposées, dans un objectif de mise en cohérence et de mutualisation des actions. Les structures scolaires ou de loisirs situés sur le territoire de la CACP peuvent ainsi profiter de diverses actions ou animations.

En matière de recherche, le Parc et la Communauté d'agglomération, chacun dans leurs domaines, s'engagent à s'apporter mutuellement leurs expériences, leurs compétences et leurs savoir-faire, notamment afin de développer leur coopération et afin de favoriser des travaux de recherche, des expérimentations ou de l'innovation.

Chaque structure s'engage à informer l'autre des études réalisées en propre ou pour elle-même.



Article 10 - Actions de communication et de promotion

Les deux territoires pourront mener des actions communes ou complémentaires concernant les actions menées conjointement, définies ci-dessus, pour promouvoir leur territoire à l'échelle locale, régionale ou nationale, dans le respect de leurs chartes graphiques respectives.

Pour toute démarche menée conjointement, les deux parties s'engagent donc à communiquer en faisant état de l'autre, dans des conditions préalablement définies (ex. : plan de communication...).

Chacune fournira gracieusement à l'autre son journal et un exemplaire de ses publications, notamment dans les domaines communs d'intervention, éventuellement via un abonnement pour les documents récurrents de chaque structure.

Afin d'informer les habitants de leurs territoires, le Parc et la Communauté d'agglomération s'engagent à promouvoir les actions communes ou du partenaire à travers leurs différents outils d'information.

Article 11 - Conditions financières

Pour la durée de la convention, la Communauté d'agglomération s'engage à verser une participation annuelle de 40 000 €, versée en une seule fois au 1^{er} semestre de chaque année, sous réserve du principe d'annualité budgétaire, après réception du budget primitif de l'année en cours, voté par le PNR.

Par ailleurs, le PNR s'engage à fournir durant l'été, son compte administratif de l'année N-1.

Article 12 - Adaptations à la présente convention

Toute adaptation ou compléments au partenariat ci-dessus décrit feront l'objet d'avenants à la présente convention.

Article 13 - Durée et prise d'effet

Cette convention prend effet à la date de la signature par la CACP et le Parc de la présente convention pour une durée de trois ans, soit pour les années 2021, 2022 et 2023, renouvelable une fois sauf avis contraire par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois effectué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à



Pour la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise :

Jean-Paul JEANDON
Président

Pour le Parc naturel régional du Vexin français :

Benjamin DEMAILLY
Président



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Modification des statuts et du règlement intérieur des instances syndicales



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : modification des statuts du Parc du Vexin et du règlement intérieur

1 – FONCTIONNEMENT DU PARC EN PERIODE HORS CLASSEMENT

Les syndicats mixtes assurant la gestion des Parcs naturels régionaux sont régis par les articles L. 5721-1 à L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et par leurs statuts. Leur existence n'est pas déterminée par le Code de l'environnement, ni de ce fait par le classement en Parc naturel régional.

Il est donc conseillé d'anticiper d'éventuels retards dans la procédure de renouvellement de classement, de manière à ce qu'à l'expiration du classement, le syndicat mixte ne soit pas dissout de plein droit.

Il convient de compléter, dans les statuts du Parc, à l'Article 3 – objet : « Le syndicat mixte du Parc conduit la révision de la Charte (article L. 333-1 du Code de l'environnement) et contribuera aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au renouvellement de classement ».

- Pendant la période « hors-classement » le syndicat mixte ne peut plus, en effet, produire d'actes et avis au titre des articles L.333-3, R.333-14 et R.333-15 :

- Ils ne sont plus habilités au plan juridique à exercer les prérogatives que leur octroie le classement (article L. 333,3 du code de l'environnement) : « Dans les domaines d'intervention d'un parc naturel régional, dans le cadre fixé par la charte du parc et sur le territoire des communes classées, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc assure la cohérence des engagements des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés et de l'Etat et en coordonne tant la mise en oeuvre, notamment par une programmation financière pluriannuelle, que l'évaluation de cette mise en oeuvre et le suivi de l'évolution du territoire. Le syndicat peut, dans le cadre de cette coordination, présenter des propositions d'harmonisation des schémas de cohérence territoriale ».

- Ils ne sont plus consultés obligatoirement lors de l'élaboration ou de la révision d'un certain nombre de schémas d'aménagement et de développement fixé par le Code de l'environnement (art. R 333-15), de même que pour les études d'impacts lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux soumis à cette procédure (article R.333-14).

- Le syndicat mixte d'un Parc n'est plus obligatoirement associé à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme en application de l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme, dans les conditions définies aux titres IV et V du livre Ier de ce code.

- Le syndicat mixte n'est plus habilité à utiliser la marque collective « parc naturel régional ».

Au plan organisationnel et financier :

- Le syndicat mixte perd le bénéfice du régime indemnitaire spécifique prévu par la loi pour les présidents et vice-présidents des Parcs naturels régionaux (*art. L 333-3 et D333-15-1 du code de l'environnement*)
- Le syndicat mixte peut perdre les subventions accordées au titre de la politique des Parcs naturels régionaux.

Le territoire :

- Le territoire n'est plus soumis aux dispositions spécifiques à la réglementation sur la publicité, ou à la réglementation sur la circulation des véhicules motorisés.

II – ORGANISATION DES INSTANCES DU PARC

Vu les circonstances actuelles, il convient d'ajouter dans le règlement intérieur **aux Articles 12-13 et 14** que toutes les commissions pourront se dérouler en visioconférence, si nécessaire. Le vote du Président ne peut se faire qu'en présentiel.

A l'Article 7 – **convocations**, il convient de modifier comme suit :

« Les convocations aux Instances sont établies de la façon suivante :

- une convocation est adressée, par courrier et/ou mail, à tous les membres du Bureau et du Comité Syndical et partenaires associés mentionnant la date, l'heure et le lieu de la réunion des Instances, et informant de la transmission ultérieure de l'ordre du jour de ces Instances,
- un dernier envoi est enfin adressé avant la date des instances à tous les membres du Bureau et Comité syndical, accompagné d'un recueil **dématérialisé** (type Wetransfer) comportant :
 - l'ordre du jour des séances,
 - les procès-verbaux des précédentes séances,
 - les rapports sur les affaires soumises à la décision des Instances ».

Je vous invite donc à délibérer sur ces différentes modifications.


Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Questions diverses

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI